

LES **utopiques**

NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015

CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES

NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015

CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Les utopiques



Union
syndicale
Solidaires
144 BOULEVARD DE LA VILLETTE - 75019 PARIS

LES **utopiques**

NUMÉRO 2 - DÉCEMBRE 2015

CAHIER DE RÉFLEXIONS DE L'UNION
SYNDICALE SOLIDAIRES



Comité éditorial :

Annick Coupé – Julien Gonthier – Gérard Gourguechon –
Catherine Lebrun – Christian Mahieux – Théo Roumier
144, boulevard de la Villette - 75019 Paris

Tél : 01 40 18 44 43

Fax : 01 43 67 62 14

mail : contact@solidaires.org

Directeur de publication :

Julien Gonthier

Décembre 2015

N° Commission paritaire : en cours

Dépôt légal à parution

Maquette et mise en pages : m-h klein

Imprimerie : Delta Papiers, Paris

Couverture : *Freedom*, de Zenos Frudakis

Sommaire

- 4** ÉDITO
- 6** DES AMBITIONS PARTICULIÈRES
- 14** SYNDICALISME DE TRANSFORMATION SOCIALE
- 28** DOSSIER : UN AUTRE FOOT EST POSSIBLE !
- 44** DE L'INTERNATIONALISATION À LA TRANSNATIONALISATION
- 52** ÉCOLOGIE : SOUS LA TRANSITION, LA DÉPRIVATISATION
- 62** DÉFENSE DES HORS-STATUT ET DÉFENSE DU STATUT : UN RAPPORT DIALECTIQUE
L'EXEMPLE DU SECTEUR FERROVIAIRE
- 80** LA JOURNÉE DE LA CHEMISE !
- 88** UNE COMPAGNIE INTERN ATIONALISTE
- 92** LE CLIC-P, L'INTERSYNDICALE QUI FAIT PEUR AUX PATRONS DU COMMERCE
- 98** FACE À LA CRISE GLOBALE DU CAPITALISME GLOBAL,
LA DÉCROISSANCE EST-ELLE UNE VOIE SOUTENABLE ?
- 108** LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES DE LA POSTE
DANS L'EXERCICE DE LEURS MANDATS DE REPRÉSENTATION
- 118** RETOUR VERS LE FUTUR
- 126** DU PASSÉ, NE FAISONS PAS TOUJOURS TABLE RASE...

Édito

Avec ce deuxième numéro, nous poursuivons l'aventure commencée l'an dernier lorsque le projet de ces Cahiers de réflexions fut présenté aux représentants et représentantes des organisations membres de l'Union syndicale Solidaires. La revue est conçue comme un outil pour nos propres équipes syndicales mais, comme l'ensemble de notre activité, elle est ouverte à toutes celles et tous ceux qui s'organisent, réfléchissent, élaborent, agissent, pour une profonde transformation sociale.

La revue est un de nos outils pour contribuer à l'émancipation collective et individuelle des travailleurs et des travailleuses.

Plus prosaïquement, elle ne sera utile que lue. Sa forme et son contenu influenceront sur cette réalité, mais la priorité sera l'appropriation de la revue par nos collectifs militants : abonnements, reprise d'articles, utilisation d'articles pour des débats (en conseil fédéral comme en réunion de section syndicale), incitation à la lecture, etc.

Celle-ci passe par la prise en charge efficace de la défense des intérêts immédiats des travailleurs et des travailleuses, quelque soit leur « statut » : en activité professionnelle, au chômage, en retraite, en formation. Mais nos actions pour les revendications à satisfaire dès aujourd'hui s'inscrivent dans un projet de société à créer, en toute autonomie, par et pour notre classe sociale, par et pour tous les opprimé-es.

Confronter les idées, échanger sur nos expériences, apprendre du passé, inventer le présent, construire l'avenir,... l'ampleur de la tâche serait effrayante ? Au contraire, ce n'est là que la vie de Femmes et d'Hommes qui se veulent libres, individuellement et collectivement. Tout cela demande des efforts ? Oui si on nomme « efforts » des choses à faire au-delà de ce qu'on nous enseigne comme étant nos seules tâches dans la société actuelle ; non, quand elles se situent dans l'enjeu historique autrefois résumé par « socialisme ou barbarie »... Nous rejetons toutes les barbaries, et ce n'est pas une tâche aisée ; mais il nous faut aussi redéfinir ce socialisme, qui ne saurait être incarné par la chape de plomb qui s'est abattue sur une partie du monde au XX^e siècle, ni par le Parti qui, en France, utilise ce mot pour défendre, sauvagement, les intérêts capitalistes.

Notre syndicalisme est plus exigeant que ce qui se fait dans d'autres organisations. Mais c'est parce que nos aspirations sont bien plus fortes. Puisse cette modeste revue contribuer à faire avancer les choses, sans prétention et à sa juste place : aux côtés des nombreux autres outils de notre Union syndicale Solidaires, des organisations membres... et du monde qui nous entoure !

Des ambitions particulières

Suffit-il de se proclamer force de transformation sociale pour l'être effectivement ? Suffit-il de l'écrire à longueur de pages pour emporter l'adhésion du plus grand nombre ? Ces deux questions interrogent le contenu et la stratégie pour gagner l'hégémonie des idées et préparer les affrontements de classes. Il n'y a que les radicaux de pacotille pour croire qu'il suffit de slogans, de propagande abstraite et de posture de pseudo avant-garde pour faire émerger une conscience collective révolutionnaire... C'est aujourd'hui et maintenant que les choses se conçoivent et se construisent pour préparer les conditions du changement.

Catherine Lebrun est membre du secrétariat national de l'Union syndicale Solidaires.

Le concept, c'est ce qui empêche la pensée d'être une simple opinion, un avis, une discussion, un bavardage.
Gilles Deleuze , Pourparlers, 1990

Quelle idée de vouloir changer le monde? Quelle folie d'espérer en l'espèce humaine?

À l'évocation des drames du monde, on peut sombrer dans un pessimisme sans fonds.

Mais comme « nous sommes au monde », essayons de le rendre désirable, de poursuivre une nouvelle utopie. La lutte contre le système mortifère du capitalisme et le combat contre toutes les oppressions, sont des impératifs philosophiques, sociaux et économiques.

Aucun romantisme ni morale dans cette affaire, mais la recherche d'une alternative rationnelle la plus juste, solidaire et démocratique, possible. Le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté, cette phrase de Gramsci, empruntée à l'écrivain Romain Rolland, reprise si souvent, n'en demeure pas moins profonde.

Mais suffit-il de se proclamer force de transformation sociale pour l'être effectivement? Suffit-il de l'écrire à longueur de pages pour emporter l'adhésion du plus grand nombre? Ces deux questions interrogent le contenu et la stratégie pour gagner l'hégémonie des idées et préparer les affrontements de classes.

Les termes de transformation sociale méritent d'être décortiqués. Qui dit transformation dit modification, transition, métamorphose, quel que soit le synonyme employé, cela implique de partir de l'existant pour opérer la transformation, « la table rase » de l'Internationale n'est qu'une figure de style, et c'est là toute l'importance de l'analyse approfondie de l'évolution du capitalisme. Qui dit sociale, ne dit rien du champ d'intervention, intellectuel et spatial, que l'on s'assigne, et c'est là toute l'importance du débat sur la conception du rôle et de la place des organisations du mouvement social dans l'espace politique.

LA LUCIDITÉ EST RÉVOLUTIONNAIRE

Être rigoureux sur l'analyse de la réalité du système dominant est la condition sine qua non pour définir le contenu et la stratégie de tout projet alternatif. Ne pas prendre les effets pour les causes, ne pas être l'imbécile qui regarde le doigt du sage quand il montre la lune.

Cela suppose d'être exigeant envers soi-même et envers les autres, dans la recherche des raisons et des causes des événements et des bouleversements de l'époque. Cela exige de rechercher toujours à s'élever mutuellement, de ne pas brosser dans le sens du poil les positionnements simplistes ni d'occulter les débats, de peur de sa propre remise en cause ou de son ignorance. Enfin cela implique d'ériger le principe du doute comme aiguillon nécessaire à la réflexion et à l'action, sans jamais faiblir dans sa détermination.

Chaque phase de l'évolution du capitalisme pose des défis nouveaux pour les forces se revendiquant de la transformation sociale. Si les constantes de ce système sont toujours l'expansion de la marchandise, la concentration et l'internationalisation des flux financiers, il y a cependant des bouleversements dans l'organisation productive, et les processus d'accumulation et de formation du profit au niveau mondial, qui

provoquent une modification de la division internationale du travail, de plus en plus segmentée géographiquement et opérationnellement, et transforment profondément le salariat et les conditions de la lutte des classes. Cela implique de ne pas s'enfermer dans une représentation mythifiée et obsolète de la classe ouvrière mais d'en appréhender la réalité, et d'anticiper son évolution, pour aider à l'émergence d'une force collective actrice du changement. Cela suppose également de tenir compte des nouvelles imbrications entre les mécanismes d'exploitation et d'oppression, de discrimination, dont notamment les femmes et les immigré-es payent le prix fort.

La question écologique est devenue un impératif catégorique qui ajoute à la complexité des choix de société en débat. Rompre avec le productivisme exige simultanément des propositions de transition et de garanties sociales qui permettent une adhésion majoritaire à cette mutation, particulièrement des exploité-es premier-es concerné-es.

De même, les termes de l'impérialisme ont également changé comme le souligne l'économiste Michel Husson ¹. On est passé d'une internationalisation à une mondialisation du capital qui conduit à une organisation productive transverse à plusieurs pays. Cette intégration interdépendante de pans des économies nationales sous le pouvoir des multinationales est la caractéristique de l'économie mondiale actuelle, dont la géographie coïncide de moins en moins avec celle des Etats.

Ne pas prendre la mesure de ces bouleversements, et de leurs conséquences sur les stratégies de la lutte anti capitaliste, condamne à l'impasse toute velléité de changement. Cela implique de ne pas se limiter à des luttes hexagonales mais de travailler à redimensionner nos combats en articulant le niveau national, européen et mondial.

Sans affrontement avec les institutions supranationales, telles que celles de l'union

européenne, qui représentent une part des grands intérêts capitalistes, indissociables des dominations nationales et des états, les luttes au niveau national ne suffiront pas à inverser le rapport de forces, le peuple grec en fait la triste expérience.

Par nos analyses, nos revendications, nos actions, en connexion avec les mouvements sociaux, dans leur diversité, qui partagent les mêmes objectifs, nous donnons une chance à d'autres possibles. Mais ces possibles ne pourront advenir que si les forces sociales, qui ont intérêt au changement, se les fixent comme horizon. À cet égard, nous devons assumer, non pas un rôle d'avant-garde, mais de passeurs, comme les générations qui nous ont précédés.

Nous devons avoir en tête les propos du philosophe Miguel Abensour: «*Seule une pensée de l'utopie qui se fait violence à elle-même, qui inclut dans son mouvement la critique de l'utopie, a la dureté nécessaire à la destruction des mythes qui minent l'utopie.*» ² C'est à cette condition que l'on peut reconstruire une dynamique libératrice.

Il n'y a que les radicaux de pacotille pour croire qu'il suffit de slogans, de propagande abstraite et de posture de pseudo avant-garde pour faire émerger une conscience collective révolutionnaire.

¹ De l'impérialisme à l'impérialisme, Nouveaux cahiers du socialisme n° 13, 2015.

² La communauté politique des «tous un». Entretien avec Michel Enaudeau, Les belles lettres, 2014, Le nouvel esprit utopique de Miguel Abensour.



LA PENSÉE, TABLEAU
DE JEAN DESPUJOLS.

DE LA TRANSITION À LA TRANSFORMATION

Pourquoi la réflexion sur des propositions de transition sociale, économique, écologique, politique, est-elle une nécessité ?

Elaborer une démarche transitoire est nécessaire pour faire cheminer les consciences et fixer un horizon aux luttes. Elle permet de combler le grand écart entre les revendications immédiates, d'urgence, et la conception abstraite d'une société post capitaliste, en mettant des balises sur le chemin de la rupture qui donnent toute sa cohérence à un projet de transformation sociale.

Elle répond à une réalité incontournable, celle du temps nécessaire au processus de passage d'un système à un autre. Qui peut croire que du jour au lendemain on puisse changer en profondeur de logique ? Les précédents historiques ont démontré les bifurcations, les détours, de tout processus révolutionnaire.

L'important est de prendre des mesures immédiates qui améliorent la vie quotidienne des individus afin de jeter les bases de la confiance populaire dans la possibilité d'un changement radical.

Cela implique de réfléchir à un programme social et économique qui établisse les premiers jalons de la transition, sans faire abstraction des rapports de forces, nationaux et internationaux, des formes de mobilisations sociales.

Les individus ne sont pas « spontanément » pour une société post capitaliste, socialiste, communiste, peu importe les vocables utilisés. Le double étau de la monstruosité des expériences socialistes, communistes, du passé, et surtout de la domination quasi totale de la mondialisation capitaliste sur l'ensemble des secteurs de la vie en société, enferme les consciences dans le vertige du sentiment d'impuissance.

Des formes de résistances existent cependant. Le magma contestataire bouillonne aux quatre points du globe, et fait irruption ici ou là et se répand au gré des réseaux sociaux. Mais la question est comment transformer ces colères éphémères en rapports de forces durables.

Au-delà des rendez-vous ponctuels des diverses rencontres et forums internationaux, c'est la construction d'une nouvelle

«Internationale» horizontale, transversale, qui est à l'ordre du jour.

En ce sens, saisir les opportunités de faire des avancées ne signifie pas renoncer à l'objectif, mais avoir l'intelligence de la situation pour préparer l'avenir. L'exemple des actions de solidarité avec les mouvements sociaux grecs face au coup de force des institutions libérales européennes en est l'illustration, on pourrait en citer bien d'autres. Il faut faire la démonstration dans les paroles et les actes que des incursions dans la logique du système, de ses fondamentaux telle que la propriété privée des grands moyens de production, est possible. Tirer les leçons des expériences sociales d'hier et d'aujourd'hui, comme celles des modes d'organisation autogestionnaire, est une exigence. (cf. article dans n°1 des *Utopiques*, page 78).

Comme l'écrivait le philosophe Baruch Spinoza (1632-1677) dans le *Traité politique*, (...) : « Une Cité où la paix dépend de l'inertie des sujets, qui se laissent conduire comme un troupeau et formés seulement pour servir, mérite le nom de désert plutôt que celui de Cité (...) »

POUVOIR, CONTRE-POUVOIR, ASSERVISSEMENT, ÉMANCIPATION

Délégation de pouvoir, rôle de la représentation, servitude volontaire, autant de termes pour approcher la question de l'organisation de la société. Pour aborder ces problématiques il faut articuler une critique de la domination et une pensée de l'émancipation.

Les différentes Constitutions sont centrées sur le pouvoir représentatif et ses principes organisationnels, et de nouveaux droits. Mais ces droits sont davantage des ajouts à un cadre préétabli rarement remis en question. À cet égard, le rôle et la nature de l'État demeurent bien des questions à reprendre. Combattre la loi du marché au nom de la démocratie économique et sociale ne signifie pas que l'État soit son exact contraire. Sans revenir sur l'historique de la construction singulière en France du triptyque Etat-Nation-République, la neutralité d'une entité au-dessus des intérêts de classes est une mystification. Dès l'origine, elle fut le théâtre d'une lutte entre différentes conceptions de la démocratie. Contre la conception de démocratie directe portée par les Enragés, les principes d'égalité et de liberté de la constitution de 1789 étaient l'expression de la défense des intérêts de la bourgeoisie naissante face aux privilèges aristocratiques, et les « bras nus »² ont été instrumentalisés par les différentes factions de cette bourgeoisie, faute de constituer une force agissant pour son propre compte, sans oublier les exclus notamment les femmes.

Les exemples dans l'histoire, y compris récents, de mouvements de révolte avortés faute de clarification des rapports de forces entre organisations alliées de circonstance, portent à réfléchir.

Comme l'énonce Miguel Abensour³, « l'émancipation et la liberté renvoient non pas à une société harmonieuse et consensuelle mais bien à une société où les tumultes et les antagonismes ont droit de cité. La démocratie, aussi paradoxal

² Bourgeois et bras nus, Daniel Guérin, Gallimard, 1973.

³ *La démocratie contre l'État*, Marx et le moment machiavélien, Miguel Abensour, PUF, 1997, réédité en 2004, édition du Félin.

⁴ Hannah Arendt, *De la désobéissance civile*, 1972.

⁵ Hannah Arendt, *Essai sur la révolution*, 1967.

que cela puisse paraître n'est-elle pas cette forme de société qui institue un lien humain à travers la lutte des hommes et qui, dans cette institution même, renoue avec l'origine toujours à redécouvrir de la liberté?»

À l'inverse, ajoute-t-il, «le propre des régimes totalitaires n'est pas tant de faire violence à une problématique essence de l'homme, ni même de déplacer les limites de l'humain, mais bien plutôt de porter atteinte au lien humain, de détruire le rapport, l'ordre inter-humain. Refus de la pluralité, déni de la division, refus de la temporalité, déni de la finitude: ce dont il est question ici, c'est bien du lien social et du lien politique entre les hommes».

À cet égard, au-delà du travail de décryptage critique du programme de l'extrême-droite, notamment du FN, c'est bien cette négation du lien humain qu'il faut combattre sans concession. Ce serait une erreur stratégique de banaliser le vote pour le FN sous couvert d'une exaspération sociale légitime. Le combat de classes ce n'est pas seulement défendre les intérêts des exploités, c'est aussi ne rien lâcher sur l'essence de la démocratie. La lâcheté nourrit les défaites idéologiques.

La déconcentration productive, la précarisation, l'atomisation des salarié-es ont détruit les formes d'organisation issues de l'époque des Trente glorieuses et sapé les formes anciennes de socialisation collectives, syndicales et politiques.

C'est à ce défi qu'il faut répondre pour redonner sens à une nouvelle utopie et combattre l'idéologie nauséabonde et destructrice de l'extrême-droite et de toutes les forces réactionnaires.

Insurrection sociale et insurrection politique sont indissociables. La démocratie «insurgeante», selon les termes d'Abensour, conteste la réduction de la politique à l'État, et rappelle le caractère contingent de l'État en tant que forme politique. Plus encore, elle «rouvre l'abîme trop souvent occulté entre le politique et l'État». Dans un texte sur la désobéissance civile, Hannah Arendt

avait prédit qu'elle jouerait, dans les démocraties modernes, un rôle important. Elle faisait la proposition que la désobéissance civile soit constitutionnalisée face à la faille historique des institutions dites représentatives ⁴.

De même, la définition du politique n'est pas l'apanage des partis politiques. Les partis politiques, comme forme d'organisation collective, ne sont pas l'alpha et l'oméga de l'incarnation de l'organisation de la Cité, surtout quand ils sont enfermés dans une conception étriquée de la démocratie et de ses formes institutionnelles.

Les forces du mouvement social, en l'occurrence les forces syndicales, ont toute légitimité d'exprimer cette incarnation. Avec les autres forces du mouvement social, il faut dépasser l'assignation au seul rôle de contre-pouvoir, et à l'égalité avec les partis, participer activement à la construction d'un autre monde. Il faut rompre avec la conception du monopole des partis de l'espace politique.

Il ne s'agit pas d'avoir une vision manichéenne des partis politiques et des mouvements sociaux, ces derniers sont tout aussi susceptibles de fascination pour le pouvoir, d'absence de démocratie, de bureaucratie, de corruption idéologique voire pire.

La question du rôle et de la place des uns et des autres a un lien direct avec la conception de l'organisation démocratique de la société. Toutes les conceptions et les expériences qui ont conçu les forces sociales et leurs organisations, comme des courroies de transmission du parti guide, ou version moderne comme supplétifs du parti, mènent au désastre.

On ne peut que méditer sur ce que disait Hannah Arendt à ce sujet: «*Les partis, en raison du monopole de la désignation des candidats qui est le leur, ne peuvent être considérés comme des organes du Peuple, mais au contraire, constituent un instrument très efficace à travers lequel on rogne et on domine le pouvoir populaire.*» ⁵

C'est aujourd'hui et maintenant que les choses se conçoivent et se construisent pour préparer les conditions du changement. Tout ce qui favorise l'apprentissage de la démocratie directe, de l'auto-organisation des forces sociales, de la prise de décision par l'ensemble du corps social, est la meilleure garantie de ne pas reproduire à l'avenir l'expérience meurtrière des sociétés bureaucratiques de l'État/Parti.

Convenons que la question n'est pas simple. Ce serait un leurre de croire à la mobilisation prolongée et à la disponibilité permanente des peuples. Chaque individu aspire à jouir de l'instant présent, à vivre tout simplement, et pour beaucoup à sortir de la survie. C'est pourquoi les questions de l'organisation, de la délégation de pouvoir contrôlée, de l'articulation des prises de décisions à tous les niveaux, sont essentielles. L'expérience brésilienne du budget participatif est une référence intéressante, nonobstant la situation catastrophique actuelle du Brésil. La budgétisation participative, explique l'économiste brésilien Ubiratan de Souza, est « un processus de démocratie directe, volontaire et universel, par lequel la population peut discuter et définir le budget et les politiques publiques. Elle est une combinaison entre la démocratie directe et la démocratie représentative. » Porto Alegre, en 1989, a été la ville emblématique de cette expérimentation.

UNE ÉTHIQUE DE L'ACTION

Pour se poser les bonnes questions et apporter des réponses pertinentes, il est nécessaire d'imaginer ce que ferait un « gouvernement des travailleurs » dans telle ou telle situation et ne jamais oublier que les fins ne justifient jamais les moyens. De vils moyens aboutissent à de sinistres fins. Il ne s'agit pas là de l'intelligence tactique indispensable dans les combats mais de la conception même des moyens utilisés pour parvenir à ses fins.

La posture de l'opposition sans se poser la question *Que faire ?* est en réalité une fausse radicalité traduisant l'absence de volonté de contribuer concrètement à la transformation sociale. Et quand on ajoute à cela la vanité d'avoir des idées sur tout faute d'avoir surtout des idées, cela devient pathétique. Le lien avec les intellectuel·les est important, non des intellectuels inféodés à telle ou telle organisation, mais de véritables appuis à l'éveil des consciences. Face aux intellectuels réactionnaires, c'est une nécessité. Déjà en 1977, Gilles Deleuze faisait une critique acerbe sur l'imposture et la logique réactionnaire de la nouvelle philosophie. Ces protagonistes sévissent encore et ont pignon sur rue jusque dans les ors de l'Académie française. Il s'agissait, et il s'agit encore de déclarer la révolution impossible. Fort heureusement, il y a encore des intellectuels qui mènent les combats politiques aux côtés des mouvements sociaux. Le lien et l'échange avec ces intellectuels sont source de vitalité de la pensée. Ce n'est pas par hasard si les régimes totalitaires les enferment et brûlent les livres.

Tout cela est une disposition d'esprit qui demande de l'effort, de la constance, mais sans lequel nous ne pourrions prétendre revendiquer une pratique politique qui se déploie dans une quête sans fin pour la liberté humaine.

Dans toute organisation collective, qu'elle soit militante ou de lutte, les rapports entre individus ne peuvent être empreints d'as-

⁶ Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Seuil, 1990.

servissement, à un soi-disant chef, leader, porte-parole, car c'est déjà la marque d'une conception servile des rapports sociaux, aux antipodes d'un projet de transformation sociale.

Il y a beaucoup de Tartuffe en la matière. Le rapport au pouvoir est souvent chargé d'hypocrisie, d'ego, de soif malade de reconnaissance. Affichée ou dissimulée, cette quête du pouvoir individuel ne peut prospérer que sur l'inertie, la passivité, des autres. S'impliquer, prendre ses affaires en main, garder l'esprit critique, sont les seuls contre feux démocratiques. Tout fonctionnement qui flatte l'individualisme est un poison, en revanche le respect de la singularité de chacun-ne est un gage de pluralité et de créativité.

Le fonctionnement au consensus respecte l'expression de la pluralité des positions et laisse le temps utile pour ne pas figer des positions et poursuivre les débats. Mais il peut devenir un frein lorsque les événements s'accélèrent et imposent des décisions, sans lesquelles nous sommes condamnés à l'impuissance. Avoir conscience de cette contradiction, et être capable d'en faire le bilan est un gage de maturité.

De même tout fétichisme de l'organisation, syndicat, parti, ou association, est générateur d'immobilisme. Les formes organisationnelles ne sont que des outils. Leur utilité, leur pertinence, doivent être interrogées et dépassées si nécessaire. Créer de nouveaux outils, c'est prendre ses responsabilités face aux enjeux à venir. Les expériences historiques ne manquent pas de rendez-vous manqués.

Il faut toujours compter, sans tomber dans le jeunisme, sur la vitalité des nouvelles générations pour secouer la gestion routinière sans imaginaire. La génération militante de 1968 doit faire son propre bilan. Elle doit avoir l'humilité de reconnaître qu'elle a bénéficié d'un contexte particulier, national et international, d'effervescence politique et sociale, sans parvenir à des résultats probants. Certes elle a contri-

bué à préserver certains acquis, le féminisme, l'anti racisme, les fondamentaux du marxisme, l'internationalisme, et ce n'est pas rien, mais encore faut-il se donner les moyens de transmettre ces combats aux nouvelles générations. Ces dernières font face à des décennies de défaites et de reculs idéologiques. Elles ont des montagnes à soulever.

Pour cela, il faut leur laisser la place et accepter ce rôle de transmission des expériences et des connaissances. Le renouvellement générationnel est souvent laborieux, soit par l'incapacité des « anciens » à anticiper la relève ou à décrocher après des dizaines d'années de responsabilité, soit parce que l'image d'un militantisme quasi 24 heures sur 24 heures est un repoussoir pour beaucoup. La vigilance démocratique et les soucis de donner une place utile, à son rythme, à toutes et tous dans l'organisation font partie de l'éthique de l'action. Faire de sa vie une œuvre d'art, en paraphrasant le philosophe Michel Foucault, c'est développer l'intensité et la créativité dans toutes les sphères de la société, en luttant contre tous les pouvoirs, toutes les dominations et oppressions. C'est se donner des ambitions particulières et des amours singulières pour l'autre soi-même⁶. ■

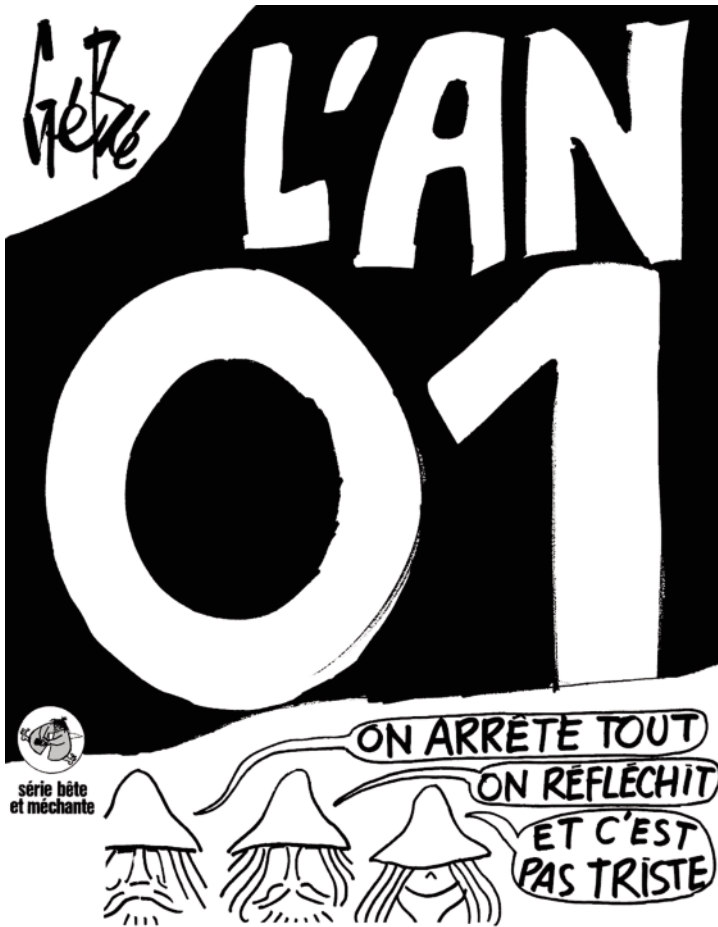
Catherine Lebrun

Syndicalisme de transformation

Gérard Gourguechon anime l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités Solidaires (UNIRS), après avoir été notamment porte-parole de l'Union syndicale Solidaires et auparavant secrétaire général du Syndicat National Unifié des Impôts (SNUI).

La Charte d'Amiens a presque 110 ans ; comme bien d'autres références, certaines plus anciennes, cela ne signifie nullement que nous devons l'abandonner. Il nous incombe d'en traduire la signification concrète en ce début de XXI^e siècle, sauf à nous contenter de nous y référer de congrès en congrès, sans prendre les moyens de la mettre réellement en œuvre. Nous avons à «défendre les intérêts matériels et moraux de nos membres». La défense des intérêts matériels commence notamment par la défense des salaires et du pouvoir d'achat. Dans une société capitaliste, ceci doit amener le mouvement syndical à contester un système juridique et global qui permet que les travailleurs et les travailleuses soient exclus d'une partie des richesses qu'ils ont contribué à créer. La réflexion sur le droit de propriété est du ressort du mouvement syndical, de même que celle sur la démocratie dans l'entreprise. Cette «besogne», nous devons la mener en toute indépendance, notamment par rapport aux partis politiques. Ceci implique que nous soyons nous-mêmes très «politiques», c'est-à-dire que nous débattions entre nous, à l'intérieur de l'organisation syndicale, et démocratiquement, de toutes les questions auxquelles nous sommes confrontées.

sociale



L'AN 01, GÉBÉ, ÉDITIONS DU SQUARE, 1972. LA COUVERTURE.

Dans notre union syndicale Solidaires, nous estimons que le syndicalisme doit tout à la fois agir pour participer à l'amélioration de la situation concrète, aujourd'hui et maintenant, des travailleurs et des travailleuses, des chômeuses et des chômeurs, des précaires, des personnes retraitées, etc., et, dans un même temps,

conjointement, œuvrer pour participer à la transformation de la société. Nous voulons ainsi vivre et faire vivre un syndicalisme du quotidien et un syndicalisme de transformation sociale.

Cette «double besogne» du syndicalisme est plus ou moins inscrite dans les gènes d'une partie du syndicalisme en France depuis le 9e congrès de la CGT tenu à Amiens en octobre 1906. Ce sont ces textes de 1906 qui sont maintenant désignés par les termes «La Charte d'Amiens». Les congressistes ont alors voulu expliciter le sens qu'ils donnaient à l'article 2 des statuts constitutifs de la CGT de 1895 : *«La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.»* Il est certainement utile de rappeler dès maintenant le texte voté en 1906 par les congressistes de la CGT, dès lors que notre union syndicale Solidaires prétend assez régulièrement s'y référer : *«Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte des classes, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès considère que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous*

les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Etc.»

Le fait que ce texte ait été voté il y a près de 110 ans n'est pas, a priori, une raison de le rejeter car daté et donc obsolète. Il y a des textes encore plus «anciens», qu'on trouve chez Socrate, Platon, Aristote, Montaigne, Descartes, Montesquieu, la Déclaration des Droits de 1789, celle de 1793, etc., qui, très heureusement, sont encore des références vivantes pour nombre de personnes. Ce n'est pas, non plus, une raison pour le «fétichiser» et en faire un dogme à prendre en totalité.

À Solidaires, nous voulons faire ce pour quoi nous existons et nous nous sommes regroupés et constitués, faire du syndicalisme, faire du syndicalisme utile, utile pour les adhérents et les adhérentes, utile pour les salarié-e-s, les chômeurs et chômeuses, les retraité-e-s d'aujourd'hui, mais utile aussi pour demain, pour les générations suivantes, d'ici et d'ailleurs, utile pour le progrès social et humain. Nous pensons que pour conforter et pérenniser les acquis des travailleurs, il faut une transformation sociale conduisant à une répartition des pouvoirs n'en laissant plus la direction aux détenteurs du capital. Ce n'est ni ambitieux, ni prétentieux, ni démesuré, que de vouloir agir, en plus du syndicalisme du quotidien, pour une transformation sociale, alors que nous ne sommes même pas capables d'assurer la première besogne. Justement, cette ambition supplémentaire ne peut que donner du sens à nos luttes quotidiennes et une cohérence d'ensemble utile à un syndicalisme aujourd'hui particulièrement déboussolé.

**FAIRE VIVRE UN SYNDICALISME DU QUOTIDIEN
QUI S'INSCRIT DANS UN SYNDICALISME
DE TRANSFORMATION SOCIALE,
C'EST DÉJÀ FAIRE DU SYNDICALISME
DE TRANSFORMATION SOCIALE**

La besogne quotidienne du syndicalisme

Dès lors que la société continue d'être une société capitaliste d'exploitation et d'aliénation, le syndicalisme doit, dans l'urgence, œuvrer pour réduire cette exploitation capitaliste, c'est-à-dire agir pour « vendre plus cher » la force de travail. Il s'agit donc, tout à la fois, de revendiquer une réduction de la charge de travail, une réduction du temps de travail, une amélioration des conditions de travail, et d'agir dans le même temps pour une augmentation du « prix du travail », c'est-à-dire une augmentation des salaires, des prestations sociales diverses liées au travail, etc. C'est ce qui est parfois appelé la « première besogne du syndicalisme » : le syndicalisme de la vitre cassée, le syndicalisme de la feuille de paye, etc. Ces luttes peuvent être menées de façon sectorielle, fragmentée, entreprise par entreprise, au coup par coup. Elles peuvent également être menées de façon coordonnée par de larges secteurs économiques (la fonction publique, le commerce et la distribution, les transports, etc.), voire par l'ensemble des salariés (quand ce sont des organisations confédérées qui, par exemple, appellent à une grève générale). Il peut s'agir de luttes offensives : il s'agit d'obtenir des améliorations des conditions de travail ou d'emploi, des augmentations des salaires, des créations d'emplois, etc. Le plus souvent, et depuis de nombreuses années, les luttes, en France, quand elles ont lieu, sont des luttes défensives, le « dos au mur », pour s'opposer à une fermeture d'entreprise, à un plan de licenciement, à des suppressions d'emplois, à un blocage prolongé des salaires, à des réductions de salaires, à une contre-réforme des retraites, etc.

L'offensive continue des détenteurs de capitaux.

L'organisation prolongée d'un chômage de masse améliore fortement la situation des détenteurs de capitaux dans leur rapport de force avec les salariés, et c'est cette situation qui permet, depuis un certain nombre d'années, d'accélérer les contre-réformes, qualifiées « réformes structurelles » qui veulent pérenniser et marquer dans le marbre les avantages et privilèges des privilégiés. Depuis de nombreuses années, en France, et dans la plupart des pays, à commencer par les pays voisins en Europe, nous assistons à des attaques conjuguées des patrons, des chefs d'entreprise, poussés par les détenteurs de capitaux et les propriétaires des sociétés, et principalement des multinationales, qui veulent un rendement toujours plus important de leurs capitaux « investis », en liaison avec les détenteurs du pouvoir politique (les partis au gouvernement, avec le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, et souvent le pouvoir judiciaire et le pouvoir répressif). Ces réformes structurelles, souvent impulsées de façon parallèle par les différents gouvernements par le truchement des « institutions européennes » en ce qui concerne l'Europe (Commission de Bruxelles, Parlement européen, BCE, Cour de Justice de l'Union européenne qui précise « le droit » de l'Union européenne, etc.), viennent réduire les droits des travailleurs, des chômeurs, des précaires, des retraités, mettent en cause les conventions collectives, inversent le système des « normes » en accélérant l'écèlement du salariat, attaquent le droit du Travail, etc. La liberté de circulation des capitaux, en Europe et dans le monde, sans harmonisation fiscale ni sociale, est un outil très efficace pour essayer de faire passer toutes les réformes régressives : le plus souvent, elles sont présentées comme devant rendre le pays plus compétitif et plus performant, ... pour la croissance... et pour l'emploi ! En ce qui concerne la France, une partie de la cohérence d'ensemble des attaques dont les tra-

vailleurs sont victimes depuis plus de 30 ans, nous pouvons la trouver dans les propos tenus en octobre 2007 par Denis Kessler, ancien vice-président du MEDEF : « *La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance !* » Face à cette action coordonnée du pouvoir politique et du pouvoir économique, le premier au service du second, les organisations syndicales n'ont, jusqu'à présent, et depuis de nombreuses années, enregistré le plus souvent que des reculs. C'est même la somme de ces reculs accumulés et l'addition de ces échecs qui nous montrent aujourd'hui que notre environnement social et économique s'en est trouvé très largement modifié et dégradé. Depuis l'arrivée progressive de l'idéologie libérale rapidement concrétisée par la venue au pouvoir de Ronald Reagan aux États-Unis et de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, partout, dans tous les pays ou presque, des réformes ont été mises en place qui, à chaque fois, privilégiaient les privilégiés, accentuaient les inégalités au profit d'une minorité, affaiblissaient ce qu'il pouvait exister comme fonctionnement démocratique de certaines sociétés. Les attaques ont été menées « tous azimuts » : sur les conditions de travail et d'emploi, sur les salaires, sur les retraites, sur les services publics, sur les budgets publics et les budgets sociaux, sur les droits des travailleurs et les droits syndicaux, etc. Ceci s'est fait sans luttes armées ouvertes, sans coups d'État violents : des lois ont été votées, des traités internationaux ont été signés qui, à chaque fois, facilitaient l'exploitation capitaliste, par la libéralisation de la circulation des capitaux et par la mise en concurrence des travailleurs. Les accords de libre-échange, qu'ils soient élaborés par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou par des traités bilatéraux (Union européenne / États-Unis, par exemple) sont de plus en plus souvent le

moyen d'enserrer des populations dans des limites très contraignantes : ils sont aujourd'hui un outil supplémentaire utilisé par les classes dominantes pour se prévenir de toute velléité de changement radical qui pourrait naître dans une population. Jean-Claude Juncker, au lendemain des élections législatives grecques de janvier 2015, exprimait sans fard la position des classes dominantes : « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens ».

La transformation sociale opérée au quotidien par les revanchards

De fait, une « transformation sociale » s'est opérée sous nos yeux, et continue de s'étendre et de s'approfondir. Ce que les capitalistes financiers dominants sont aujourd'hui capables de faire pour maintenir et conforter leurs avantages, nous commençons à nous en rendre compte très concrètement en Grèce par exemple. Au sein de l'Union européenne, les traités européens se révèlent être des outils très efficaces pour enfermer des expressions démocratiques. Mais l'enfermement démocratique se mettra aussi en place dans tout autre État où une majorité de la population exprimerait le choix de sortir d'une politique génératrice d'austérité et d'inégalités : cet État a très certainement signé des traités internationaux qui l'engagent vis-à-vis d'autres États et il est bien entendu lié par une multitude d'accords commerciaux et financiers qui deviendraient autant d'outils de contrainte à l'égard d'une population rebelle. Pendant le même temps, la classe dominante de cet État, plus directement menacée, aura le soutien des classes dominantes des autres États qui se ligueraient pour éviter déjà que cette première résistance n'en amène d'autres. Nous devons bien intégrer l'idée que la lutte des classes, ce n'est pas qu'une construction théorique : quand ça devient sérieux, c'est un combat très concret. Les Révolutionnaires de 1789 ont dû combattre tous les tenants du maintien des privilèges. Ceux-ci se trouvaient à l'intérieur du pays.



« INSTRUISEZ-VOUS PARCE QUE NOUS
AURONS BESOIN DE TOUTE VOTRE
INTELLIGENCE. AGITEZ-VOUS PARCE
QUE NOUS AURONS BESOIN DE TOUT
VOTRE ENTHOUSIASME.
ORGANISEZ-VOUS PARCE QUE NOUS
AURONS BESOIN DE TOUTE VOTRE
FORCE. » GRAMSCI

Bon nombre ont fui le pays mais ne sont pas restés passifs une fois émigrés, à Coblenz ou ailleurs. Et ils ont vite eu l'appui de toutes les monarchies d'Europe, lesquelles se sont très souvent liguées contre les Révolutionnaires après l'exécution de Louis XVI. Les Grecs qui s'opposent aux politiques d'austérité ont vécu et vivent la même situation, avec leurs oppositions de l'intérieur, avec les manœuvres de tous les gouvernements de l'Union européenne, avec les agissements de toutes les institutions au service de la finance et avec les opérations menées par les banques et les principaux détenteurs de capitaux, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur.

Commencer à inverser le rapport de forces par notre syndicalisme au quotidien

La stratégie menée avec constance par les classes dominantes depuis des décennies nous montre donc que leurs petites victoires ajoutées peuvent conduire à des transformations profondes. Ceci devrait convaincre le mouvement syndical, à l'inverse, que de petites victoires dans des luttes quotidiennes pourraient participer au changement de notre environnement, par l'amélioration des conditions de travail et l'amélioration des conditions de vie. Ainsi, il est certain que le syndicalisme du quotidien, celui de la feuille de paye, celui des conditions de travail, peut déjà concourir au changement social, sans pour autant participer totalement à la « transformation sociale ». En ce sens, la lutte au quotidien qu'il faut certainement prioritairement

mener est celle conduisant à une diminution forte du chômage et à un plein-emploi pour toutes et tous. La lutte pour la réduction du temps de travail devrait donc être une lutte prioritaire : il s'agit de travailler moins pour travailler tous et toutes ; il s'agit de lier le temps de travail aux gains de productivité et aux besoins économiques et sociaux des populations. Dès lors que le poids du chômage et le poids de sa menace auront disparu de l'horizon du plus grand nombre, d'autres luttes, et des luttes gagnantes, deviendront possibles, notamment celles pour une amélioration des salaires et des protections sociales. Ceux d'en face ont bien compris que l'organisation de la rareté de « l'emploi salarié » par rapport à sa demande ne pouvait que tirer la rémunération du travail vers le bas dans notre système économique. Les attaques de plus en plus fortes menées contre ce qu'il reste de droit du Travail et de protection des salariés dans leurs relations « contractuelles » avec les employeurs confirment que le capital, par le truchement des employeurs, cherche bien à conforter ses avantages dans ses rapports de force avec le salariat. Pendant le même temps, la mise en concurrence accrue des salariés et des salariats par la libéralisation totale de la circulation des capitaux sur la planète, affaiblit encore les salariés dans leurs luttes contre les employeurs. Pour de nombreuses raisons, et particulièrement pour des raisons tenant à la nature de l'être humain, il est certain, en effet, que la mobilité du travail sera toujours inférieure à la mobilité du capital. L'Union européenne libéralisée

est aujourd'hui un outil supplémentaire pour organiser cette concurrence entre les travailleurs. Demain, avec les idées qui commencent à être présentées de SMIC différents selon les régions à l'intérieur du territoire national, ce seront des «accords entre partenaires sociaux» qui seront proposés, région par région, et qui mettront en concurrence les salariés de Bretagne et ceux de Nord-Pas-de-Calais/ Picardie, par exemple. Des luttes doivent donc être menées pour tenter de réduire la mobilité, la fluidité et la volatilité des capitaux. Ainsi, la mise en concurrence des mains d'œuvre et des salariés par le dumping social et le dumping fiscal, par leur confrontation par les «coûts», serait rendue plus difficile.

Pour un syndicalisme au quotidien qui engrange des résultats

Pour notre Union syndicale Solidaires, à ce stade, nous avons déjà plusieurs obligations à satisfaire, et que nous sommes très loin de remplir aujourd'hui, en 2015: mener des actions revendicatives, mener des actions revendicatives victorieuses, et engranger des victoires sociales qui aillent dans le sens de la transformation sociale que nous souhaitons et préconisons. Parvenir à cette première étape pose déjà une multitude de questions: convaincre un nombre significatif de salarié-e-s de l'utilité de l'action et de la lutte, augmenter très sensiblement nos capacités de mobilisation (nombre d'adhérents, nombre de secteurs, de branches et d'entreprises dans lesquels nous existons réellement, nombre de localités dans lesquelles nous sommes effectivement présents, etc.). Pendant un certain nombre d'années encore, nous aurons l'obligation de «composer» avec d'autres organisations syndicales, si nous escomptons peser efficacement dans le rapport de forces. Ce qui nous oblige à agir avec d'autres organisations syndicales, organisations syndicales dont nous ne partageons pas toutes les positions ni toutes les pratiques, sinon nous serions déjà réunifiées. Il nous

faut donc savoir agir efficacement avec d'autres. Ceci nécessite encore de réaliser pas mal de prouesses.

Ces conditions remplies, nous aurons encore à donner une cohérence à nos revendications et à nos mobilisations et actions. Force est de reconnaître que le mouvement syndical baigne souvent dans de grandes contradictions, y compris notre union syndicale Solidaires. Ainsi, lorsque nous défendons des emplois existants, lorsque nous nous opposons à des fermetures d'entreprises, à des cessations d'activités, etc., il nous arrive de mettre entre parenthèses les critiques que parfois nous formulons à l'égard de ces activités (polluantes, nuisibles, néfastes pour la santé des travailleurs et des travailleuses, nuisibles pour la santé des personnes vivant à proximité, nuisibles pour la santé des usagers, des consommateurs, des clientes et des clients, etc.).

IMAGINER COLLECTIVEMENT

LA TRANSFORMATION SOCIALE ET ÉLABORER

DES REVENDICATIONS POUVANT Y CONDUIRE

L'émancipation intégrale des travailleurs

La Charte d'Amiens de 1906 fixe l'objectif de la transformation sociale: il s'agit de la disparition du salariat et du patronat. Cet objectif final annoncé part du constat que le travailleur salarié est tout à la fois aliéné et exploité, qu'il est exproprié par les détenteurs du capital d'une partie des richesses qu'il a créées. Pour les congressistes de 1906, «l'émancipation intégrale (...) ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste». Souhaiter la disparition du salariat et du patronat, c'est dire notamment que le salariat n'est pas la «finitude» de l'humanité, comme ne l'étaient, auparavant, ni l'esclavage, ni le servage.

Pour notre Union syndicale Solidaires, quand nous nous affirmons «syndicalisme de transformation sociale», il est nécessaire que nous précisions ce que nous met-

tons derrière ce drapeau. Si notre ambition finale est bien «l'émancipation intégrale», il nous faut non seulement se le dire entre nous, il faut aussi débattre collectivement pour voir tout ce que ceci implique. Les congressistes de 1906 déclaraient que ceci ne peut se faire que par «l'expropriation capitaliste». Très concrètement, ceci signifie certainement qu'il faut mettre en cause le droit de propriété actuel, droit qui, de plus en plus, surplombe tous les autres.

Un droit de propriété expansionniste

Les trois valeurs retenues en France à partir de la Révolution de 1789, et particulièrement de la Déclaration des Droits du 26 août 1789, et qui ont été actées par la Troisième République, sont celles de Liberté, d'Égalité et de Fraternité. Ce sont elles qui figurent sur les frontons des édifices publics. Pour être plus complet, et pour traduire la réalité de notre système politique, il aurait été plus exact, et plus «honnête», d'ajouter à ces trois valeurs la «propriété». La «Propriété» est un des droits revendiqués prioritairement par les rédacteurs de la Déclaration des Droits. Dès l'article II il est écrit: *«Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.»*

Nous savons, par expérience, et par les leçons de l'Histoire, qu'une société «humaine» est le résultat de compromis et d'équilibres, difficiles à déterminer, variables dans le temps et dans l'espace, entre des aspirations individuelles et des aspirations collectives. C'est le débat démocratique et la confrontation qui devraient décider, par exemple, des équilibres à trouver entre liberté et égalité. Et l'Histoire nous montre également que lorsque c'est le droit de propriété qui est surdéterminant, tous les autres droits sont mis en cause, attaqués, menacés, et certains voués à disparaître. C'est un peu la période que nous vivons depuis le développement de l'idéologie libé-

rale et sa mise en application commencée avec Reagan et Thatcher qui ont fait évoluer les régimes successifs du capitalisme. Au départ, l'entrepreneur, c'est celui qui est propriétaire des capitaux. Au nom de cette propriété privée, il dispose du droit de diriger «son» entreprise. Puis apparaissent des entreprises plus importantes créées sous la forme de sociétés de capitaux regroupant des fonds appartenant à plusieurs personnes. Les grandes entreprises seront des sociétés de capitaux apportés par un grand nombre d'actionnaires. À ce niveau, apparaît une dissociation entre les détenteurs de titres de propriété de la société anonyme et ses dirigeants, les «managers». Le régime du capitalisme managérial a laissé une grande latitude aux dirigeants, notamment par rapport aux petits actionnaires dispersés. La financiarisation de l'économie à partir des années 1970, se traduisant notamment par l'arrivée grandissante des «investisseurs institutionnels» sur les marchés financiers, a conduit à un contrôle plus strict des dirigeants, de leur activité et de leurs résultats. Le gouvernement d'entreprise (*corporate governance*) consacre le pouvoir de l'actionnaire, au nom de son droit de propriété. L'actionnaire est présenté comme le seul à supporter le risque financier, et, selon le postulat du capitalisme financier, les actionnaires, et eux seuls, sont pleinement légitimes pour définir les objectifs de l'entreprise; dans ce cadre, les dirigeants ont pour fonction de maximiser le profit des actionnaires.

Cette évolution s'est faite en liaison avec une libéralisation des capitaux sur la planète: ils peuvent circuler et s'investir partout, sans limites ni contrôles. L'absence voulue d'harmonisation des législations, sociales et fiscales particulièrement, va conduire à une confrontation plus brutale, et généralisée, des apporteurs de travail face aux détenteurs de capitaux. Les gains vont se faire en grande partie par un taux d'exploitation plus fort des apporteurs de travail. La mise en concurrence des territoires

et des États va se traduire par une course au moins-disant social (réduire le coût du travail pour le capital) et par des systèmes fiscaux au service du capital (réduction de la taxation des profits, des patrimoines, des hauts revenus qui participent à l'accumulation et à la concentration du capital, etc.). La période actuelle se caractérise notamment par un renforcement du droit de propriété dans l'entreprise. Les détenteurs de capitaux s'autorisent de plus en plus d'avantages et de privilèges qui renforcent le contenu et les conséquences de leur «droit de propriété». À terme, l'entreprise doit devenir le domaine privé des propriétaires qui seraient libres d'y agir sans contrôle. Les interventions de Vincent Bolloré, l'actionnaire principal de Canal +, au cours de l'été 2015, dans le fonctionnement de cette entreprise, illustrent assez bien ce que peut signifier le «droit de propriété». Le propriétaire a droit de vie et de mort sur «son» entreprise, il peut y pratiquer l'arbitraire le plus absolu, «car tel est son bon plaisir». De plus en plus, les principaux détenteurs de capitaux ne souffrent plus d'être limités et contraints par une quelconque législation. Dans l'entreprise, le recul de l'Inspection du Travail, le recul des contrôles fiscaux et douaniers, le recul des interventions des services de la Concurrence et de la Consommation devraient être complétés par un effacement progressif du Droit du Travail au motif que l'entrepreneur doit être maître chez lui et qu'il est le seul à savoir ce qui est bon pour l'entreprise. C'est, en effet, le droit du Travail qui agit sur la relation primaire du capitalisme, sur le lieu de travail, là où s'organise l'exploitation du travailleur salarié. Le droit du Travail est l'un des premiers endroits de la confrontation des classes sociales. Aujourd'hui, les détenteurs de capitaux souhaitent profiter d'un rapport de forces favorable pour conquérir de nouveaux terrains. Ce pouvoir du capital dans l'entreprise déborde dans toute la société et sur toute la planète. Tout ou presque devient marchan-

dise. L'endettement public organisé (par une sous taxation des profits et une fraude à très grande échelle des multinationales par les paradis fiscaux, etc.) conduit à la vente progressive de biens publics achetés par des détenteurs de capitaux privés : privatisations, ventes de ports, d'aéroports, de services publics, de biens domaniaux et patrimoniaux, etc. À terme, avec les difficultés faites à l'investissement public, une part grandissante des biens existants sur la planète sera la propriété d'investisseurs privés.

Circonscrire le droit de propriété

Le droit de propriété actuel tel qu'il est reconnu et établi à l'égard des moyens de production conduit à des excès intolérables. Ceci a très directement des conséquences sur les conditions de travail, d'emploi, de vie, des salariés. Ceci concerne donc très directement le syndicalisme. Il nous faut donc réfléchir à un autre «gouvernement» des entreprises. Nous savons que les «nationalisations» passées n'ont pas été des modèles de démocratie, et que ces entreprises «nationalisées» n'ont pas toujours su concilier l'intérêt des travailleurs, des usagers, des fournisseurs, des créanciers, des contribuables, des territoires. Il s'agit d'imaginer un autre «droit de propriété» des entreprises et des moyens de production. Il est probable qu'il faudrait constituer deux niveaux de gestion, un premier niveau regroupant les apporteurs de capital et les apporteurs de travail, et un deuxième niveau qui serait élargi à toutes celles et à tous ceux qui sont concernés par les décisions de l'entreprise (encore les salariés et les employeurs, mais aussi les fournisseurs, les créanciers, l'État, les collectivités territoriales, etc.). Ceci devrait au moins conduire à la constitution de conseils de surveillance ou d'administration ouverts à toutes les parties prenantes.

En ce qui concerne les salariés, celles et ceux qui apportent leur travail, lequel est exploité par les détenteurs de capitaux, il convient certainement de faire cesser le

privilège des capitalistes. En effet, dans le système capitaliste, la totalité du capital accumulé appartient aux actionnaires, alors que cette accumulation est le résultat de la combinaison du capital et du travail. À l'instar de la nuit du 4 août 1789 où ont été abolis certains privilèges féodaux, il faut abolir le privilège fondateur du capitalisme et du salariat, le privilège qui octroie au capital seul la propriété de la totalité des moyens de production nouveaux créés par autofinancement, alors qu'ils sont le résultat de l'activité de l'entreprise quand, chaque année, les fonds propres augmentent par incorporation des bénéfices non distribués. Par ce biais, progressivement, les salariés deviendraient des travailleurs associés. En 1898, dans *Socialisme et Liberté*, Jean Jaurès écrivait : *«En fait, il n'y a qu'un moyen pour tous les citoyens, pour tous les producteurs, d'échapper au salariat : c'est d'être admis, par une transformation sociale, à la copropriété des moyens de production.»*

Agir contre l'accumulation capitaliste

Agir contre l'accumulation capitaliste devient donc une orientation de l'organisation syndicale. Ceci commence par l'action quotidienne : vendre plus cher la force de travail, agir pour une augmentation des salaires, une réduction de la charge de travail et du temps de travail. Ceci conduit à revendiquer une augmentation de la contribution des entreprises aux dépenses sociales et budgétaires. Il convient d'aller vers un système fiscal qui ne favorise pas l'accumulation capitaliste par le jeu des amortissements du capital en déduction des bénéfices. La fiscalité doit mieux imposer les profits et les rentes : aujourd'hui, la fiscalité assise sur les revenus de la rente facilite l'accroissement du capital des rentiers et conduit à une concentration toujours plus grande des revenus et des patrimoines dans les mains d'une minorité. La «liberté» est celle laissée aux plus gros d'acheter les plus petits.

Agir contre l'accumulation capitaliste, c'est aussi freiner l'expansion de la finance à l'ensemble de la société et à l'ensemble de la planète. C'est s'opposer à toutes les manœuvres qui voudraient que le plus grand nombre de travailleurs soient intéressés à la réussite d'un système qui les exploite. C'est, par exemple, l'un des buts des fonds de pension qui veulent remplacer un système de retraite par répartition par un système basé sur la capitalisation.

Réduire les droits liés au droit de propriété, dans l'entreprise et dans la société et, corrélativement, accroître les droits des travailleurs, dans l'entreprise et dans la société

Là aussi, l'action syndicale commence dans l'activité quotidienne du syndicat, sur le lieu de travail, dans l'entreprise, et dans un rapport de forces pour faire reconnaître des droits aux collectifs de travail dans les entreprises. Le renforcement des CHS-CT, les droits et pouvoirs des élus DP et CE participent de cette installation de «coins démocratiques» dans les entreprises. Le statut de certaines sociétés de l'économie sociale et solidaire peut parfois être déjà un élément d'atténuation de la pression du capital à l'égard du travail. Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) instituées par une loi de juillet 2001 prévoient ainsi différentes catégories d'associés. Il s'agit donc de pouvoir agir notamment sur l'organisation du travail. L'élargissement de l'intervention des travailleurs devrait ensuite aller vers une reconnaissance du droit au collectif de travail de débattre de ce qui est produit par l'entreprise, de comment on le produit, de la finalité sociale de la production, etc. Le collectif de travail pourrait avoir un droit de veto sur certaines décisions.

Dans la société, tout ce qui pourrait réduire les pouvoirs de la finance et du capital doit figurer dans le cahier revendicatif de l'organisation syndicale. Ceci peut couvrir une multitude de domaines : la séparation entre les banques de dépôts et les banques d'af-

fares, la limitation du lobbying, la vigilance par rapport à la corruption, la protection des lanceurs d'alerte, le suivi des conflits d'intérêts, etc.

METTRE EN PRATIQUE DES PARCELLES

DE TRANSFORMATION SOCIALE

Affrontement

En France, une partie du mouvement syndical porte encore l'idée que les travailleurs n'obtiendront la satisfaction de leurs revendications que par la lutte et que, de ce fait, ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. À Solidaires, nous sommes de ce côté. Mais nous savons qu'il y a des regroupements, qui s'appellent et qui sont appelés «syndicats», et qui ne prônent que la discussion et le dialogue avec le «partenaire» patronal, sans installation d'un quelconque rapport de forces pour essayer d'influer sur la décision du «partenaire». À Solidaires, nous ne comptons pas que sur la pertinence de nos démonstrations et de nos argumentaires, ni sur l'humanité et le sens de la justice du patronat ou d'un gouvernement et de ses représentants hiérarchiques, pour voir satisfaites nos revendications.

Dans nos réunions militantes, dans les assemblées générales et les Congrès, bien souvent les débats débouchent sur la question des mobilisations nécessaires et des moyens d'action. Et nous savons qu'il y a toute une «gradation», le summum étant généralement la «grève!» la «grève générale!», et surtout la «grève générale interprofessionnelle reconductible!». Les congressistes de 1906 préconisaient «comme moyen d'action la grève générale». Depuis de nombreuses années, nous continuons de porter ces appels, très souvent sans être entendus, y compris par bon nombre des adhérentes et adhérents des fédérations et syndicats membres de Solidaires. Un tel affrontement, pour avoir quelques chances d'aboutir, nécessite forcément le nombre, et pas seulement la détermination extrême de quelques individus. Il faut donc en passer par des appels avec d'autres organisa-

tions syndicales, ce qui nous met à la merci de leur lâchage en rase campagne, quand il s'agira, par exemple, de proposer la reconduction de la grève de jour en jour. À défaut de mieux, nous continuons d'appeler à des grèves de «24 heures sèches», en proclamant qu'elles seront avec des lendemains et des suites, lesquelles se font toujours attendre. Et quand il y a effectivement appel à la grève, quand, dans quelques secteurs, il s'agit même de grève reconductible, très souvent le résultat obtenu par la lutte n'est pas du tout à la hauteur de l'engagement, de l'enthousiasme, et des sacrifices des grévistes. Les obstacles sont multiples: crainte des mesures de rétorsion du patron dans un environnement fait de 5 millions de chômeurs, crainte des difficultés financières dans un contexte de fins de mois déjà difficiles, sentiment que la lutte sectorielle menée ne suffira pas et que son élargissement est une opération irréalisable. Pendant le même temps, ceux d'en face ne restent pas inactifs: laisser «pourrir» la grève, en jouant sur le temps (qui coûte cher pour les grévistes): ne pas «négocier», laisser les grévistes dans le vide (pas d'interlocuteurs privés et publics, pas d'échos dans la presse, etc.). Et, à un certain moment, engager la répression: déchaînement des discours et des médias contre les grévistes, sanctions à l'égard des «meneurs», envoi des forces de police, etc.

L'affrontement est d'autant plus difficile que, de plus en plus souvent, dans un capitalisme largement mondialisé où l'État-nation s'intègre progressivement à un État Transnational, le décideur semble de plus en plus éloigné. Le patron de l'entreprise locale dépend d'une décision d'une multinationale, le gouvernement de tel État-nation est lié par des accords internationaux qui «l'obligent» et l'enserrent dans un réseau global, étape d'une nouvelle organisation de la planète. Les prolétaires de tous les pays sont très loin d'être tous unis. Le capitalisme hégémonique peut plus facilement assurer sa domination sur les classes

subalternes: les Grecs vivent très brutalement cette situation. Tout ceci rend l'affrontement compliqué, car le système dominant dispose non seulement des moyens d'aliénation et de répression, il est organisé pour avoir de plus en plus de moyens d'esquiver et d'échapper à l'affrontement.

Contournement

L'affrontement avec le patron, avec l'employeur, c'est toujours, plus ou moins, même si les participantes et les participants à la grève n'en ont pas conscience, un affrontement avec le système social existant. L'expérience que nous pouvons avoir des luttes passées, y compris des luttes qui, sur le moment, ont été victorieuses, est bien que rien n'est jamais acquis, qu'aucune victoire n'est définitive. Aujourd'hui, les salariés-e-s ont retrouvé leur travail, aujourd'hui un «repreneur» a racheté l'entreprise (et a acheté les travailleurs en même temps), mais demain l'entreprise sera délocalisée, ou le patron aura demandé aux salariés de travailler plus, pour le même salaire, voire pour un salaire réduit. Aujourd'hui la multinationale ne ferme pas son usine en Bretagne, après la grève menée, mais celle de Bordeaux sera fermée, ou celle de Madrid, ou de Casablanca. Même des victoires, même de telles victoires, nous confortent dans la nécessité de faire vivre un syndicalisme de transformation sociale. Pour autant, aucune lutte n'est inutile. Les échecs, plus nombreux que les victoires depuis beaucoup trop d'années, sont, au moins, un apprentissage de l'action, un moyen de conscientisation pour certaines et certains camarades, etc.

L'affrontement avec le système social a pour objectif de faire reculer le système pour faire naître de nouveaux droits, de nouveaux pouvoirs pour les travailleurs, et ceci jusqu'à un renversement de ce système. Nous constatons tous les jours que c'est une œuvre de longue haleine, de très longue haleine même, et qui a désespéré bien au-delà de Billancourt! Parallèlement à la pour-

suite du développement de ces pratiques et de ces luttes, notre volonté de transformation sociale devrait certainement nous conduire à mener des actions de contournement du système. Il ne s'agirait plus seulement de dénoncer un système, de s'y opposer, mais de tenter de faire vivre, à côté, un autre système.

Ainsi, nous pouvons continuer de dénoncer les OGM, de faire des manifestations contre Monsanto, le Roundup, les pesticides toxiques, contre un modèle agricole accro à la chimie et aux manipulations du vivant, productiviste et destructeur. Mais nous pouvons aussi participer au développement d'une agriculture respectueuse de la vie et de la santé des producteurs comme des consommateurs, réduisant les pollutions par le choix des circuits courts, etc. Ceci devrait concrètement signifier que l'organisation syndicale soit capable de lancer des appels à consommer autrement, et pas seulement des «appels à la manif». Ceci impliquerait que l'organisation syndicale, directement, considère que les actes de consommation de ses membres sont aussi des moyens d'action et des moyens de lutte collective. Nos actions intersyndicales ne seraient plus seulement des regroupements avec d'autres salariés pour s'opposer à une politique patronale et/ou gouvernementale. Elles seraient aussi des mobilisations et des actions menées avec d'autres partenaires, et sur d'autres terrains, un terrain où le syndicalisme n'est pas attendu.

Si nous nous engageons dans cette construction d'un espace décalé par rapport au système social dominant, au fur et à mesure que nous avancerons nous découvrirons certainement que nous pourrions en élargir et en approfondir le contenu. Ainsi, nous pouvons dénoncer la pensée unique qui suinte des médias «de masse», zapper chaque fois que sur le petit écran défile un «expert» au service du système, manifester contre la privatisation de tel ou tel service de l'audiovisuel public, pétitionner contre la mainmise des dirigeants de mul-

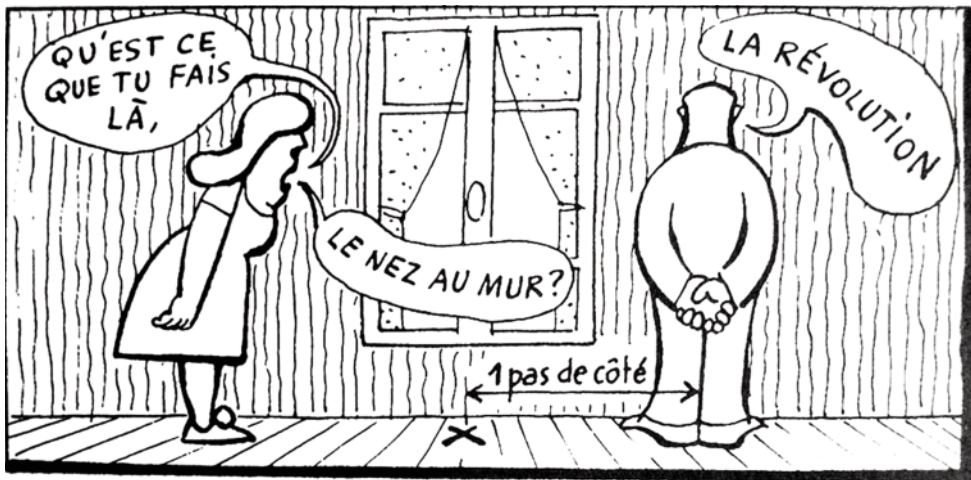
tionales sur la plupart des secteurs de la presse écrite, radiophonique, télévisée. Et, pendant le même temps, nous pouvons faire vivre notre propre espace public, éventuellement partagé avec d'autres portant les mêmes valeurs et les mêmes objectifs de transformation sociale. Nous pouvons construire notre propre lieu d'information et d'échange en utilisant Internet et les réseaux sociaux.

Dans de multiples domaines, il est possible de faire vivre d'autres relations sociales et humaines.: dans l'économie sociale et solidaire, la culture, l'agriculture, la citoyenneté urbaine, les solidarités rurales, les sciences, le transfert de savoirs, les médecines, l'éducation, le sport, etc. L'ensemble de ces pratiques devrait donner naissance à un «début d'autre monde», à côté du monde dominant. Dans le même moment, nous aurions un monde, le monde «ancien», qui continue de vivre et de nuire, et un monde naissant qui devrait traduire nos aspirations par de nouvelles pratiques. C'est un peu ce que Antonio Negri et Michael Hardt appellent des «communs», qui sont à la fois des «biens communs» mais aussi des «pratiques de la communauté». Par cette démarche, les travailleurs pourraient «grignoter» plus ou moins régulièrement de nouveaux espaces de liberté et d'autonomie. La critique du capitalisme induirait ainsi un comportement citoyen, et ceci devrait être considéré comme de l'action syndicale participant à la transformation sociale.

Du «micro» au «macro»

Ici, nous retrouvons un peu l'idée d'une réflexion et d'une action allant du local au global, mêlant le micro et le macro. Nous savons que la démocratie ne s'importe pas de l'extérieur, dans aucune société, dans aucun État, mais qu'elle peut se créer ou se recréer à partir d'actes de citoyenneté, qui peuvent être considérés comme des actes de résistance. Ce sont ces nouveaux comportements, additionnés par chacun et cha-

cune d'entre nous tout au long de nos jours et de nos semaines, et s'agglomérant avec ceux d'autres «résistants» qui préfigurent le monde nouveau en train de se faire. Ces actes de résistance iraient au-delà des actes de désobéissances. Il est probable qu'une telle pratique syndicale serait un élément de crédibilisation de nos discours syndicaux: notre «faire» donnerait sens à notre «dire». Une telle pratique serait donc un élément de crédibilisation aux yeux des salariés qui nous entourent et qui entendent nos discours, lisent nos écrits, voient nos comportements. Elle serait aussi un moyen de «tester» nos alternatives envisagées. Nous savons que c'est en faisant que nous nous faisons, et que c'est ensemble que nous inventerons un autre monde. Il n'est pas possible que nos pratiques d'aujourd'hui soient contraires à nos discours et aux aspirations que nous formulons. Gandhi nous conseille: «Vous devez être le changement que vous voulez voir dans ce monde». Il est impossible qu'une transformation démocratique d'une société ou d'un système économique se fasse par des moyens ou des procédures eux-mêmes non-démocratiques. Notre union syndicale ne peut prétendre démocratiser la société que si nous sommes, nous-mêmes, plus démocratiques que le système auquel nous nous opposons, tant dans nos objectifs que dans notre fonctionnement interne. Nos luttes pour une transformation sociale doivent être en même temps des luttes pour élargir les espaces de liberté, de justice, d'égalité. Il ne s'agit pas seulement de renverser un rapport de forces externes, il faut aussi avoir la capacité intérieure de se libérer des entraves du système et de préfigurer entre nous des relations que nous prétendons proposer à l'ensemble de la société. L'action syndicale prend alors une nouvelle dimension. Il ne suffit pas de s'opposer à des adversaires, et d'inverser en notre faveur collective le rapport de forces, il nous faut aussi surmonter des difficultés subjectives, celles qui partent de la réalité,



L'AN 01, GÉBÉ, ÉDITIONS DU SQUARE, 1972. EXTRAIT.

complexe, des hommes et des femmes. L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Il s'agit donc que chacune et chacun sorte de la «servitude volontaire» dont La Boétie nous a rappelé, il y a plus de 450 ans, qu'elle était la matrice de nos asservissements: «Soyez résolu à ne plus servir, et vous serez libres». Cette conquête d'espaces libérés, libérés par l'action syndicale collective tournée vers la transformation sociale, serait une conquête de droits nouveaux participant à l'émancipation collective.

Conclusion: tout ceci, c'est du syndicalisme

À Solidaires, notre volonté de faire du syndicalisme doit signifier que nous voulons faire aboutir nos revendications. Nous avons à «défendre les intérêts matériels et moraux de nos membres». La défense des intérêts matériels, ça commence notamment par la défense des salaires et du pouvoir d'achat. Dans une société capitaliste, ceci doit amener le mouvement syndical à contester un système juridique et global qui permet que les travailleurs soient exclus d'une partie

des richesses qu'ils ont contribué à créer. Ça veut bien dire que la réflexion sur le droit de propriété dans l'entreprise est du ressort du mouvement syndical, de même que celle sur la démocratie dans l'entreprise. Cette «besogne», nous devons la mener en toute indépendance, notamment en toute indépendance par rapport aux partis politiques, aux appareils politiques. Nous savons que ceci implique que nous soyons nous-mêmes très «politiques», c'est-à-dire que nous débattons entre nous, à l'intérieur de l'organisation syndicale, et démocratiquement, de toutes les questions auxquelles nous sommes confrontés. ■

Gérard Gourguechon

DOSSIER

Un autre foot

Le football n'a pas toujours eu bonne presse dans les sphères progressistes. Les images de violence, de racisme, d'homophobie ou de sexisme couplées avec le culte de la personnalité, de la réussite et du bling bling ont largement contribué à la construction d'une représentation négative, le football renvoyant alors à des expressions primaires et agissant comme un excellent opiacé populaire. Difficile alors de justifier un dossier football dans une revue syndicale... mais pas impossible pour autant! Derrière cette image peu ragoutante, existe un autre football, un football populaire, antisexiste et intrinsèquement anticapitaliste. Ces quelques lignes sont destinées à ouvrir la réflexion autour d'un football renouant avec les pratiques du sport ouvrier.

est possible !



Ce dossier comprend quatre textes

- **Football populaire VS football business, de Nicolas Guez (Sud santé sociaux 93)**
- **Pour un football militant et de transformation sociale, de Martial Chappet (Sud PTT 75)**
- **Love football, hate sexism ! de Maud Valegeas (Sud éducation Créteil) et Aurélie Edet (Sud santé sociaux 93)**
- **Une interview d'un membre du groupe « les Bukaneros » de Madrid, par Aurélien Boudon (Sud éducation Créteil) et Jérémie Berthuin (Sud éducation 30)**

Football VS FOOTBALL

Le football est le sport populaire par excellence. En ce sens, en tant que phénomène social, il intègre des dimensions et des enjeux supérieurs au simple domaine sportif. Son histoire épouse l'évolution du capitalisme, il est également lié à l'histoire du monde ouvrier. Sa médiatisation accrue éclaire pour le grand public des phénomènes essentiellement liés à la mondialisation. Omniprésents dans le monde de l'entreprise, ils sont poussés ici à la caricature et battent en brèche les représentations associées au football en tant que vecteur de socialisation, de facteur d'appartenance sociale et identitaire, de loisirs et de convivialité. Les dérives actuelles (salaires faramineux, esprit anti-sportif, embourgeoisement des stades, retransmissions réservées à un public d'abonnés, répression du mouvement ultra,...) aboutissent à une cassure entre le public, le football amateur et les acteurs du foot professionnel. Plusieurs facteurs et des évolutions successives expliquent ce désamour.

En 1995, l'arrêt Bosman révolutionne le football européen en établissant l'illégalité des quotas de sportifs communautaires. Cette décision de justice accélère le processus de libéralisation déjà à l'œuvre et assoit la

suprématie des clubs les plus riches créant un déséquilibre entre les championnats européens. Dans le même temps, on assiste à une transformation profonde: les clubs professionnels, autrefois dirigés selon un modèle paternaliste, ancrés dans leur environnement social et géographique, se muent en entreprises régies par la loi du profit aux mains de capitaines d'industrie. Fonds d'investissements russes, qataris, industries du luxe, holdings financiers dévoient les clubs en les utilisant comme vitrines et supports publicitaires. La formation est délaissée par les grands clubs qui se livrent à des démonstrations de force sur le marché des transferts avec des acquisitions s'élevant artificiellement à plusieurs dizaines de millions d'euros. Le merchandising se substitue à l'iconographie et à l'identité portée par les tribunes. Des projets de stades privés de grande envergure incluant des centres commerciaux, ou proposant une diversification de l'activité comme l'organisation de spectacles voient le jour. L'exemple du club du Mans est particulièrement éloquent, bâti en partenariat public/privé et où le seuil de rentabilité est garanti par le contribuable - qui devra verser à Bouygues 45 millions d'euros suite à

populaire BUSINESS

la faillite du club. Le naming (parrainage) accroît un peu plus l'omniprésence des sponsors en même temps qu'il contribue à la perte d'identité des clubs.

Le but non-avoué de ces dérives libérales successives est clairement de circonscrire les tribunes à des espaces de consommation. Le foot business entend exclure des stades les publics populaires et les supporters organisés. La hausse du prix des places telles qu'on peut la constater en France au Parc des Princes vise clairement à formater un nouveau modèle de public. On achète désormais une place comme un nouveau téléphone portable, elle est paradoxalement devenue signe extérieur de richesse quand il y a dix ans elle était encore un marqueur social des classes populaires. On donne à voir un spectacle dont les acteurs sont des icônes bling bling, qui changent d'équipes aussi souvent que de coupes de cheveux et pour qui l'amour du maillot n'a aucun sens. Ce nouveau modèle de réussite et d'identification participe à l'édification d'un idéal social opposé aux principes d'émancipation. Face à ces dérives et à l'imminence d'une crise de l'économie du football équivalente à celle des subprimes, naît un discours politique favorable à des mesures d'encadre-



ment: fair-play financier, encouragement de l'actionnariat populaire, reconnaissances des supporters organisés... En parallèle à ces tentatives de régulations, d'autres ont fait le pari de valoriser la pratique authentique du football et/ou de recréer des clubs autogérés en rupture avec le football moderne. ■

Nicolas Guez

Pour un football et de transform

La plupart du temps, le football n'a jamais eu bonne presse dans le milieu militant. Les images, réelles ou supposées, qui lui sont souvent attribuées ne manquent pas : la violence de supporters abrutis par la bière et le nationalisme, de vulgaires querelles de clochers, des faramineux transferts de joueurs aux salaires tout aussi indécents, un système corrompu qui organise des coupes au détriment des peuples... la liste peut s'allonger et dresse un portrait peu reluisant. Loin de ces images négatives, le football a su et sait être militant et revendicatif. Des années 60 à nos jours, en France, au Brésil ou bien encore en Angleterre, des joueurs, des supporters et des journalistes ont décidé de reprendre le foot en main, de lui donner un sens politique. Un sens en lien avec un jeu collectif et offensif, en lien avec l'idée de transformation sociale dans son organisation et dans les décisions, un football qui ne constitue pas un champ clos isolé. Au contraire, un football qui présente de fortes similitudes avec notre idée du syndicalisme et notre engagement militant.

« Votre sport exige le concours constant de l'intelligence. Ses problèmes multiformes suscitent les initiatives individuelles les plus étonnantes, les inspirations créatrices collectives les plus stupéfiantes. Et pourtant les esthètes officiels s'accrochent au culte désuet des manifestations primaires de l'effort physique [...] vos professionnels pratiquent un métier dangereux, à la rentabilité aléatoire et réduite. Et pourtant le système des transferts les ravale au rang de marchandises, leur dénie le droit de participer à la gestion de leur sport, leur vaut trop souvent les sarcasmes de gens ignorant les difficultés techniques du jeu et les servitudes de leur métier. [...] Si vous recherchez dans nos pages matière à satisfaire l'orgueil nationaliste, l'esprit de clocher, ou le culte commercial de la vedette... Ne poursuivez pas votre lecture. »

Extraits de l'édito de François Thébaud, Le Miroir du Football, n°1, janvier 1960.

LES ENRAGÉS DU FOOTBALL

En 1958, le mensuel *Le Miroir du Football* est lancé. D'abord complément de l'hebdomadaire *Miroir Sprint* propriété des Éditions J, proche du Parti Communiste, il devient ensuite un titre de presse à part entière en janvier 1960. *Le Miroir du Football* bénéficie néanmoins d'une certaine liberté dans sa ligne éditoriale mais aussi dans son mode de fonctionnement. Autour de Fran-

militant action sociale



çois Thébaud, ancien journaliste du journal *Libération* issu de la Résistance, se rassemblent des journalistes qui sont aussi joueurs au niveau amateur. L'équipe fonctionne en totale autonomie vis-à-vis de la maison d'éditions, les comités de rédaction sont libres et y sont animés avec de longs débats et les décisions sont prises en totale démocratie, une rédaction aux accents libertaires. Dès les premiers numéros le ton est donné : le journal remet en cause le culte du résultat, les stratégies défensives ainsi que les injustices du jeu comme jouer à 10 contre 11, mais le principal combat du journal fut le « contrat à temps » des joueurs professionnels. Ce type de contrat cadenassait les joueurs aux clubs sans possibilité de le rompre, les clubs décidaient donc de leur carrière mais aussi d'augmenter leur salaire ou de le baisser.

Le Miroir n'a jamais été en décalage par rapport au monde dans lequel le football se pratique. Et ce fut le cas en Mai 68 : la France tremble sous la contestation étudiante et ouvrière, l'équipe du journal n'est pas en reste. L'occupation de la Fédération française de football de la rue de Iéna s'opère le 22 mai et durera jusqu'au 27. Le secrétaire général et l'instructeur national y sont retenus par les journalistes du *Miroir*, dont Thébaud, et par des joueurs, amateurs, de la région parisienne. Seuls deux joueurs professionnels les rejoindront, il s'agit de Michel Oriot et André Merelle du Red Star FC alors en division 1. Deux banderoles sont déployées sur la façade du bâtiment « Le football aux footballeurs » et « Fédération propriété des 600 000 footballeurs ». Un tract signé du Comité d'action des footballeurs est distribué dans la rue de Iéna, il se

BANDEROLE DE SUPPORTERS OUVRIERS
DU FC UNITED OF MANCHESTER.

conclut ainsi : « Tous Unis nous ferons à nouveau du Football ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : le sport de la joie, le sport du monde de demain que tous les travailleurs ont commencé à construire. ». Ils exigent la destitution des profiteurs du football, de libérer le jeu de la tutelle de l'argent des « pseudos-mécènes incompetents. » Ils reprennent les revendications contre les contrats esclavagistes, mais aussi la suppression de la limitation arbitraire de la saison. À l'issue du conflit, la Fédération concède plus de démocratie et de transparence dans les décisions et que les clubs amateurs obtiennent un entraîneur diplômé. mais sans réelle avancée. Cependant, les « Enragés de Mai » obtiennent le soutien de Just Fontaine ancien joueur et co-créateur du premier syndicat de joueurs en 1961, l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels mais aussi de Raymond Kopa et de Michel Hidalgo.

Dans le sillage de Mai 68, l'onde de choc du foot différent refait surface quelques années plus tard et plus particulièrement en Bretagne et en Île-de-France. Le Mouvement Football Progrès voit le jour en 1973 à Rennes, le mouvement reprend les principes du Miroir : jeu offensif en 4-2-4 (4 attaquants, 2 milieux de terrain et 4 défenseurs), en insistant sur le jeu collectif, le « passing game » en opposition au jeu individuel, liberté d'expression des joueurs, amélioration des conditions matérielles. L'équipe bretonne du Stade Lamballais devient le terrain d'application et un véritable collectif qui travaille à l'unisson sur le terrain et en dehors, dans la vie du club.



DE SÃO PAULO À MANCHESTER: VIVRE UN NOUVEAU FOOT

En 1981, le Brésil vit depuis 1964 sous la coupe d'une dictature militaire qui appauvrit la population, perpétue des exactions contre les opposants par le biais d'emprisonnements, de la torture et de l'assassinat politique. Le football reste le sport le plus populaire depuis les exploits de l'équipe de Pelé, surnommé le « Roi ». L'une des équipes de São Paulo, le Sport Club Corinthians Paulista, voit l'arrivée à sa tête d'un sociologue ; ancien leader étudiant des années 70, Aldison Monteiro Alves. Avec le soutien de l'équipe et des supporters, il supprime les primes des joueurs, partage les recettes du stade, le Pacaembu, ainsi que les droits de télévision. Les joueurs phares de cette équipe sont Sócrates, dit le « Doctor », diplômé de médecine, un homme cultivé et politisé, Wladimir et Casagrande, tous les deux membres du Partido dos Trabalhadores, alors jeune parti d'opposition marxiste (actuellement au pouvoir...) qui réunit des syndicalistes, des intellectuels et des étudiants progressistes qui luttent contre la dictature.

Le club s'organise sur des bases autogestionnaires et se rebaptise « Democracia Corinthiana ». Tout est y est décidé entre joueurs : la stratégie et les techniques, les salaires en fonction des recettes, les entraîneurs, la suppression de la mise au vert des joueurs avant

les matchs. Toute l'équipe dirige à tous les niveaux: le pouvoir est aux mains des Corinthians. En 1982, la clique militaire sent son autorité se craqueler et lâche du lest en organisant pour la première fois depuis 1964 l'élection des gouverneurs des États qui composent le Brésil. Pragmatique, l'équipe appelle au vote dans la perspective d'anéantir la dictature. Arborant des maillots appelant au vote, sans soutenir de candidat, ils entrent sur le terrain lors de la finale du championnat de l'État de São Paulo portant ensemble une banderole où l'on peut lire: «Gagner ou perdre, mais toujours en démocratie.» En 1985, l'expérience périlite sans Socrates parti jouer en Italie et sans le reste de l'équipe dispersée dans d'autres équipes. La période d'une équipe soudée et autogérée reste ancrée dans la mémoire et dans la conscience sportive et politique des Paulistanos.

L'Angleterre reste la terre du foot. Son histoire ouvrière et son amour du ballon rond restent étroitement liés: on ne compte plus les équipes ouvrières comme Arsenal créé par les travailleurs des Arsenaux Royaux, Millwall F.C. à l'initiative d'ouvriers d'une usine de confiture et de dockers ou bien West Ham United F.C. par des métallos. Mais l'image d'un foot ouvrier a bien changé, le thatchérisme et la hausse des prix des places ont laissé place à un foot marchandisé et sans saveur. C'est contre

cette marchandisation que des supporters décident de quitter leur équipe, crime de lèse-majesté Outre-Manche, et de former leur propre club. En 2002, des supporters du Wimbledon F.C. refusent le déménagement de leur stade en proie aux promoteurs immobiliers, se rassemblent et refondent leur propre équipe l'Association Football Club Wimbledon dirigé par Ian McNay, fondateur du label de rock alternatif Cherry Red Records qui donne son nom au stade. Trois ans après, des supporters de Manchester United F.C. affligés par la main mise de la famille Glaser, riches magnats de l'agro-alimentaire et du sport américain, montent leur propre équipe: Football Club United of Manchester. Fonctionnant sur le principe d'une scop, les joueurs, le staff technique et les supporters ont chacun une voix dans les décisions du club. Celui-ci est régi sur sept principes fondamentaux: «Les dirigeants sont élus démocratiquement par les supporters. Les décisions seront prises en respectant le principe: une personne, un vote. Le club développera une relation forte avec la communauté locale, sans aucune discrimination. Le club veillera à pratiquer des prix d'entrée accessibles. Le club encouragera une participation des jeunes et des gens du cru, sur le terrain et dans les tribunes. Les dirigeants veilleront à ne pas verser dans la commercialisation à outrance. Le club restera toujours une association à but non lucratif.» Liverpool n'est pas en reste, l'Affordable Football Club Liverpool se crée en 2008 par des supporters excédés par la flambée des prix du billet du stade d'Anfield, nous prouvant que des supporters sont capables de se rassembler contre la spéculation, et de s'organiser autour de leur sport, de leur lien social. ■

OCCUPATION DU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE FOOTBALL EN MAI 68.



Martial Chappet

Love football,



Longtemps considéré comme un bastion masculin dans la pratique tant que dans l'espace social que constituent les tribunes, le football peine à s'ouvrir sur la mixité. Les tribunes sont encore perçues comme des espaces privilégiés de construction de la masculinité dans un contexte identitaire exacerbé.

Le cadre institutionnel du football n'offre pas plus de débouchés à une expression de la pratique et de la passion partagée. Du traitement médiatique du football féminin aux propos et attitudes discriminantes des acteurs du football professionnel, la route est longue vers l'égalité dans les pratiques sportives ou de loisirs.

Des alternatives voient le jour pour porter l'idée neuve d'un football populaire accessible à tous et toutes sur le terrain comme dans les tribunes. Certains discours en disent long sur la persistance de préjugés sexistes « admis » parmi les acteurs du football. La condescendance est de mise lorsqu'il s'agit pour les médias d'évoquer les femmes et le football. Lorsque ce n'est pas du mépris pur et simple. Nous ne nous épancherons pas tant ces illustrations sont légion, mais vous laissons apprécier quelques exemples de machisme décomplexé : « *Je ne parle pas football avec les femmes. [...] Qu'elles s'occupent de leurs casseroles et puis ça ira beaucoup mieux.* » Bernard Lacombe, manager de l'Olympique lyonnais. « *T'avais des grosses dondons certainement trop moches pour aller en*

boîte le samedi soir. Aujourd'hui, ça n'a plus rien à voir. Elles ont progressé [...] et en plus maintenant ce sont des filles. Mais par rapport à une équipe masculine, ça vaut que dalle. » Pierre Ménès journaliste sportif invité à se prononcer sur l'équipe de France féminine

Si l'on se penche sur la pratique, les données statistiques reflètent d'ailleurs ce désamour d'une façon troublante, le football est le sport qui compte le moins de licenciées (4,1%). Ce nombre ne doit pourtant pas être corrélé à une demande particulièrement faible mais bien plutôt à une volonté défaillante de la part des clubs et des équipements sportifs municipaux d'allouer des budgets suffisants aux équipes féminines. Cette carence s'applique d'ailleurs à tous les domaines du temps libre : Des études ont fait apparaître qu'environ 2/3 des bénéficiaires entre 8 et 20 ans de l'offre de loisirs publique ou associative subventionnée étaient des garçons. Les proportions de fréquentation masculine atteignent quasiment 100% concernant les équipements sportifs publics d'accès libre.

Peu nombreuses sont les femmes qui se déplacent régulièrement au stade pour voir des matches, moins nombreuses encore celles qui ne viennent pas accompagnées. La construction clanique de la plupart des groupes de supporters explique en partie

¹ Guyon Stéphanie, « Supporterisme et masculinité : l'exemple des Ultra à Auxerre. », *Sociétés & Représentations* 2/2007 (n° 24), p. 79-95.

hate sexism !

l'exclusion ou la relégation des femmes en leur sein. Les rapports sociaux, l'entre soi qui les animent se réfèrent à des modes d'identification traditionnels pour ne pas dire réactionnaires¹.

Les femmes dans les groupes ultras sont très minoritaires et le plus souvent assignées à des missions subalternes. Les références constantes à la domination masculine se manifestent dans les différents espaces occupés par les supporters (la tribune, le local, le bar ou le car lors des dépla-

cements). Les chants valorisant la virilité de l'équipe soutenue contre la faiblesse manifestement féminine de l'équipe adverse ainsi que l'esthétique guerrière des noms des groupes de supporters, des slogans, des visuels ou du rythme des tambours, créent et exaltent un corps collectif viril. La frénésie identitaire associée aux matches revêt parfois une fonction cathartique, «carnavalesque» dont les femmes et les immigrés sont les premières victimes. Exutoire, le spectacle du football est une chambre d'écho à la montée en force des idées réactionnaires dans la société.

BANDEROLE DU GROUPE LES DÉGOMMEUSES.



Violent envers les femmes, le football ne l'est pas que dans la parole. L'organisation de la coupe du Monde de football s'accompagne systématiquement de la mise en place parallèle d'un véritable mondial de la traite des femmes. En 2006, on estimait à 40000 le nombre de femmes «importées» d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est vers l'Allemagne pour «servir sexuellement». Un bordel géant de 3000 m² a été érigé aux abords du Stade Olympique de Berlin pouvant accueillir 650 clients en même temps « Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des "cabanes du sexe" ressemblant à des toilettes appelées, «cabines de prestation». Capotes, douches et parking étaient à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur "anonymat²". »

EN DÉPIT DE CE CONTEXTE SOMBRE, DES ALTERNATIVES EXISTENT

Sur le terrain, il faut mentionner l'action des Dégommeuses. Initiée en 2010 cette équipe composée majoritairement de lesbiennes militantes utilise le football comme vecteur de lutte contre les discriminations. «Les Dégommeuses sont engagées dans des actions de proximité (sensibilisation du public sportif aux stéréotypes de genre), dans du plaidoyer pour promouvoir le sport féminin et la visibilité lesbienne, et dans des projets de solidarité internationale, en lien notamment avec l'Afrique du Sud. En 2016, Les Dégommeuses souhaitent organiser un « Euro solidaire », qui mette la focale sur les conditions de vie des réfugié-e-s LGBT qui ont fui leur pays d'origine en raison des discriminations liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre³».

En tribune, les supportrices soutiennent leur équipe avec la même ferveur que leurs camarades masculins. Elles investissent elles aussi les groupes de supporters, obligeant ces derniers à interroger leurs pratiques. Ce sont par ailleurs les groupes les plus progressistes qui ont intégré l'anti-sexisme à leur identité affichant ce combat sur des banderoles (la Brigade Nord 99 de Hanovre intitule un tract «AGAB: All Gender

Are Beautifull»), des autocollants, à travers des tracts, et lors d'occasions dédiées telles que la semaine contre les discriminations coordonnée par la FARE (Football contre le racisme en Europe) qui est l'occasion pour ces groupes de parler de sexisme en montant des expositions⁴, en organisant des réunions sur ce thème. Néanmoins parce que les pratiques évoluent lentement, certaines supportrices font le choix de s'organiser entre femmes, en non-mixité, c'est le cas des SenoritHas aus Jena dont le manifeste «If I were a boy» révèle leur volonté d'exister dans les stades en tant que femme.

La lutte contre le sexisme dans les stades est donc une lutte politique dont la prise en charge résulte d'une politisation des groupes de supporters mais aussi de la résurgence d'une contre-culture féministe. Encourager l'engagement des femmes dans ces groupes, c'est aussi affirmer l'égalité et la solidarité entre tous les supporters contre les discours des institutions qui criminalisent les groupes de supporters et en premier lieu ceux qui défendent des valeurs progressistes. La campagne «Ich fühl mich sicher» (« je me sens en sécurité») lancée en 2014 par le réseau F in Fußball combat les contrôles accrus et les campagnes anti-supporters menées par les autorités qui se justifient par l'argument de la sécurité des femmes dans les stades. De même, lorsque la Fédération turque de Football sanctionne les supporters du Fenerbahce en leur interdisant l'accès au stade en 2011 et 2013, des milliers de femmes viennent enflammer le stade et des affrontements entre ces supportrices et les forces de l'ordre ont lieu avant la rencontre prouvant encore une fois que le supporterisme n'est pas une histoire de genre. ■

Maud Vagas et Aurélie Edet

² Extrait de la pétition initiée en 2006 par Coalition against trafficking in women (CATW).

³ <http://www.lesdegommeuses.org/>

En 2010, la BAFF et le réseau F in Fußball organisent l'exposition

⁴ «Tatort Stadium. Le racisme et les discriminations dans le foot» - <http://www.tatort-stadion.de/>.



Interview d'un membre des Bukaneros

«LA SOLIDARITÉ, LA CONSCIENCE DE CLASSE
ET LA DÉFENSE DE NOTRE QUARTIER
SONT LES PILIERS DE NOTRE PHILOSOPHIE.»

Pour prolonger ce tour d'horizon des pratiques en faveur d'un football en lutte contre la marchandisation, le sexisme et le racisme, il nous semble intéressant de questionner un membre d'un groupe de supporters revendiquant une identité ouvrière et progressiste. Ces groupes ultra sont des espaces de socialisation d'une partie de la jeunesse et peuvent dans certains cas agir comme des vecteurs de transmission d'une identité de classe loin des tristes réalités identitaires et nationalistes qui gangrènent le monde des tribunes... Direction Vallecás, en banlieue madrilène.

Avant tout peux-tu nous dire ce que représente

le quartier de Vallecás

et qui sont les Bukaneros?

Vallecás est un quartier ouvrier au sud-est de Madrid. À l'origine il s'agit d'un village connu sous le nom de Villa de Vallecás indépendant de Madrid jusqu'en 1950.

Avec l'industrialisation et le développement de Madrid, Vallecás a grossi rapidement et de manière incontrôlée avec des maisons en taule construites à la hâte par les travailleurs et travailleuses eux et elles-mêmes.

C'est dans ce cadre-là que se sont nouées des relations fortes de solidarité entre les habitant-e-s. Ces liens sont à l'origine de ce tissu social qui a fait qu'ont vu le jour des associations de voisin-e-s et un militantisme de terrain, actif dans la défense du quartier contre la spéculation immobilière. Historiquement, Vallecás a toujours été



considéré comme un quartier teinté d'idéal révolutionnaire. Ce n'est pas pour rien que, dans les années trente, on l'appelait la « petite Russie ».

Les Bukaneros est le groupe ultra du club du quartier le Rayo Vallecano. Il est né dans les rues du barrio et se veut l'héritier de cette tradition militante. La solidarité, la conscience de classe et la défense de notre quartier sont les piliers de notre philosophie.

Au sein du mouvement ultra, de nombreux groupes considèrent que la politique doit rester hors des stades. Néanmoins ici dans l'État espagnol, la plupart des groupes sont marqués politiquement à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. Comment l'expliques-tu ?

L'histoire de notre pays revêt certaines particularités en rapport à d'autres pays. La division culturelle entre deux « bandes historiques », fachos et antifas, continue à avoir un certain poids. Cette division est aussi marquée au plan de la composition des groupes d'ultras : certains sont des groupes multiraciaux, d'autres sont exclusivement « blancs ».

Les Bukaneros à de nombreuses reprises se sont mobilisés avec des tifos politiques ou à l'occasion de manifestations. Comment concilier cet engagement militant avec le supporterisme classique dans le monde du football ?

Comme je l'ai dit, en Espagne il existe une prédisposition certaine à cet engagement politique des groupes ultras. Dans notre cas, je ne sais pas si on est plus ou moins politisés que d'autres groupes. Ce qui est sûr néanmoins c'est que cet engagement est intimement lié à notre environnement social. On vient au stade pour animer les gradins et encourager notre équipe. Une grande partie de la jeunesse du quartier se reconnaît en nous. On ne vient pas au stade pour des raisons politiques, comme nous n'entendons pas prendre comme prétexte le stade pour faire de la politique. Nous mettons juste en avant dans nos apparitions ce que nous sommes : la jeunesse d'un quartier marqué par sa caractéristique sociale en lien avec des valeurs d'appui mutuel et de classe.

On a pu voir des Bukaneros s'impliquer dans la lutte menée par une femme, Carmen, contre l'exclusion de son logement. Quels liens avez-vous avec le quartier qui vous entoure ?

En fait le cas de Carmen n'a pas été de notre fait. Cependant, c'est vrai que l'on s'est impliqué à ses côtés au même titre que d'autres groupes de fans du Rayo.

Notre fierté réside aussi dans le fait que la direction du club s'est impliquée dans cette solidarité. Cette donnée n'était pas évidente. On se souvient à cet égard que l'ancienne direction du club appelait par exemple il y a quelques années à voter pour le Partido Popular (PP), au pouvoir actuellement avec le gouvernement Rajoy.

On se souvient aussi qu'il y a quelques années un groupe d'ultras lié à l'extrême droite avait tenté de s'implanter dans notre stade. Il se vit finalement obligé de quitter les gradins.

Tout ça pour dire que rien n'est acquis et que si groupes de supporters et direction sont relativement unanimes aujourd'hui, il s'agit là du fruit d'un travail de longue haleine. Vingt-trois ans de travail en lien avec la base sociale de notre équipe, au sein de notre stade et de notre quartier pour aboutir à des actions de solidarité comme ce fut le cas avec Carmen.

Avec quelles organisations du mouvement social collaborez-vous ? N'avez-vous pas peur d'une certaine forme de récupération politique de leur part ?

Nous ne collaborons avec personne en particulier. Simplement nous réalisons un travail unitaire quand cela nous paraît nécessaire et utile. Nous n'offrons pas notre capacité de mobilisation à une quelconque orga. Nous la réservons à nos combats propres, à notre quartier. Nous travaillons par exemple avec de nombreux collectifs de jeunes de Vallecas.

Un des vôtres, Alfon, 19 ans, a été condamné à la prison après avoir été arrêté en 2012 lors d'une manifestation à l'occasion d'une grève générale dans tout l'État espagnol. Peux-tu revenir sur le cas Alfon et plus généralement sur la Loi Mordaza et ses conséquences ?

Ce qui est sûr c'est que le cas Alfon est complexe tant au plan juridique qu'au plan des motivations qui ont conduit la justice à le condamner à 5 ans de prison.

Je me contenterai de mettre néanmoins en avant deux aspects :

- Tout d'abord un vrai élan de solidarité internationale pour le soutenir. Ce qui nous a fait chaud au cœur ;

- D'autre part : son procès est le fait d'une haine de classe. À n'en point douter il s'agit pour le pouvoir d'un avertissement : sera condamnée toute personne qui conteste l'ordre social et capitaliste.

Alfon est indéniablement un prisonnier politique et doit être considéré comme tel.

Notre travail militant est donc de dénoncer la répression et apporter à notre jeune camarade tout notre soutien.

La condamnation d'Alfon s'inscrit plus généralement dans un contexte de répression aiguë avec notamment le vote de la Ley Mordaza (loi du Bâillon). Cette Loi est née dans un contexte d'agitation sociale (grèves générales et ras le bol populaire dans une Espagne en crise profonde) avec la volonté du pouvoir de contenir et anesthésier cette colère sociale. Cette loi a été dénoncée par des organismes internationaux défendant les Droits de l'Homme comme la loi liberticide la plus grave actuellement en vigueur au sein de l'Union européenne. En lien avec cette loi, il existe une autre loi similaire, la loi du sport, qui criminalise les ultras.

En parlant de Lois répressives, quel a été la conséquence de la mort d'un ultra antifa de La Corogne assassiné il y a deux ans par des ultras d'extrême droite de l'Atlético Madrid ?

L'assassinat de Jimmy a servi de prétexte pour la LFP (Ligue de football professionnel) et la police pour monter une campagne d'alarme sociale sur le thème des ultras.

Cette campagne a eu comme conséquence la mise sur pied de toute une série de mesures destinées à mettre sous silence le mouvement ultra et surtout à le soumettre à un contrôle absolu.

Cette mise sous contrôle ne concerne pas tant les violences, malgré tout minoritaires. Elle concerne en premier lieu les groupes dissidents du mouvement ultra dans leurs apparitions politiques (entre autres le contenu des messages des banderoles et les slogans criés pendant les matchs). Les groupes ultras ont désormais aussi comme obligation pour exister, ce qui nous apparaît comme une atteinte à notre liberté, de donner aux autorités la liste de nos membres. De notre côté dans notre stade on a pu compter dès le début sur le soutien des autres groupes de supporters du Rayo. En revanche on est en ligne de mire de la

Police, de la Ligue du football professionnel (LFP) et de la presse qui nous criminalisent et nous harcèlent. On n'est pas les seuls à être persécutés, néanmoins on est un des groupes d'ultras qui est le plus victime de la répression.

La mort de Jimmy est un assassinat de plus des mains de fascistes comme ce fut le cas aussi il y a quelques années de Carlo Palomino à Madrid. Dans les deux cas, il semble que des membres de la police ou de l'armée sont impliqués. Peux-tu revenir sur cette réalité qui en dépit de la mort de Franco, avec la loi d'amnistie, fait que de nombreux tortionnaires de la dictature demeurent en activité ?

Sujet complexe. Ce qui est sûr c'est que dans la période de la « transition » après 1975, il n'y a pas eu de réelle rupture avec le régime franquiste. Nombre de personnalités politiques du régime se sont reconverties dans les institutions de l'Espagne « démocratique ». Au sein des rangs de la police ou de l'armée idem. Nombre de membres de ces corps qui n'ont pas vécu sous la dictature en ont néanmoins hérité des réflexes et des pratiques. Si on y regarde de plus près, on se rend aussi compte que beaucoup de personnes du monde politique comme dans le secteur de la justice ou de l'économie, sont les héritiers (fils ou filles dans de nombreux cas) des gens qui assumaient ces postes durant la dictature.

Revenons au football. Dans votre tribune on peut apercevoir des écharpes jaunes de Cadiz. Peut-on parler d'amitié ?

Les Brigadas Amarillas (le groupe ultra de Cadiz) est le seul jumelage que notre groupe a souscrit, et ce depuis 1993, au cours d'un déplacement du Rayo dans cette ville du sud de l'Andalousie. Cadiz et Vallecás ont de nombreux points communs, en particulier son aspect ouvrier. Même si nous, on n'a pas la plage chez nous, les gens de Vallecás comme ceux de Cadiz sont mus par les mêmes valeurs solidaires. Au-delà de nos groupes, on peut d'ailleurs dire qu'au fil des ans c'est tout le monde des supporters de nos deux clubs qui sont liés par d'authentiques liens d'amitié.

Pour toi existe-t-il une contradiction entre votre engagement politique et votre action en tant qu'ultra ?

Toute personne a des contradictions, et en premier lieu toute personne qui aspire à changer le monde dans lequel on vit. Après avoir dit cela, je pense que non il n'y a pas contradiction mais au contraire prolongement d'un engagement.

Être amoureux du ballon rond et être d'extrême gauche (rojo) fait partie intégrante de notre identité rebelle. Le foot est historiquement un jeu apprécié par la classe ouvrière. Notre principal ennemi est le foot moderne que l'on appelle dans notre milieu : le football business. On croit à un autre modèle de foot. On se bat pour lui. On considère à ce propos que les valeurs néolibérales ont détruit le romantisme d'un sport vieux de plus de cent ans.

Depuis ces dix dernières années, les fans les plus pauvres se sont vu-e-s expulsé-e-s des stades du fait entre autres de prix particulièrement prohibitifs. On nous a volé notre sport et nos clubs. Les businessmen les ont convertis en un commerce lucratif et nous les simples supporters et supportrices, on a cessé d'exister en tant que tels.

On est devenu du jour au lendemain de simples consommateurs et consommatrices. Des client-e-s. C'est pour cela qu'au même titre que les travailleurs et travailleuses se doivent de récupérer leurs entreprises, nous nous devons de reconquérir et récupérer nos clubs, nos stades, le foot.

Les stades ont toujours été des lieux de sociabilité de la classe ouvrière. Cela a toujours été la raison d'être du football en dépit de ce que les businessmen veulent nous faire croire en prenant en otage nos clubs.

Comment voyez-vous le devenir de votre groupe ?

La saison 2015/2016 s'annonce difficile pour tous et toutes les supporters et supportrices de foot en général et pour notre groupe en particulier. Ce qui serait bien ce serait que les fans soient conscient-e-s que l'on nous vole notre passion et que l'on se doit de défendre notre espace dans les stades. Une année de plus de résistance et de rébellion est toujours une chose positive. Et nous sommes fièr-es d'avoir su résister jusqu'ici contre le football business. Que notre groupe puisse continuer à exister est déjà une victoire en soi. Nous continuerons notre lutte. Suivre notre équipe et demeurer indépendant-e-s.

Le mot de la fin ?

Merci beaucoup pour l'intérêt que vous nous portez. Ce n'est pas tous les jours qu'une publication syndicale nous donne la parole. Cela constitue pour nous une vraie fierté. En espérant que la classe ouvrière consciente et organisée, passionnée comme nous de foot, récupère les stades. Des stades d'où on n'aurait jamais dû se faire expulser.

Un salut chaleureux à vos adhérent-e-s et bons courages pour votre lutte qui est celle de toute la classe laborieuse.

Les mouvements traversant actuellement le monde du football ne sont pas déconnectés des réalités quotidiennes que nous pouvons constater sur nos lieux de travail, de vie ou d'étude. La montée du racisme, du sexisme, des replis communautaires et identitaires vont de pair avec le libéralisme. Les stades sont en fin de compte des extraits de concentrés de nos sociétés. Ils peuvent aussi bien être des laboratoires au service de l'extrême droite, de l'expérimentation de nouveaux procédés sécuritaires ou d'espaces d'entraide et de solidarité. À ce titre, les comités d'entreprise peuvent être un incroyable levier d'action au service de l'éducation populaire et du sport ouvrier. Aux équipes syndicales d'innover et de se réapproprier la question des loisirs pour que le slogan « Un autre football est possible » devienne réalité. ■

Propos recueillis par Aurélien Boudon et Jérémie Berthuin.

De l'internation à la transnation

Pour la formation syndicale Solidaires
***Les utopiques* de mai 2015, Alain Bihr avait**
présenté une contribution intitulée « La phase
actuelle du devenir-monde du capitalisme :
la transnationalisation ». Pour notre revue,
il a bien voulu retravailler une version plus
courte, issue de l'article « Mondialisation »,
paru dans « La novlangue libérale » [Editions
Page 2, Lausanne, 2007].¹

Alain Bihr, professeur honoraire de sociologie, a été
l'un des membres fondateurs et des rédacteurs de la revue
***A Contre-Courant*. Auteur de nombreux ouvrages**
sur le socialisme, le mouvement ouvrier, la dynamique
des inégalités et l'extrême droite, il a notamment publié :
***La préhistoire du capital* (2006),**
***La novlangue néolibérale* (2007),**
***La logique méconnue du Capital* (2010)**
et *Les rapports sociaux de classe* (2012),
tous parus aux Éditions Page 2 (Lausanne).

alisation alisation

« **D**ans le cadre de la vision néolibérale du monde, la cause est entendue : nous serions entrés depuis quelques décennies dans l'ère de la mondialisation, celle de l'ouverture sans retenue des frontières nationales aux mouvements des marchandises et des capitaux, celle de l'intercommunication universelle entre les êtres humains dont l'extension exponentielle de l'Internet et la diffusion du tourisme de masse compteraient parmi les symboles en même temps que les manifestations les plus banales, celle du « *dialogue entre les civilisations* » qui peut cependant aussi virer à leur confrontation. Vouloir s'y opposer serait vain ; ce ne pourrait être l'affaire que d'esprits étroits et rétrogrades, héritiers des passésistes qui ont dénoncé, en leur temps, qui la diffusion du chemin de fer et du bateau à vapeur, qui celle de la radiodiffusion et de la télévision, pourtant autant d'étapes sur la voie du progrès. Car, s'ils concèdent à la limite qu'elle peut poser quelques problèmes d'adaptation qui seront transitoires, les tenants néolibéraux de la mondialisation nous assurent qu'elle ne peut finalement qu'être heureuse : elle nous promet un avenir radieux, sur la base d'une conjugaison optimale des activités humaines au sein d'un marché mondial enfin unifié, gage de pacification des relations entre les hommes. On se doute bien que la réalité est à cent lieues de ce tableau irénique et apoloétique.

DE L'INTERNATIONALISATION...

Pour des raisons qui tiennent en définitive à la fragmentation du capital social en une multiplicité de capitaux en concurrence, donc à la propriété privée des moyens de production, le marché mondial généré par l'universalisation des rapports capitalistes de production se fragmente nécessairement en un ensemble de compartiments entre lesquels la circulation du capital reste toujours formellement possible mais en étant subordonnée à l'autorisation et au contrôle de pouvoirs d'États qui en définissent et en défendent les frontières constitutives. Au sein de chacun de ces compartiments du marché mondial, certains capitaux (les capitaux indigènes) sont autorisés à opérer librement : à vendre et à acheter, à s'investir et se désinvestir, à se concurrencer réciproquement tout comme à se combiner (s'associer, fusionner, etc.) réciproquement ; alors que les autres capitaux (les capitaux allogènes) se voient imposer certaines conditions (plus ou moins défavorables) et certaines restrictions (plus ou moins importantes) à leur accès à ce marché, pouvant aller jusqu'à l'interdiction pure et simple d'y opérer. Si bien que chacun de ces compartiments du marché mondial constitue à

¹ Ceci est une version abrégée de l'article « Mondialisation » parue dans *La nouvelle utopie néolibérale*, Éditions Page 2, Lausanne, 2007.

la fois un marché intérieur (pour les premiers) et un marché extérieur (pour les seconds).

La première forme historique de cette fragmentation du marché mondial, qui s'esquisse dès la fin du Moyen Âge européen et qui se renforce singulièrement à partir de la « révolution industrielle », est celle qui coïncide avec la formation des États-nations. Chacun de ces États va constituer un tel compartiment du marché mondial. Plus exactement, chaque État-nation se forme et se définit comme un espace autonome de valorisation et d'accumulation du capital. Autonome au sens propre du terme : un espace qui dispose de sa propre loi. C'est dire qu'il n'y a constitution d'un État-nation que pour autant qu'on assiste à la nationalisation de la loi de la valeur, en ce en un double sens. D'une part, chaque État-nation va tenter de se constituer en un espace de formation et de réalisation de la valeur comme forme du travail social, autrement dit en un espace autonome de socialisation marchande du travail : c'est très exactement ce qu'on désigne habituellement sous les termes de marché national. D'autre part, chaque État va tenter de faire prévaloir les valeurs nationales, celles qui se forment dans et par ce marché, sur les valeurs internationales, celles qui résultent de la circulation et donc aussi de la concurrence internationale des capitaux, en usant soit de

politiques libérales (libre-échangistes) au cas où les capitaux nationaux occupent une position favorable ou même dominante sur le marché mondial, soit au contraire de politiques protectionnistes au cas où les capitaux nationaux sont en situation défavorable sur le marché mondial. On devine évidemment que, dans ces conditions, la nationalisation de la loi de la valeur est elle-même l'enjeu des rapports de force entre États, qu'elle est donc inégalement réalisée selon les positions occupées par ces derniers sur le marché mondial, et qu'elle ne peut en définitive jamais qu'être imparfaite, même et y compris dans les plus puissants de ces États, étant donné la persistance inévitable d'une part d'ouverture du marché national sur le marché mondial.

Cependant, la nationalisation de la loi de la valeur n'aurait jamais pu avoir lieu, les différents marchés nationaux n'auraient jamais pu se former, même d'une manière imparfaite, si les États-nations n'avaient simultanément pris en charge, directement ou indirectement, la formation des conditions sociales générales de la production capitaliste – et c'est là un second élément de définition de l'État-nation. Celui-ci va ainsi assurer, en premier lieu, la formation des conditions générales de la circulation du capital au sein du marché national. D'une part, en contribuant à son unification matérielle (par la construction des infrastructures



matérielles des voies de communication), monétaire (par l'imposition et la protection de la monnaie nationale), juridico-administrative (par la constitution d'un territoire et d'une population soumis à un même ensemble de lois et de règlements), culturelle (par l'imposition d'une langue nationale ou d'un ensemble limité de langues nationales), etc. D'autre part, en veillant à sa protection, par des moyens juridico-administratifs appropriés: l'interdiction d'importer ou d'exporter certains produits (produits de base ou produits stratégiques), le monopole des marchés publics et du commerce extérieur pour les capitaux nationaux, la promotion de l'agriculture et de l'industrie indigènes par des aides et des subventions diverses, l'érection de barrières douanières, la conclusion d'accords commerciaux avec d'autres États, etc.; mais aussi, à l'occasion, par des moyens militaires: par des guerres défensives, visant à préserver le territoire et, par conséquent, les ressources du marché intérieur convoitées par un État étranger au service d'une fraction rivale du capital mondial, ou, au contraire, par des guerres offensives, visant à accéder de force à des marchés extérieurs ou même à se les approprier (s'en approprier les ressources et les débouchés), de manière à étendre d'autant le marché intérieur.

Et l'État-nation va assurer de la même manière, en second lieu, la formation des conditions générales du procès de production du capital, notamment celle des éléments socialisés du travail mort (par exemple les infrastructures productives ou la recherche scientifique et technique), tout comme celle des éléments socialisés du travail vivant, la reproduction socialisée de la force de travail (par exemple par des politiques sociales ou par le système d'enseignement). Le degré et les formes d'implication de l'État dans la constitution de ces conditions sociales générales du procès immédiat de reproduction du capital seront évidemment variables dans l'espace (d'un État à l'autre) tout comme dans le temps (d'une phase à l'autre du devenir histo-

rique, y compris au sein d'un même État). Mais partout l'État y aura joué un rôle essentiel, fût-ce seulement en tant que maître d'œuvre coordonnant la production de certaines de ces conditions par des agents non étatiques.

Ainsi, jusqu'à une date récente, le marché mondial apparaît à la fois fragmenté et hiérarchisé en une multitude de marchés nationaux, chacun d'entre eux servant de base de développement à une fraction territorialisée du capital mondial dans ses rapports de concurrence et de rivalité avec les autres fractions. Dans un tel espace essentiellement conflictuel et instable, les différentes classes sociales occupant un territoire déterminé peu-vent espérer conserver ou améliorer leurs conditions d'existence en se constituant en un État ou en appuyant un État capable de leur permettre de défendre ou de conquérir des positions avantageuses dans l'arène internationale, en un mot, en se soudant avec d'autres classes en un bloc national, sous l'égide d'un État. C'est évidemment le cas de la classe dominante, qui a intérêt à s'assurer le soutien des classes dominées en les «fusionnant» dans un pareil bloc: cela renforce ses positions (démographiques, économiques, politiques, militaires) dans son affrontement contre les autres fractions du capital mondial. Mais cela peut aussi être le cas, bien qu'à des titres divers et dans des proportions différentes, pour les différentes classes dominées, y compris le prolétariat, qui, en acceptant de faire bloc avec «leur» classe dominante, de devenir ses alliées ou même simplement des appuis à son pouvoir d'État, peuvent espérer, elles aussi, tirer parti du renforcement des positions de «leur» État dans l'arène internationale. Ce qui n'exclut pas des luttes entre elles pour se partager les bénéfices ou les pertes de l'insertion de la formation nationale dans le marché mondial.

Ainsi, l'État-nation se laisse encore définir comme un bloc social, c'est-à-dire un système d'alliances et de compromis entre différentes classes, fractions, couches sociales,

généralement sous hégémonie bourgeoise; alliances nouées autour du projet de conquérir, de renforcer ou simplement de maintenir une position (des avantages relatifs) au sein de l'espace mondial que génère le devenir-monde du capital, sur la base d'un développement plus ou moins autonome d'une fraction du capital mondial; alliances structurées par l'appareil d'État et prenant appui sur lui. C'est là un troisième et dernier élément de définition de l'État-nation qui vient prolonger et compléter les deux précédemment exposés.

La formation de tels blocs nationaux a été un facteur supplémentaire de fragmentation de l'espace géopolitique du capitalisme. Tout au long des trois derniers siècles, cet espace s'est singularisé par la formation, la persistance (plus ou moins forte) et même par l'émergence constante de nouveaux États-nations, servant tout à la fois de relais mais aussi de boucliers par rapport aux pressions de l'économie capitaliste mondiale. C'est par l'intermédiaire des États que les différentes communautés nationales, résultats des compromis et des alliances entre classes sociales, ont tenté de se mettre (plus ou moins) à l'abri du marché mondial ou, au contraire, de s'y insérer de manière plus ou moins favorable. Quoi qu'il en soit, la nécessité pour les États d'assurer les conditions générales de la reproduction des rapports de classe, sous domination de la classe capitaliste, dans le cadre de compromis institutionnalisés, n'a pas moins introduit de multiples facteurs de coupure/fracture/cassure dans l'homogénéité de l'économie capitaliste mondialisée que les exigences propres au procès de reproduction immédiat du capital.

Résumons. La «mondialisation» du capitalisme s'est d'abord réalisée sous la forme d'une internationalisation, non pas au sens du développement de relations purement externes entre des États-nations qui se seraient constitués indépendamment les uns des autres, en dehors de leurs rapports réciproques, pour n'entrer qu'ultérieure-

ment et accidentellement en rapport, mais au sens d'un processus qui, dans le mouvement même où il unifie dans une certaine mesure l'ensemble de la planète dans et par un même marché mondial, la fragmente et la hiérarchise simultanément en ces unités sociales et politiques distinctes et tendant à l'autonomie que sont les États-nations, qui de surcroît se génèrent réciproquement à travers leurs rapports faits selon les cas de coopération, d'alliance, de concurrence, de rivalité et même, à l'occasion, de lutte à mort.

... À LA TRANSNATIONALISATION

Au cours des années 1970, sur fond de crise du régime fordiste de reproduction du capital et pour répondre à cette crise, les états-majors des entreprises multinationales (des capitaux concentrés opérant sur le marché mondial) tout comme les gouvernements des États centraux et les institutions internationales chargées de la régulation de cette reproduction sur le plan mondial (Fonds monétaire international, Banque mondiale, etc.) vont mettre en œuvre un ensemble de nouvelles pratiques et politiques d'inspiration néolibérale qui va conduire à transformer la structure du monde capitaliste. La thèse ici soutenue est que cette transformation est en train de nous faire passer de la forme internationale de la structure du monde capitaliste à une forme transnationale. Ce que l'on dénomme improprement et confusément «mondialisation» ou «globalisation» est en fait une transnationalisation, au sens d'un mouvement qui traverse de part en part les États-nations, en les débordant aussi bien par le bas que par le haut, et qui tend par conséquent sinon à les détruire radicalement (bien que ce soit quelquefois aussi le cas) du moins à les invalider en tant que forme dominante et a fortiori exclusive de la médiation étatique. En bref, nous sommes en train d'assister au divorce du couple pluriséculaire État-nation.

Le débordement des États-nations par le bas réfère au développement de la métro-

polisation qui remet en cause la cohérence socio-spatiale des États-nations et qui se rit bien souvent de leurs frontières. Différents travaux de géographie économique ont en effet mis en évidence que non seulement les investissements directs internationaux se localisent essentiellement dans les États de la triade États-Unis – Europe occidentale – Japon ainsi que dans les États semi-périphériques proches qui leur sont associés (Mexique, Europe orientale et Bassin méditerranéen, Asie du Sud-Est, Chine et Inde); mais que, dans ces derniers eux-mêmes, ils tendent à se concentrer au sein ou au voisinage immédiat d'un petit nombre de grandes agglomérations et de leurs périphéries régionales immédiates. Jouent en ce sens tout à la fois: les économies d'échelle, qui réduisent les coûts de transaction entre les capitaux ainsi que les coûts des conditions générales extérieures de production et de circulation du capital; la concentration en un même lieu des principaux facteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'investissement (main-d'œuvre qualifiée, potentiel de recherche-développement, équipements collectifs et services publics de qualité); les effets de synergie entre les différentes entreprises et l'ensemble de ces facteurs sous forme de réseaux favorisant la circulation de l'information, la formation des personnes, l'innovation technique et scientifique, la constitution d'une culture d'entreprise et d'une éthique du travail abstrait, etc. Sans compter tout simplement l'ampleur du marché local ou régional. Si bien qu'en définitive, l'investissement attire l'investissement; les entreprises multina-

tionales attirent les entreprises multinationales. Et cela est encore plus vrai pour les centres mondiaux (les maisons mères) de ces dernières, qui se concentrent dans un petit nombre de métropoles mondiales.

L'existence de tels centres urbains ou aires métropolitaines et, à défaut, leur création (difficile) constituent d'ailleurs aujourd'hui l'un des objectifs et l'un des instruments favorisés des politiques d'attractivité des territoires pratiqués par les différents États-nations, mais aussi, de plus en plus, par les différents pouvoirs publics locaux (États fédérés, régions, districts urbains, grandes métropoles, etc.), qui sont ainsi mis systématiquement en concurrence sur le marché mondial des capitaux (des investissements directs internationaux). L'«attractivité d'un territoire», quel qu'il soit, dépend ainsi de plus en plus de l'existence en son sein de telles aires métropolitaines concentrant toute la panoplie des conditions (technico-scientifiques, économiques, politiques, culturelles) du développement capitaliste.

De ce fait, ce processus de métropolisation favorise le développement des régions où de tels districts existent ou parviennent à se former, tandis qu'il pénalise, au contraire, celles des régions qui en sont dépourvues. La mise en concurrence systématique des territoires reproduit nécessairement, au niveau des États centraux et semi-périphériques qui en sont le champ, des phénomènes d'inégal développement, combinant surdéveloppement des uns et marginalisation tendancielle des autres, semblables à ceux que l'on observe au niveau mondial entre États centraux, États semi-périphé-



riques et États périphériques. Et on devine aisément que ce processus va à l'encontre de toute possibilité et en définitive de toute volonté d'assurer cohérence et équilibre dans la division spatiale du travail et, plus largement, dans le développement économique et social respectif des différentes régions composant un même territoire national.

À quoi s'ajoute que de tels districts ou aires tendent de plus en plus souvent, dans les zones frontalières, à s'émanciper des frontières nationales en prenant un caractère directement transnational, en rapport d'ailleurs avec le développement transnational (sous forme d'alliances transnationales, d'accords transnationaux de sous-traitance ou de franchise, etc.) des entreprises qui viennent s'y établir. Ce que favorisent par ailleurs les intégrations continentales, autrement dit la constitution d'ensembles économiques continentaux.

Quant au débordement de l'État-nation par le haut, il réfère précisément à la constitution tendancielle de systèmes continentaux d'États. La formation d'un tel système répond cependant à un certain nombre de conditions parmi lesquelles doivent impérativement figurer :

- une dynamique d'extension et d'intensification des relations économiques et culturelles entre un ensemble d'États-nations voisins, conduisant à une intrication (complexité) grandissante entre les différentes unités politiques qu'ils constituent;
- l'élaboration collective par ces États (leurs gouvernements respectifs) d'une série de normes communes (techniques, juridiques, administratives), la construction d'institutions communes, enfin le développement de politiques communes visant à régler et réguler les rapports entre eux, de manière à faire de l'ensemble tout à la fois une zone de paix (en rendant la guerre impossible entre eux), une aire de codéveloppement économique et social voire un foyer original de civilisation (sur la base de foyers antérieurs, historiquement constitués et renforcés);

– enfin une politique extérieure commune sur les grands enjeux mondiaux (écologique, démographique, économique, politique, etc.), permettant aux instances représentatives du système d'État de parler d'une seule voix; autrement dit, une dynamique tendant à l'élaboration et à la défense d'une politique extérieure commune, dans sa double face diplomatique et militaire, s'appuyant sur les institutions nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique.

Cela revient en définitive à dire que chaque système d'État peut et doit être considéré comme constituant, au moins potentiellement, le représentant et le défenseur de la fraction du capital mondial territorialisée en lui, comme cela a été le cas des différents États-nations lors de la période antérieure du devenir-monde du capitalisme. Autrement dit, ces systèmes d'États sont tendanciellement les analogues actuels et futurs des États-nations dont ils sont destinés à reprendre les fonctions relativement au procès global de reproduction du capital, dans un contexte qui ne permet plus à ces derniers de les remplir, et auxquels ils sont par conséquent tout aussi bien destinés à se substituer.

Au sein d'un tel système continental d'États, les différents États-nations ne sont pas placés sur un pied d'égalité. Au contraire, comme bien d'autres formes d'alliance, un tel système n'exclut nullement une hiérarchie entre ses différents membres: il peut très bien réunir une puissance centrale (ou un groupe de puissances centrales), des formations (États ou régions) semi-périphériques au sein desquelles le mode capitaliste de production se diffuse rapidement, voire des formations (États ou régions) périphériques.

De tels systèmes vont en principe bien au-delà des simples accords, bilatéraux ou multilatéraux, de libre-échange entre États, tels que l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA) entré en vigueur en 1994 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ou la Zone de libre-échange des Amériques

(ZLEA) proposée par les États-Unis pour tout le continent américain; au-delà même de la simple union douanière, telle que celle réalisée par le Mercosur. Ils ne se réduisent pas non plus à l'intégration régionale plus ou moins informelle telle que celle qui se dessine, par exemple, depuis trois décennies en Asie du sud-est dans le cadre de l'ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations*). Un système d'États, tel que je l'entends ici, constitue non seulement un espace économiquement intégré, au sein duquel les marchandises et les capitaux peuvent circuler librement tout en se faisant concurrence, mais encore un espace institutionnellement unifié par une réglementation commune de cette circulation et de cette concurrence, dans le but de reconstruire, à un niveau supranational, une souveraineté étatique sur la sphère économique qui ne peut plus guère s'exercer au niveau national, vidée de contenu qu'elle a été à ce niveau par le processus de transnationalisation du capital. Si l'Union européenne remplit déjà la première de ces conditions, elle est très loin de satisfaire à la seconde; et, d'ailleurs, les politiques néolibérales qui l'inspirent actuellement tournent radicalement le dos à un pareil objectif. C'est dire que, pour l'instant, le concept de système continental d'États précédemment exposé définit un possible, au mieux en cours de réalisation partielle. La thèse ou plutôt l'hypothèse ici avancée est que la transnationalisation du procès de reproduction du capital en rendra la formation à terme non seulement probable mais aussi, dans une certaine mesure, nécessaire dans les différentes occurrences évoquées précédemment et d'autres sans doute encore. Dans le cadre de tels systèmes continentaux d'États, l'appareil d'État est amené à se démultiplier, les différents États nationaux qui en sont membres étant conduits à transférer, de gré ou de force, certaines de leurs fonctions et de leurs prérogatives antérieures soit à des instances supérieures (des instances supranationales, constitutives et

représentatives du système continental d'États en tant que tel) soit à des instances inférieures (des instances infranationales, d'ordre régional ou local, pouvant elles-mêmes d'ailleurs revêtir une dimension transnationale, en liaison avec le développement des régions métropolitaines transnationales précédemment évoquées).

Une conclusion nette s'impose au terme de cet article. La première est que, loin de constituer cet espace parfaitement unifié et uniformisé ou tendant du moins à l'unification et à l'uniformisation économiques, politiques et culturelles que suggèrent les mots mondialisation et plus encore globalisation, la transnationalisation du procès global de reproduction du capital conduit à reproduire, sous une nouvelle forme, la structure caractéristique du monde capitaliste, faite d'homogénéisation tendancielle sans doute, mais aussi de fragmentation et de hiérarchisation, que présentait déjà l'ancien système des États-nations qu'elle tend à invalider. C'est cette continuité structurale que l'usage des mots «mondialisation» ou «globalisation» masque sous l'apparence d'une discontinuité formelle. La raison ultime de cette permanence structurelle gît dans le capital lui-même comme rapport de production, impliquant avec la propriété privée des moyens de production l'expropriation des producteurs mais aussi la mise en concurrence systématique des capitaux singuliers. Autrement dit, il est impossible au capital d'unifier réellement le monde; cette unification ne peut se faire que contre le capital et en dehors du capitalisme, soit au-delà de lui. ■ ➤➤

Alain Bihl

Écologie : sous la dépriva

Ce texte a été rédigé pour la formation syndicale Solidaires *Les Utopiques*, en mai 2015.

Jade Lindgaard est journaliste à *Mediapart* où elle suit les questions environnementales. Elle est l'auteure notamment de *Je crise climatique, La planète, ma chaudière et moi* (La Découverte, 2014) et de *La France invisible* (sous la dir. de Stéphane Beaud et Joseph Confavreux, La Découverte, 2006).

la transition, tisation

Chômage de masse, chômage des jeunes, chômage des seniors, précarité du travail féminin: la question du travail est si prégnante, si centrale et si sensible en France qu'elle recouvre parfois toute la question sociale.

Les défenseurs de la transition écologique/énergétique promettent la création de centaines de milliers d'emplois «verts», par l'essor de nouvelles activités (énergies renouvelables, efficacité énergétique, dépollution, démantèlement nucléaire, ...), la relocalisation de la production (agriculture, agro alimentaire, ...), les activités de résilience (care, réparation/entretien...). Mais leur poids économique est encore très faible. En France, on constate tous les jours les blocages contre la fiscalité écologique (contribution climat énergie, écotaxe), le soutien aux énergies fossiles, les mille et un obstacles au développement des éoliennes, le mépris pour la maîtrise de l'énergie et les actions d'efficacité énergétique, la politique d'aménagement du territoire qui bétonne tous azimuts.

Ce n'est pas qu'une affaire de création de valeur monétaire et de retour sur investissement. C'est aussi, peut-être surtout, un affrontement entre deux visions du monde:

De quoi avons-nous vraiment besoin? Comment se libérer du libéralisme existentiel et de l'individualisme consumériste? Le micro-geste fait-il la révolution?

DE QUOI AVONS-NOUS VRAIMENT BESOIN?

En 1884, le socialiste utopiste William Morris prononce une conférence restée célèbre – et publiée en français par Serge Latouche il y a quelques années: «*Comment nous pourrions vivre ?* »

Plus d'un siècle plus tard, nous pourrions reformuler la question: de quoi vraiment ne pourriez-vous pas vous passer pour vivre ? En 1875, Karl Marx écrivait dans la *Critique du programme de Gotha* l'un de ses plus célèbres passages: «*Quand le travail ne sera pas seulement un moyen de vivre, mais deviendra lui-même le premier besoin vital; quand, avec le développement multiple des individus, les forces productives se seront accrues elles aussi et que toutes les sources de la richesse collective jailliront avec abondance, alors seulement l'horizon borné du droit bourgeois pourra être définitivement dépassé et la société pourra écrire sur ses drapeaux: "De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins!"* »

À chacun selon ses besoins: c'est exactement ce qu'on ne peut plus demander

aujourd'hui. À cause du dérèglement climatique, de la pollution généralisée des airs et des mers, des extinctions massives d'espèces qui manifestent les limites de notre monde. À chacun selon ses besoins, cet idéal était progressiste et libérateur sur une planète peu industrialisée et peu urbanisée, apparemment illimitée. Il devient conservateur et régressif alors que notre globe se réchauffe dangereusement et que si nous vivions tous comme des Américains, il nous faudrait cinq planètes. Les impacts que nos modèles de vie infligent à notre écosystème menacent plus particulièrement certaines personnes (habitants des zones polluées, côtières, des régions arides), créant une nouvelle forêt d'inégalités. Nous ne sommes pas tous égaux face à la crise climatique. Certains en souffriront davantage. La satisfaction des besoins supposés des uns dégrade les conditions d'existence des autres. Elle endommage aussi le cadre de vie des générations futures.

C'est intenable. On ne peut plus séparer les faux besoins des vrais, mais on ne peut pas satisfaire tous les besoins. Cette impasse théorique nous verrouille dans un dilemme infini. Irrésolu, ce problème nous empêche d'agir.

Il faudrait donc penser autrement. Par exemple, au lieu de s'interroger sur nos besoins, se demander si cette question n'est pas complètement absurde. Quelle prétention d'abord, à croire que nous savons ce qu'il nous faut. Que nous sommes lucides et bien informés sur ce sujet impossible. Que nous sommes des acteurs rationnels, capables de prendre les bonnes décisions. Que nous avons toujours raison, que nous ne nous trompons jamais. N'est-ce pas exactement le mensonge du néolibéralisme, qui ne voit les humains que comme des mécaniques douées de faculté d'analyse, sans considération pour leur situation inégalitaire face à ce choix? Quel aveuglement ensuite à imaginer que ce choix n'appartient qu'à chacun d'entre nous. Comme si

nos actes n'avaient pas de conséquences sur le reste du monde, comme s'ils n'étaient que pure abstraction. N'est-ce pas la définition même du déni de réalité? L'affirmation d'une folie? Et qu'est-ce qui m'empêche de vouloir contribuer positivement à mon monde: de quoi le reste du monde a-t-il besoin, venant de moi? Pourquoi cette question-là ne pourrait-elle pas être la bonne?

Pour beaucoup d'entre nous, la liberté, c'est faire ce qu'il nous plaît. Et pourtant, à la lecture des lignes qui précèdent, on devrait défendre l'inverse. C'est la croyance erronée que nous sommes des individus libres et autonomes qui nous assomme en nous coupant de notre milieu: les autres humains, la nature, les générations futures. Sans conscience de la relation d'interdépendance qui nous lie à notre environnement, nous nous croyons seuls au monde. Mais cette distance nous est préjudiciable car elle nous prive d'un pouvoir: *«Celui de comprendre son milieu et d'y agir»*, résume le philosophe Stéphane Haber.

On peut ainsi reformuler le problème initial: laissons tomber la théorie des besoins, et changeons de paradigme. C'est une affaire d'«empowerment», de reprise de pouvoir sur sa propre vie. Pourquoi? D'abord, comprendre notre milieu et tenter d'agir changerait notre échelle de valeurs. Valoriser l'attention au monde, la préservation de ses richesses naturelles, la sobriété énergétique, la solidarité internationale, la générosité intergénérationnelle nous libérerait de l'omniprésente injonction à la performance comme principal critère de réussite sociale. Mais surtout, nous ne serions plus isolés face à ce système de valeurs. La violence du néolibéralisme naît de l'individualisation des contraintes. L'adoption de ces critères alternatifs d'appréciation, à l'inverse, collectiviserait la charge. La société tout entière deviendrait responsable de leur accomplissement, puisque seule l'action collective pourrait prétendre y parvenir. Nous en partagerions



LA UNE DE CHARLIE HEBDO
DU 24 JANVIER 1972.

nécessairement l'effort les uns avec les autres – reste à voir dans quelles conditions d'égalité. Je, tu, il, elle, nous ne sommes pas des îles, un continent isolé du reste de l'univers. Cette représentation s'épuise. Rien ne garantit que cela suffise à réduire nos impacts environnementaux. En revanche, cela promet de nous soulager de l'enfer de la pression sociale au succès individuel.

SE DÉPRIVATISER

Entendue ainsi, l'écologie n'a plus rien à voir avec les stéréotypes sur le retour à la bougie, les écolos chevelus et les sorcières décroissantes. Elle invite à une philosophie de vie dissidente de la doxa néolibérale que l'on pourrait résumer en une formule lapidaire: il faut nous déprivatiser. En finir avec le dogme de l'espace privé inaliénable et imperméable à son extérieur. Faire de la place au public dans notre intimité. Penser des formes de socialisation de soi. Se transporter d'un monde individuel à un monde commun. Ma chaudière est un scandale politique. Ça se passe chez moi, dans mon

salon, dans mes factures de gaz, dans les tuyaux les plus planqués de mon sous-sol mais c'est un souci collectif. Mes actes, vos actes, notre problème.

Se déprivatiser, mais comment faire ? Le mot n'existe même pas dans le dictionnaire. De plus en plus de chercheurs s'intéressent à la recomposition du partage entre la sphère du privé, ce qui est propre à une personne, et celle du public, commune aux membres d'une même société politique. En juillet 2013, l'Association française de sciences politiques y consacrait une partie de son congrès annuel. Ses organisateurs croient distinguer «un double mouvement de publicisation du privé et de privatisation du public qui nous invite à repenser la bipartition classique». Il se manifeste dans les questions sexuelles et familiales (procréation, parentalité, identité sexuelle, genre), de santé, sur internet par l'exposition plus ou moins volontaire de données personnelles... Fondatrice de la pensée libérale et de la philosophie des Lumières, la distinction entre public et privé se brouille tout autour de nous, pour le meilleur et pour le pire, et pas qu'en matière d'écologie.

Les luttes féministes des années 1960 et 1970 ont ouvert le foyer familial au champ politique. La contraception, le droit à l'avortement, la violence conjugale, le partage des tâches à domicile sont grâce à elle devenus des objets légitimes de politiques publiques. De la même manière que la maîtrise de l'énergie, le tri et la réduction des déchets par les ménages sont désormais requis par la puissance publique.

Il existe un autre épisode historique, plus lointain, marqué par la volonté de tirer le miel citoyen de la vie intime des gens en créant littéralement des sentiments politiques: la Révolution française. La mémoire populaire retient en général la religion civile défendue par Robespierre autour de «l'être suprême». Le décret du 18 Floréal an II instaure un système de religion nationale destiné à préserver les citoyens de la manipu-

lation de leurs affects par les ennemis de la révolution, et les asseoir dans la vertu.

Ce n'était pas qu'une poussée déiste, mais un véritable projet de gouvernement des passions, explique l'historienne Sophie Wahnich. Les révolutionnaires cherchaient un moyen de relier intimement leurs contemporains à la révolution. Cette ambition semble habitée par le spectre inquiétant du contrôle des âmes. Mais elle porte aussi une vision viscéralement démocratique: l'idée que, face à la tyrannie, chacun peut se soulever et résister par la seule force de son sentiment de liberté.

Cette période est précieuse entre toutes à étudier car elle «est réputée être celle de l'avènement de l'individu» remarque la chercheuse, selon qui, pendant ces années tourbillonnantes, plusieurs conceptions de l'individu cohabitaient: «l'individu comme être politique individué, comme membre d'un collectif politique et comme personne privée indépendante». Dans ce contexte, les sentiments révolutionnaires ne servent pas seulement de ressorts éventuels de contrôle social. Ils offrent de vraies perspectives de subjectivation: en se sentant libre et membre actif du peuple souverain, l'individu devient un citoyen politique capable de s'autodéterminer. Il entre ainsi de plain-pied dans la communauté révolutionnaire. C'est une expérience sensible, incarnée. Sophie Wahnich cite ainsi une lettre envoyée aux parlementaires français en 1792 par Thomas Mercer, le président d'une assemblée d'habitants de Recovery, province d'Ulster en Irlande, accompagnée d'un «don patriotique» de 153 guinées: «Notre but est de fortifier et d'augmenter dans nos cœurs l'attachement inaltérable aux vrais principes de cette constitution libre. »

Saint-Just écrit dans ses Fragments d'institutions républicaines: «La patrie n'est point le sol, c'est la communauté des affections.» Il veut créer des institutions civiles autour de l'école et des fêtes: «Il faut que vous fassiez une cité, c'est-à-dire un peuple de citoyens qui soient amis, hospitaliers et frères». Pour la chercheuse,



AFFICHE PLOGOFF-LARZAC DE 1978.

c'est un discours de la « régénération » : « Les citoyens doivent retrouver les qualités sensibles et pratiques qui peuvent fonder la civilité du genre humain. Il s'agit de faire entrer la Révolution dans les mœurs ». Amis, hospitaliers et frères : ces qualités sont d'ordre privé, mais sont aussi entendues dans leur dimension publique.

Pour les révolutionnaires, devenir « frères » produit des effets de responsabilité politique et sociale, ajoute l'historienne, et crée un lien entre les citoyens, « un lien qui ne devrait pas facilement se défaire puisqu'on l'espère à la fois intériorisé comme nécessité sociale et politique et en lui-même comme garantie sociale et politique. » Condorcet parlait de « raison sensible ». La Révolution française fut la matrice de nouveaux types de rapports entre les personnes, égalitaires et réciproques. Quel en serait l'équivalent de nos jours pour refaçonner les relations à notre environnement ? Une gigantesque marée noire ? Après la méga fuite de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon de Shell au large de la

Floride en 2010, Barack Obama parla d'un « 11 septembre de l'écologie ». Cette déclaration ne fut suivie d'aucun effet notable sur la politique climatique américaine. Faudrait-il une révolution environnementale en Chine, contre l'autoritarisme, la corruption et la pollution ? L'établissement d'une République des « humains et non humains » dans les pays amazoniens ? Outre le constat que ces perspectives paraissent bien lointaines aujourd'hui, rien ne garantit qu'elles ébranleraient les sociétés des pays industrialisés.

Parce que le système carbone et la culture du CO₂ qui caractérisent nos pays riches depuis la révolution industrielle sont tellement imbriqués en nous-mêmes, l'analogie révolutionnaire du despote à renverser ne fonctionne pas. Nous sommes collectivement par nos pensées, par nos affects, dans notre subjectivité la plus profonde, le cœur même de ce système de pollution. On ne peut s'abattre soi-même autrement qu'en se suicidant. Mais on n'est pas obligé de réduire le legs révolutionnaire à sa brutalité belliqueuse. La camaraderie, la subjectivation dans l'émotion dont parle Sophie Wahnich ne sont pas seulement produites par l'insurrection contre le tyran. Elles se nourrissent de ce savant tissage entre vie personnelle et émancipation collective. Pour installer la nouvelle organisation de l'État, pour en garantir la pérennité, les révolutionnaires ont édicté de nouvelles règles de vie : la fête républicaine, la généralisation du tutoiement, l'adresse aux pairs comme « citoyens ». L'histoire de la Révolution française fut à l'évidence une affaire de pouvoir d'État. Cela n'empêche pas que cette volonté d'ancrer dans les corps et les sens la nouvelle société permise par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen trace un chemin pour ceux, plus de deux siècles plus tard, qui rêvent de modes

d'existence moins prédateurs et plus solidaires, y compris avec les êtres non humains. Et si nos petites vies personnelles, nos vies minuscules, pouvaient être le laboratoire d'une nouvelle organisation de la société? Fabriquer du sensible politique et faire advenir, peu à peu, un autre monde où l'être humain ne se situerait plus au centre de toutes choses. On pourrait alors imaginer une politique des modes de vie.

Je me souviens d'une discussion en octobre 2011 avec un opposant au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Antoine, un grand jeune homme barbu arrivé de Saint-Denis, vivait depuis plusieurs mois au sein de l'un des groupes affinitaires occupant la «Zone d'aménagement différé», la «Zad», les hectares de parcelles réservées pour la construction de la future aérogare. Il s'était installé au campement du «Far ouezt», planté à l'orée d'une forêt. Une plateforme en bois construite autour d'un arbre nous observait de toute sa hauteur. En bas, du linge séchait et des vélos s'étaient posés par terre. «Ils nous endorment, crétinisent, aménagent. Ya basta!» proclamait le panneau d'accueil.

Ici, il faut tout repenser, m'expliquait Antoine. Ce sont deux révolutions à mener en même temps: la lutte contre l'aéroport et le système économique et politique qu'il représente, d'un côté, et la bataille d'une vie collective réfléchie, dans l'autogestion, et la recherche de l'autosuffisance, de l'autre. Repenser le partage des tâches pour éviter les inégalités de genre. Se débarrasser des addictions anciennes, sans oublier le café et l'alcool. Éviter les transactions monétaires en pratiquant le prix libre (celui qui achète donne ce qu'il peut ou veut). S'organiser sans avoir de chef ni de représentant. Et sans trop se spécialiser afin de ne pas devenir irremplaçable. Chercher de l'eau. Trouver de la paille pour isoler les cabanes. Éviter le plus possible l'agglomération nantaise, proche, rebaptisée «Babylone» par certains, qui la voient comme une capitale maléfique. Pour ses



nouveaux habitants, la Zad, c'était aussi la «Zone d'expérimentation d'autres modes de vie», ou la «Zone d'autonomie définitive». Mais Antoine insistait: il ne voulait pas y rester enfermé. S'il avait refusé de «s'installer en yourte dans les Cévennes», c'était justement pour garder des contacts, avoir du passage, et bouger.

Il n'y a ni bonne, ni mauvaise terre, il suffit de savoir s'adapter à son environnement, témoignait pour sa part «JB», chanteur et comédien originaire de Dijon converti aux travaux des champs pour un autre collectif, Le Sabot, organisé autour d'un vaste potager. Pour le cultiver sur ces terres argileuses gorgées d'eau, les néoagriculteurs ont dû apprendre à cultiver en butte pour protéger les racines des carottes et des pommes de terre d'un trop-plein d'humidité. Résultat, des dizaines de mètres de rangées de légumes vendus à prix libre pour nourrir la lutte. Il fut détruit par l'assaut des gendarmes lors de l'opération avortée d'évacuation de la zone lors de l'automne 2012.

Ce qui compte, c'est la réappropriation militante de ces terres, affirmait un autre occupant, Rody, 45 ans, venu de Nantes, qui avait ouvert une chèvrière avec sa compagne et les enfants de cette famille recomposée, dont un petit d'un an. À ses yeux, la récupération de biens publics, c'est le temps fort de cette lutte. Mais attention aux malentendus. Élever des chèvres ne faisait pas de lui « un néo-babacool en pull de laine ». Il insistait sur sa proximité avec les mouvements zapatistes, et les luttes dans les pays arabes. S'inscrivait dans ce monde, ni exclu, ni marginal. Voulait agir « global ». Pas seulement pour lui-même mais pour une alternative au système économique dominant. Autre lieu, autre milieu, et même force d'interpénétrations entre bouleversement personnel et changement social. En janvier 2012, dans la banlieue de Nancy, je rencontre les résidents d'un lotissement de maisons individuelles qui veulent rénover eux-mêmes leurs logements pour les rendre plus économes en énergie. Ce projet sort du lot, car au royaume de la propriété privée, ces voisins autogèrent leur chantier et l'organisent selon des principes solidaires. Nous nous retrouvons le soir, dans le salon de Jacques, l'un d'entre eux, au coin du poêle à granulés qui chauffe désormais son salon rénové. Les récits de chantier abondent. Ils ressemblent à mille autres banales histoires de travaux. Mais ce qui change ici, dans ce quartier tranquille de Villers-lès-Nancy, c'est qu'avec la rénovation, s'est déclenché chez eux un processus de réflexions politiques. « On vit différemment dans la sobriété énergétique, explique Francis Lacour, à l'origine du projet. C'est venir à pied à une réunion quand il pleut. Se demander si on va garder son lave-vaisselle. Ce sont des petites choses, le souci de réorienter les pratiques ordinaires. Pour lui, la rénovation du lotissement de Clairlieu, c'est aussi une manière de créer du commun dans ce bastion de la propriété individuelle. *« On essaie de monter notre propre régie d'électricité. On change de rapport à*

notre maison. La maison de Jacques lui appartient. Mais c'est aussi celle de tout le monde quelque part, puisqu'on vient tous y travailler. » Claude, retraité d'EDF, sourit : « L'autre jour, on a dit à Jacques qu'il n'y avait plus de café chez lui. Il s'est excusé !

Ancien cadre technique en ascenseur pour OTIS, actuellement en pré-retraite, Patrick confie : *« Je ne suis pas écolo à 100 %, acheter une voiture électrique ne m'intéresse pas et le nucléaire ne me dérange pas. Mais je veux m'affranchir de l'électricité et du gaz. Être autonome. EDF et GDF font des bénéfices sur le dos des gens au-delà de ce qui est permis ! Le prix du gaz est indexé sur celui du pétrole alors que ça n'a rien à voir. »* Il compte alors entreprendre la complète rénovation de sa maison : façade, toiture, eau chaude solaire et capteurs photovoltaïques sur le toit. Budget prévu : environ 60 000 euros. Aujourd'hui, il dépense environ 2 500 euros par an en gaz et en électricité. Après travaux d'isolation, il compte ne plus payer que 400 euros par an, soit moins du tiers de ses factures précédentes.

Ancienne de la SNCF, Marie-France, 67 ans, raconte : *« J'ai défait la laine de verre sous la toiture de Jacques. Avec une autre dame, on l'a roulée et emportée à la déchetterie. C'est notre participation. Pour moi, la rénovation thermique, c'est un échange et une entraide. On fait ça pour se rendre service. Je viens de la campagne, où on s'entraide beaucoup. Ça me manque en ville. »* Marcel, son époux, ajoute : *« Écolo, moi ? Pas du tout ! Mais à partir du moment où une solution technique permet de consommer moins d'énergie et d'utiliser des matériaux moins polluants, ça me paraît intéressant. »*

Je relis ces témoignages et je suis frappée par leur ressemblance avec ceux des « tuneurs », alors mêmes que leurs modes de vie s'opposent : on retrouve la même énergie personnelle, le même courage d'invention au quotidien et le même désir de façonner son mode de vie à l'image de ses propres valeurs. Consumérisme, néolibéralisme, aveuglement environnemental : quelle que soit la puissance de ces phénomènes anthropologiques, leurs effets ne

sont ni définitifs, ni absolus. Matrice déterminante du déni d'écologie, la sphère individuelle reste un espace d'invention de soi. Une scène de résistance et de créativité. Nos modes de vie ne sont donc pas ataviques. Ils ne sont pas fixés par l'ordre du monde. Ils sont malléables. Il en existe plusieurs usages possibles. Se penser, se construire comme usagers, revient à s'envisager soi-même par rapport aux autres. C'est jouer collectif, prendre en compte les autres. C'est une esquisse de politique.

Oui, ça vous complique la vie de multiplier les critères de décision de vos choix de vie. Mais ça vous donne de l'air. Vous reprenez de la force de décision sur votre quotidien. Comme lorsque vous quittez EDF pour un fournisseur d'énergie verte et vous approvisionnez en électricité de source renouvelable. C'est une rupture de ban, une sortie du jeu. À condition de ne pas se laisser bercer par l'illusion du développement durable, de ne pas croire qu'il suffira d'agir un peu différemment, un peu plus vertement. Mais que ce doit être le début d'autre chose. Une forme douce de boycott. Une petite brique pour contribuer à un changement de système. Comme enfiler un préservatif pour ne pas contaminer son partenaire ou attraper une maladie sexuellement transmissible: votre précaution personnelle n'arrêtera pas l'épidémie. Mais elle limitera sa prolifération. C'est insuffisant, mais c'est le minimum requis.

LE MICRO GESTE FAIT-IL RÉVOLUTION?

La révolution du micro geste? L'écologiste radical Derrick Jensen en hurlerait probablement de rire. Depuis près de vingt ans, il proteste contre l'inaction de ses contemporains tandis que forêts et espèces animales disparaissent. Contre l'écocide, il appelle à renverser tout le système, et rien que le système. Par tous les moyens nécessaires et sans autres formes de diversion. *«Une personne saine d'esprit penserait-elle que récupérer les déchets des poubelles aurait arrêté Hitler, ou que composter aurait mis fin à l'esclavage, ou obtenu la journée de travail de huit heures, ou que faire son bois et porter son eau aurait libéré les prisonniers des prisons tsaristes, ou que danser nu autour d'un feu aurait défendu la loi sur les droits civiques de 1964? demandait-il. Alors pourquoi, alors que le sort du monde est en jeu, autant de gens s'en remettent à des "solutions" entièrement personnelles?»*

La charge est dure, et ces comparaisons historiques cruelles. À première vue. Car Jensen oublie un détail: le Reich nazi et la tyrannie tsariste s'imposaient aux sociétés par la force, la violence d'État et la terreur, alors que le déni de l'écologie se fabrique en nous. Aucun automobiliste ne remplit son réservoir un pistolet de Total ou de Shell sur la tempe. Aucun touriste ne prend l'avion sous la menace de la déportation de sa famille en camp de travail. Un activiste climatique berlinois, Tazio Muller, le ramasse en une formule digne d'un mafioso: *«On ne nous fait pas chanter, on nous achète.»*

Nous ne combattons pas un ennemi extérieur, un système abstrait tombé de l'espace. Nous nous affrontons aux effets plus ou moins directs de notre civilisation. Pour mettre à bas le patriarcat, les féministes n'ont pas seulement exigé le droit de vote puis la contraception et l'avortement. Elles ont imposé de nouvelles normes de vie domestique et continuent de se battre pour les faire respecter. Leur sphère individuelle est remplie de préoccupations collectives.

Elles n'ont pas non plus entrepris d'éliminer tous les mâles de la surface de la planète. Ces femmes et ces hommes renversent un système de pouvoir en le tordant de l'intérieur, en s'y imposant, en se gagnant le respect et le crédit qui leur a si longtemps été refusé. Ils défont l'oppression en la minant depuis son cœur, pas en cherchant à éradiquer les oppresseurs.

Certaines réunions tupperware, en apparence bien innocentes, furent d'utiles lieux d'échange et de prise de conscience. Et en écologie ? Le promeneur parisien découvrant par hasard une manif de vélos bloquant la circulation au début des années 1970 aurait-il imaginé que quarante ans plus tard, la capitale se doterait d'une politique volontariste de réduction de la place de la voiture en ville en créant un système de partage de bicyclettes, en traçant des pistes cyclables sur ses principaux axes et en supprimant les voies sur berges ? Les constructeurs de maisons solaires passaient pour des Martiens dans les années 1960. Ils ont inspiré les politiques d'efficacité énergétique qui révolutionnent aujourd'hui l'habitat en généralisant les bâtiments basse consommation et même les maisons à énergie positive. Les automobilistes qui roulent à l'huile de frites font rigoler dans les auberges où ils passent récupérer les résidus de cuisine. Mais ils expérimentent une des plus sérieuses alternatives à l'essence et gasoil, alors que les agrocarburants, facteurs trop aggravant des crises alimentaires et sociales des pays pauvres, perdent en crédit. Les commerces spécialisés en produits à base de plantes semblaient réservés aux hypocondriaques dans les années 1980. Trente ans plus tard, les enseignes bio constituent un florissant business et modifient les pratiques de consommation d'une partie des classes moyennes des pays riches.

Oui, le néolibéralisme a intérêt à concentrer la critique sur les gens, leurs modes de vie, et pas sur le système. C'est toujours ça de gagné pour les industriels, les banquiers

et les multinationales. Mais à court terme. Car les normes sociales évoluent : plus les citoyens adapteront leurs gestes routiniers à leur souci de leur environnement, plus ils seront susceptibles d'exiger des comptes de leurs dirigeants. Ce ne sera pas automatique, et des familles continueront de se nourrir bio pour préserver leur santé sans se soucier de celles des agriculteurs et de l'écosystème qui a produit ces aliments. Ils ont tort ? C'est à cela que doit servir la bataille politique des usages des modes de vie : informer, expliquer, alerter, organiser, révolter. Semer des graines de dissidence. Provoquer des discussions et des rassemblements contre la tendance à l'isolement des personnes et à la destruction des collectifs. Agir sur soi pour ne pas rester seul. ■

Jade Lindgaard

DÉFENSE DES HORS-STATUT UN RAPPORT DIALECTIQUE **L'exemple ferroviaire**

Syndicalisme de métiers, d'entreprises ou de branches: le débat sur l'organisation du mouvement syndical traverse son histoire. Il est toujours d'actualité et même incontournable dans une période où le patronat a réussi à diviser les travailleurs et les travailleuses, à travers une multitude de statuts. À partir de l'exemple du secteur ferroviaire, il s'agit ici de réfléchir sur la situation actuelle.

Cheminot à la gare de Lyon, à partir de 1976, Christian Mahieux a été militant de la CFDT-Cheminots jusqu'en janvier 1996, puis de SUD-Rail, dont il a notamment été secrétaire fédéral de 1999 à 2009.

ET DÉFENSE DU STATUT : du secteur

Entreprises à statut, fonction publique, contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, intérim, sous-traitance,... sur un même lieu de travail les « statuts » sont multiples. Le système capitaliste tend à un double mouvement : éliminer les statuts les plus protecteurs pour les travailleurs et les travailleuses, en multiplier le nombre pour mieux nous diviser. Cela prolonge un phénomène auquel le mouvement syndical a été confronté depuis sa création. Le syndicalisme limité aux frontières d'un métier ou d'une entreprise renonce à la transformation sociale ; mais il en est de même du syndicalisme de branches qui oublierait la nécessité de l'activité interprofessionnelle. À l'inverse, le syndicalisme de branches et interprofessionnel n'est crédible et susceptible de rassembler la masse des travailleurs et des travailleuses, et donc n'est utile que s'il s'appuie sur la défense résolue des intérêts immédiats des salarié-es, ce qui inclut des revendications parfois catégorielles,



locales ou limitées à une entreprise. Comment articuler tout cela ? En s'appuyant sur l'expérience accumulée par la classe ouvrière à travers un siècle et demi de syndicalisme, en la confrontant à la situation présente, en tirant le bilan de nos pratiques, en étant assez sérieux et sérieuses pour mettre en œuvre ce que nous décidons collectivement, en faisant preuve de réactivité face aux défis du présent. Voici une, très petite, contribution à tout ça...

SYNDICALISME DE MÉTIERS, D'ENTREPRISES, DE BRANCHES

Au XIX^e siècle, les premiers syndicats se créent en rassemblant, souvent par localités, les ouvriers d'un même métier. Il n'y avait pas de syndicat d'entreprise, car les travailleurs changeaient souvent d'employeur. L'organisation en fédération nationale, toujours sur la base des métiers, a permis de répondre aux besoins de solidarité ouvrière : soutien durant les grèves, aide à la recherche d'emploi, etc. (à cause du chômage, des licenciements, de la répression, etc.). Mais ce n'était qu'une réponse très partielle : avec la concentration capitaliste des entreprises et la généralisation des usines ou autres gros centres de production, l'organisation syndicale par métiers aboutissait à une multiplication de syndicats, selon la qualification précise de chacun, sur un même lieu de travail. Héritage de cette époque, encore en 1906, lors du congrès de la CGT où fut voté ce qu'on connaît sous le nom de « charte d'Amiens », on peut noter la présence du « syndicat des ouvriers en meuble de Toulouse », mais aussi du « syndicat des menuisiers en fauteuil de Toulouse » ou encore du « syndicat des sculpteurs de Toulouse »¹. Les exemples se répètent dans d'autres fédérations que celle de l'Ameublement et ne sont pas spécifiques au sud-ouest ! Un handicap certain pour l'unité et pour la solidarité !

Deux phénomènes vont amener une modification importante dans la structuration syndicale. Alors que dominaient auparavant les ouvriers qualifiés, l'évolution du système capitaliste impose progressivement des contingents de travailleurs non qualifiés : usines, construction des lignes de chemins de fer, etc. Et surtout, une partie du mouvement syndical va dépasser ce modèle d'organisation par métiers ; ce sont les bourses du travail², puis la Fédération nationale des Bourses du travail en 1892. La dimension interprofessionnelle du syndicalisme s'affirme essentielle : pour les luttes,

pour la solidarité, pour la transformation sociale, pour l'autonomie politique de la classe sociale organisée dans le syndicat.

En 1895, les divers groupements syndicaux (syndicats, bourses du travail, fédérations locales ou régionales, fédérations nationales professionnelles) se constituent en Confédération générale du travail. En son sein cohabitent, des fédérations de métiers et des fédérations d'industries³.

Ces dernières se sont développées progressivement ; très progressivement ... Ainsi, il faudra vingt-six ans à la fédération de la métallurgie CGT pour s'unifier... Partiellement, puisque les syndicats de l'horlogerie ne la rejoindront que soixante-douze ans plus tard, en 1973⁴. Au-delà de l'échelle nationale, ce qui importe est ce qui se passe au niveau des syndicats : rassembler dans une fédération d'industrie des syndicats toujours organisés par métiers n'aurait rien résolu aux difficultés rencontrées sur le lieu d'exploitation, le lieu de travail. C'est vers des syndicats d'industrie que va évoluer ensuite le syndicalisme, au sein de la CGT mais aussi de la CFTC. Parallèlement, l'arrivée du syndicalisme chez les fonctionnaires⁵, mais aussi la très forte identité dont se dotent certaines professions⁶, vont faire perdurer une structuration par métiers, souvent sous la forme de syndicats nationaux. Une fois encore, l'évolution du système capitaliste et de la structuration des entreprises va influencer sur le mode d'organisation. Le développement de grands groupes (Peugeot, Michelin,...), la création du secteur public (SNCF, EDF,...) et le recentrage du syndicalisme autour des institutions représentatives du personnel au détriment de l'intervention directe des travailleurs et des travailleuses⁷, vont provoquer la multiplication des syndicats d'entreprise.

Dans ce cas, contrairement au découpage par métiers, localement on retrouve dans le même syndicat tous les travailleurs et les travailleuses d'une même entreprise. Mais ils et elles ne se regroupent pas avec les collègues de la même branche d'activité exer-



çant dans la même zone géographique (localité, bassin d'emplois, département) ; un des exemples les plus caricaturaux fut celui de la CGT Goodyear et de la CGT Dunlop à Amiens : deux entreprises de la branche Caoutchouc, situées de part et d'autre de la même rue... et deux syndicats CGT qui s'affrontaient durement jusqu'au départ d'un des deux pour l'UNSA !

Autre écueil de ce mode d'organisation par entreprises : toutes celles et tous ceux qui ne sont pas directement du personnel de l'entreprise ne sont pas organisés dans le syndicat de leur lieu de travail ; la division est ainsi entretenue, les plus précaires en pâtissent (salarié-es des entreprises de sous-traitance et intérimaires). De l'après

seconde guerre mondiale aux années 1960, les acquis sociaux engrangés dans les grosses entreprises ont, plus ou moins, tiré vers le haut les secteurs précarisés. Mais depuis près d'un demi-siècle, avec l'explosion de la sous-traitance, de la précarité, l'éclatement des statuts, limiter l'activité syndicale au périmètre d'une entreprise contribue à l'accélération des remises en cause des droits, à la dégradation des conditions de travail, à un renforcement de l'exploitation de tous et de toutes.

C'est à partir de ces enseignements que lors des congrès Solidaires a été réaffirmée l'importance de ce qu'on appelait autrefois le syndicalisme d'industries, c'est-à-dire le syndicalisme de branches, qui rassemble dans le même syndicat tous les salarié-es d'un même secteur professionnel, sur un périmètre géographique qui va du local au départemental selon les situations :

«[...] aller vers une organisation qui permette aux salarié-es travaillant dans le même secteur professionnel et le même site de se retrouver dans le même syndicat, quel que soit leur type de contrat⁸.

[...] l'organisation de tous-tes les salarié-es d'un même secteur dans le même syndicat demeure notre orientation fondamentale car c'est un moyen indispensable de lutter contre la division, contre la sous-traitance et pour l'égalité des droits : si nous défendons vraiment ces valeurs, alors il faut que chaque structure syndicale organisée chez « le donneur d'ordres » prenne les moyens d'organiser les salarié-es des entreprises sous-traitantes⁹.»

Aujourd'hui encore, la situation est diverse. Elle est en partie la résultante d'histoires syndicales différentes qui entraînent des rythmes variés qu'il convient de respecter, sauf à vouloir passer en force... Ce qui se traduirait par des oppositions, une division et un éclatement de l'organisation syndicale sans pour autant que le projet initial ait été plus compris et partagé ! Au sein de l'Union syndicale Solidaires, on trouve à la fois des organisations structurées par branches (SUD PTT, SUD Santé Sociaux,

¹ 16 octobre 1906, congrès d'Amiens – 16 octobre 2006, IV^e congrès SUD-Rail ; la lutte continue. Édité par la fédération des syndicats SUD-Rail [Union syndicale Solidaires], 2006.

² Histoire des Bourses du travail, par Fernand Pelloutier. Première édition en 1902.

³ En termes plus actuels, on peut parler de fédérations de branches.

⁴ Quelques repères dans l'histoire du syndicalisme et la petite histoire de Sud éducation. Édité par la fédération des syndicats Sud éducation, 2012.

⁵ À commencer par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et institutrices publics de France et des Colonies, en 1905 qui inaugure le fractionnement encore très présent parmi les organisations syndicales du secteur de l'éducation.

⁶ Par exemple les agents de conduite des chemins de fer où la FGAAC, héritière de la Fédération générale française professionnelle des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie créée en 1894 ne s'affilia à une organisation interprofessionnelle (la CFDT) qu'en 2009. Autre exemple, les journalistes : sous des formes différentes et parfois à côté d'autres structurations de taille plus réduites, il existe toujours aujourd'hui une structure spécifique, que ce soit à la CGT, à la CFDT ou à Solidaires.

⁷ Action directe qui peut prendre des formes très variées, selon le rapport de forces, le sujet, etc. : pétition, grève, débrayage, rassemblement, occupation de locaux...

⁸ Congrès de l'Union syndicale Solidaires, juin 2011.

⁹ Congrès de l'Union syndicale, juin 2014.

SUD-Rail, Solidaires Industrie, SUD Commerce et services, SUD Aérien, etc.), d'autres structurées par métiers (SNJ, ALTER, etc.) et certaines par entreprises (SUD Michelin¹⁰, SUD Groupe BPCE, SUD CAM, SUD FNAC, etc.). Dans la fonction publique, on peut assimiler le modèle majoritaire à la structuration par entreprises, le découpage se faisant par ministères dans la plupart des cas¹¹.

Cette diversité n'est pas l'apanage de Solidaires. Au sein de la CGT on trouve également des structurations par branches (Construction, Métallurgie, Commerce,...), par entreprises (Renault, PSA,...) ou par métiers (journalistes, correcteurs,...). À la FSU, une vision limitée à la structure nationale pourrait laisser penser à un syndicalisme de branche, par exemple dans l'Éducation; il n'en n'est rien, l'organisation interne en syndicats nationaux aboutit à un syndicalisme de métiers (SNUIPP pour les enseignant-es des écoles et collèges, SNASUB pour le personnel administratif et des bibliothèques, SNES pour les enseignant-es du Second degré, SNPI pour les personnels d'Inspection, SNESUP pour les enseignant-es du Supérieur, etc.).

Revenons-en à l'Union syndicale Solidaires, où les congrès ont donc réaffirmé l'importance de rassembler dans le même syndicat l'ensemble des travailleurs et des travailleuses d'un secteur. Des évolutions en ce sens ont eu lieu ces dernières années, notamment par la création de syndicats départementaux dans l'Industrie, le Commerce et les Services. Ce choix du syndicalisme de branches est celui fait par les syndicats de la fédération SUD-Rail; choix constamment réaffirmé dans les six congrès fédéraux tenus depuis 1996. Mais en réalité? Quelles difficultés sont rencontrées dans la mise en œuvre de cette décision? Quels freins parmi les collectifs militants? Au contraire, quels enseignements positifs de cette expérience organisationnelle?

Autant de questions auxquelles ce texte¹² tente d'apporter des réponses, qui ne se

veulent ni indiscutables, ni définitives. Mais pour comprendre l'exemple de la branche ferroviaire sur lequel reposent ces écrits, commençons par quelques éléments de contexte, quant aux différentes entreprises, aux multiples statuts (Statut SNCF, conventions collectives nationales, parfois absence de CCN) et à l'évolution du secteur ferroviaire; ils sont intrinsèquement liés au mode d'organisation que nous devons mettre en place dans nos syndicats, si nous voulons essayer de réaliser ce que, de congrès en congrès, nous réaffirmons comme nos objectifs: la défense des intérêts immédiats des salarié-es et une profonde transformation sociale.

DÉFENSE DES HORS-STATUT ET DU STATUT:

UN RAPPORT DIALECTIQUE

Depuis la création des premiers syndicats SUD à la SNCF, en janvier 1996, une de nos priorités revendicatives est la lutte pour les droits égaux pour tous les travailleurs-ses du rail et la défense du Statut de cheminot-e. Les deux choses sont étroitement liées:

→ Tous les salarié-es hors statut ont légitimement le droit de revendiquer l'application de celui-ci; s'ils en sont exclu-es, c'est uniquement parce que le patronat a réussi à nous diviser à divers moments, et a imposé ainsi un travail à moindre coût dans beaucoup de secteurs du chemin de fer en dégradant les conditions sociales des travailleurs/ses concerné-es.

→ Les cheminots et cheminotes au Statut¹³ ne peuvent défendre cet acquis dû aux luttes sociales passées, qu'en situant ce combat dans un cadre plus large; sinon, patrons et gouvernement sauront les isoler, laissant le bénéfice de ce statut à une poignée. Ils pourront alors le rogner plus facilement par petits bouts, et surtout attendre quelques années que cette catégorie devenue rare – le cheminot à statut – s'éteigne d'elle-même.

D'emblée, nous avons rejeté aussi bien le corporatisme étroit d'une «défense du Statut pour celles et ceux qui sont au

Statut» (qui écarte des dizaines de milliers d'autres travailleurs et travailleuses du secteur ferroviaire), que l'alignement par le bas consistant à vouloir «trouver un point d'équilibre entre les différentes situations». Nous avons écarté de nos modes de fonctionnement, tant l'exclusion des hors-statut de nos syndicats, que l'abandon des acquis et de droits (le Statut et tout ce qui y est lié) au nom d'une soi-disant égalité. La lutte sur un de ces deux terrains aide à en construire sur l'autre, la dynamique permet de créer une lutte commune.

D'emblée, nous avons mis en avant l'importance d'articuler ces deux axes revendicatifs, parce qu'ils unifient les salarié-es et situent clairement l'objet de la lutte des classes qui nous oppose au patronat et à ses représentants et représentantes. L'expérience de plusieurs collectifs militants à l'origine de la création des premiers syndicats SUD¹⁰ dans ce secteur a pesé dans ce choix, mais celui-ci a bien été réfléchi dans le nouveau contexte SUD; c'est d'ailleurs, ce qui explique que, dès le premier congrès

fédéral de mars 1997, sera choisi le nom de SUD-Rail au lieu du SUD Cheminots utilisé dans l'urgence à compter de janvier 1996.

LA SOUS-TRAITANCE: À QUOI, ET À QUI, ÇA SERT?

Dans le ferroviaire, on connaissait la sous-traitance depuis des dizaines d'années pour le nettoyage, la restauration dans les trains, la construction des voies. Elle s'est ensuite développée pour certaines activités (travaux sur les installations ferroviaires, télécom, informatique, gestion des foyers du personnel roulant,...) et touche maintenant toutes les filières, y compris les métiers longtemps considérés (à tort!) comme presque intouchables de ce point de vue là: l'exploitation et la traction ferroviaires¹⁵. De plus en plus de métiers exercés par des cheminot-es de la SNCF sont confiés à des entreprises sous-traitantes, parce que le personnel y a moins de garanties sociales.

La sous-traitance est développée par les dirigeant-es de toutes les sociétés privées ou publiques. Il n'y a rien de naturel, de normal, à ce développement. Sous-traiter une activité, c'est ajouter des coûts de transaction, c'est mettre en place un service qui prépare des dossiers, cherche des sous-traitants, contrôle le travail du sous-traitant. C'est, du côté du sous-traitant, avoir des dirigeant-es chargé-es de coordonner le travail avec le donneur d'ordre. C'est donc moins logique et efficace, au final plus coûteux, que de faire soi-même la totalité du travail nécessaire à la fonction sociale de l'entreprise.

Le prétexte est de se recentrer sur le cœur de métier, refrain abondamment repris au sein de la SNCF depuis des années. C'est un mensonge. Certes, le rôle de la SNCF est d'assurer le transport ferroviaire des voyageurs et des marchandises; mais la sécurité et donc l'entretien des voies et installations, l'accueil et l'information des usagers, le nettoyage des rames et des gares, le gardiennage, les systèmes informatiques indispensables au fonctionne-

¹⁰ Réuni-es en congrès les militant-es du syndicat national SUD Michelin viennent de décider de rejoindre les syndicats départementaux Solidaires industrie

¹¹ Telle n'est pas la situation par exemple dans SUD Santé Sociaux, dont une partie du champ est dans la Fonction publique mais où la majorité des syndicats sont départementaux et couvrent l'ensemble des branches de la santé et du secteur social; avec toutefois des exceptions assimilables à des syndicats d'entreprises (à l'AP-HP ou dans certains CHU).

¹² Ce qui suit puise abondamment dans des écrits précédemment publiés par la fédération SUD-Rail: résolutions de congrès, brochures et tracts fédéraux.

¹³ Le Statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel date de 1950. Depuis la loi ferroviaire d'août 2014, combattue par la grève CGT/SUD-Rail de juin 2014, il est devenu le Statut du personnel de SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités constituant le Groupe Public Ferroviaire.

¹⁴ Ainsi, le premier syndicat SUD qui se constitue dans le secteur (Paris Sud Est, le 26 janvier 1996) le fait par la désaffiliation de la CFDT d'un syndicat régional qui depuis de nombreuses années organisait en son sein personnel de la SNCF, des entreprises de nettoyage, du Comité d'Etablissement Régional, etc. Caractéristique qu'on retrouve dans les syndicats créés dans la foulée (Paris Est, Paris-Saint-Lazare, etc.).

¹⁵ Avant même l'arrivée d'autres entreprises privées, la SNCF a organisé le transfert vers la sous-traitance de la conduite de certains trains à travers des filiales. Depuis quelques années, des tâches de sécurité liées à l'exploitation ferroviaire ont également été sous-traitées (telle la Surveillance des Trains En Marche, confiée dans certaines gares à des salarié-es d'ITTIREMIA après 4 jours de formation, là où un agent SNCF était auparavant formé 65 jours pour devenir aiguilleur.

ment de l'entreprise, la restauration à bord des trains, etc., tout cela fait partie en réalité des métiers nécessaires au transport ferroviaire.

La seule autre raison avancée est que la sous-traitance permettrait des économies. Il est vrai qu'une entreprise ayant une activité assez grande peut réaliser des économies d'échelle. À partir d'une certaine taille, elle pourra ainsi s'équiper de machines ou s'organiser pour être plus rentable. Une société assurant la restauration, le nettoyage ou la maintenance pourra avoir une certaine efficacité économique. Mais alors pourquoi les patrons morcellent-ils les chantiers au lieu de les regrouper? Et d'ailleurs, dans cette logique, le plus efficace économiquement n'est-il pas au contraire de disposer d'une entreprise intégrant véritablement l'ensemble des métiers nécessaires à son activité?

Le résultat de cette démarche est un fractionnement des activités, une spécialisation par séparation de certaines parties du travail. Cela crée souvent des oppositions factices entre travailleurs-ses d'un même chantier. Cette séparation détruit la notion de métier et réduit les qualifications à une hiérarchisation de tâches. Certaines seront dévalorisées, pour d'autres il n'y aura pas la formation permettant aux salarié-es d'assurer la totalité de leur métier. La sous-traitance vise à déqualifier, à spécialiser, à retirer aux travailleurs et travailleuses la force d'un métier pour en faire des «ouvriers spécialisés» soumis à la pression des «managers» et du travail précaire. Les conséquences en cascade sont multiples: ainsi, les patrons utilisent le chantage vis-à-vis des salarié-es des secteurs non sous-traités pour qu'ils et elles acceptent la remise en cause des acquis sociaux, sous la menace de nouvelles externalisations...

On nous explique aussi que la sous-traitance est une forme de la «concurrence libre» qui permet à diverses entreprises de vivre. Quelques exemples montrent qu'il s'agit encore une fois de manipulations

dans le seul but de rendre «indiscutables» ce qui n'est pourtant que choix politiques. Ainsi, le marché du nettoyage représente, en France, environ 10 milliards de chiffre d'affaires annuel. Il y a 17 000 entreprises, mais cinq (ONET, TFN, SAMSIC, ISS, GSF) se partagent un tiers du marché! Les 400 000 salarié-es du secteur sont réparti-es en de multiples entreprises, parfois d'un même groupe à dimension internationale, uniquement pour les diviser, restreindre leurs droits, les exploiter davantage.

La vérité est simple, mais la propagande patronale assénée à longueur d'années vise à nous la faire oublier: dans le secteur ferroviaire par exemple, rien ne rend inéluctable le fait que les salarié-es assurant le nettoyage des gares ou des trains, la restauration dans les trains, la maintenance des voies, l'accueil et l'information des usagers, etc., ne soient pas au Statut SNCF. C'est d'injustice sociale dont il s'agit là: elle est utilisée pour amoindrir nos droits collectifs à tous!

La réalité est que ce n'est pas sur l'efficacité technique que la baisse des coûts est recherchée. La sous-traitance, le morcellement des chantiers sont des méthodes pour casser les acquis sociaux, faire reculer ce que les dirigeant-es d'entreprise et leurs soutiens nomment «le coût du travail», qui représente en fait le niveau, plus ou moins fort mais toujours réel, d'exploitation du travail salarié.

Le secteur ferroviaire confirme ce diagnostic. Pour le nettoyage des gares et locaux SNCF, une centaine d'entreprises se disputent les 200 contrats disséminés sur tout le territoire, mais 10 entreprises captent 80% du marché, ONET disposant de plus de 25% à elle seule. La logique est la même pour le nettoyage des trains: 23 entreprises sont «qualifiées» pour répondre aux appels d'offres de la SNCF, mais 9 d'entre elles ont 98% du marché,... Reinier (du groupe ONET) et USP (du groupe TFN) en prenant 60% à elles deux.

LE NETTOYAGE FERROVIAIRE

Dans le nettoyage, c'est le donneur d'ordre (SNCF) qui fixe les conditions des marchés. C'est donc la direction SNCF qui est directement responsable de la situation sociale lamentable dans les entreprises sous-traitantes. Pour quelles raisons, le nettoyage des gares ne pourrait-il pas être le fait de cheminot-e à Statut? Ce fut, il y a maintenant assez longtemps, le cas. La SNCF a complètement externalisé ce secteur, sous prétexte que le nettoyage n'était pas au cœur du métier du transport. En fait, il s'agissait seulement de baisser les coûts en précarisant les emplois et refusant le Statut de cheminot-e à ces personnels.

Aujourd'hui, l'entreprise publique SNCF n'est plus en mesure d'assurer le nettoyage... Alors que ses « concurrents » privés, eux, peuvent le faire, grâce aux entreprises de leurs groupes avec lesquels la direction SNCF a passé de nombreux marchés, leur permettant ainsi d'acquérir les compétences, et d'occuper la place!

En 2008, dans une brochure fédérale, SUD-Rail écrivait:

→ «RENOSOL, USP, COMATEC... Ces entreprises sont déjà présentes sur beaucoup de chantiers SNCF: elles font partie du groupe VEOLIA (ex-CONNEX). L'USP Nettoyage est même une filiale complètement dédiée au secteur ferroviaire à qui la SNCF a très souvent confié les gros marchés de nettoyage. ISS Abilis est la première filiale du leader mondial du secteur: ISS. Le groupe ISS fait du traitement, de la valorisation des déchets et de la propreté. Avec près de 265 000 salarié-es, ISS est présent dans 37 pays. Le chiffre d'affaires du groupe, seulement sur la France, était de plus d'un milliard d'euros en 2005. ONET rassemble des sociétés comme ONET Services, ONET Métro, Reinier, SAFEN, Brunelle... et pèse lui aussi plus d'un milliard d'euros en chiffre d'affaires 2005. Même chose pour le groupe Penauille. GOM est en France la représentation du groupe belge FACILITYCOM, spécialisé dans le nettoyage, la restauration, la sécurité, les



GRÈVE DES FEMMES DE CHAMBRE D'ACCOR/ARCADE EN 2003.

services divers. Tous ces groupes, mais aussi SAMSIC, ISOR, Challancin et d'autres prétendent de plus en plus couvrir le secteur du nettoyage, mais aussi du gardiennage et surtout des « services »,... terme générique bien vague et de plus en plus utilisé par la direction SNCF qui, justement, pourrait bien généraliser l'externalisation des « métiers de service », et se servir de ces boîtes pour concurrencer et faire baisser le coût par exemple d'EFFIA... car la spirale du profit est infernale!»

C'est exactement ce qui s'est passé. Notre résistance fut très insuffisante. Parce qu'ils et elles « ne pouvaient tout faire », de nombreux collectifs militants, y compris à SUD-Rail, se sont recentrés au fil du temps sur l'activité, souvent institutionnelle, au sein de la SNCF. Résultat: les salarié-es des entreprises sous-traitantes ont des conditions sociales de plus en plus mauvaises et dans le même temps des pans entiers de l'entreprise publique, et donc des emplois à Statut, ont été transférés vers le privé. Mais, et cela paraît suffire à quelques personnes qui croient faire du syndicalisme car « on n'a pas touché au Statut! » L'expérience, notre histoire collective, étaient pourtant porteuse d'enseignements:

→ Dans le secteur ferroviaire, la sous-traitance est un phénomène très ancien; mais c'est dans les années 1970 qu'elle a commencé à s'étendre, notamment à travers le nettoyage des gares et des rames. Il y eut alors deux types de réactions syndicales face à ce phénomène. La CGT Cheminots a totalement ignoré ces tra-

vailleurs et travailleuses; que ce soit localement pour les syndicats ou nationale-ment pour la fédération, ils et elles étaient hors du champ d'activité. Les délégué-es CGT cheminot-es d'une gare ou d'un atelier SNCF ne connaissaient pas les délégué-es CGT du personnel de nettoyage travaillant au même endroit. A contrario, la CFDT avait décidé d'organiser dans ses syndicats Cheminots (et RATP) les salarié-es des entreprises sous-traitantes.

→ La différence éclata au grand jour au printemps 1980: les nettoyeurs et nettoyeuses du métro à Paris font 39 jours de grève, celles et ceux des chantiers SNCF se joignent au mouvement en cours de route dans plusieurs chantiers; la CFDT accompagne et appuie le mouvement du début à la fin tandis que la CGT le combat¹⁶ ou l'ignore¹⁷. Dans son bulletin d'après grève¹⁸, le syndicat CFDT explique: «Les nettoyeurs de métro et les agents statutaires RATP, adhérents à la CFDT sont regroupés au sein d'une même organisation syndicale: le syndicat CFDT des travailleurs assurant un

service RATP. Par cette situation syndicale particulière, ils ont la possibilité de se défendre face à leurs deux patrons: face à leur patron légal, celui qui empêche les profits [...] réunions de Délégués du Personnel auxquelles participent des militants statutaires de leur syndicat; face à leur patron réel, celui qui détermine les conditions de salaire, la RATP [...]». Le protocole d'accord signé le 1^{er} mai 1980 contient des avancées, il est aussi porteur d'acquis ultérieurs, comme par exemple le regroupement de tout le personnel de nettoyage de la RATP dans une seule entreprise, là où il y en avait 14 avant la grève. La pratique quotidienne des militants et militantes, la démocratie dans la lutte avec notamment des AG quotidiennes, le soutien de l'ensemble de l'organisation syndicale et, avant tout, la détermination des grévistes ont beaucoup compté; mais cela a été favorisé par l'organisation de l'ensemble des salarié-es du secteur dans les mêmes syndicats.

LA RESTAURATION FERROVIAIRE

Là encore, c'est le donneur d'ordre qui détermine, de fait, les effectifs, les conditions de travail, les salaires. Car tout cela dépend du niveau financier des marchés passés. Depuis les premiers TGV, la direction SNCF a opté pour un éclatement des marchés entre plusieurs sociétés. En agissant ainsi, elle a provoqué une instabilité totale qui a permis aux patrons d'imposer une partie de leurs prétentions. La situation devenue quasiment ingérable, c'est toujours la direction SNCF qui a imposé un certain regroupement autour de Wagons-Lits,



¹⁶ À la CGT, les nettoyeurs et nettoyeuses sont rattaché-es aux syndicats de la fédération des ports et docks; du début à la fin du mouvement, celle-ci dénonce publiquement la grève.

¹⁷ Des syndicats CGT de la fédération des cheminots publient des communiqués dans lesquels ils soutiennent les grévistes; sur le terrain, les délégué-es CGT Cheminots sont totalement absents du mouvement.

¹⁸ Le lien n° 72, juin 1980. Edité par le syndicat CFDT du personnel assurant un service RATP.

¹⁹ Le repiquage consiste à faire effectuer 3 courses sur une même journée de service, par exemple: un trajet Paris/la Rochelle, puis la Rochelle/Paris avant de repartir sur un Paris/la Rochelle dans la même journée pour revenir sur Paris le lendemain matin.



«TGV : OUI. RÉGRESSION SOCIALE : NON !» MANIFESTATION DE PERSONNEL SNCF ET WAGONS-LITS, LORS DE L'INAUGURATION DU TGV, LE 22 SEPTEMBRE 1981.

le temps d'acter certains reculs sociaux. L'accord d'entreprise « nouvelle restauration ferroviaire » signé en 2001 a fait perdre énormément d'acquis au personnel. Certes, une sixième semaine de congés payés a été obtenue... mais ce fut en échange de beaucoup de choses : 14^e mois pour certains salarié-es, diverses primes et repos, conditions de travail plus dures avec l'acceptation des repiquages¹⁹ par exemple. Cet accord est signé par toutes les organisations syndicales sauf SUD-Rail. Puis, la direction SNCF a fait entrer dans le jeu une société comme Cremonini qui contourne les droits sociaux, en développant un système de « franchise » : les travailleurs et travailleuses s'exploitent eux-mêmes et finissent par jeter l'éponge, endetté-es. Désormais, la direction SNCF scinde les marchés en deux : services à bord (commerciaux à bord des trains) d'une part, services à terre (ravitaillement des trains) d'autre part, selon le vieil adage « diviser pour mieux régner ». La direction SNCF se place comme l'arbitre d'un dumping social organisé. La restauration à bord des trains (et bien sûr sa préparation), est partie intégrante du secteur ferroviaire.

GARDIENNAGE, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ FERROVIAIRES

La sécurité des installations, des cheminot-es et des usagers est partiellement confiée à des salarié-es de droit privé. Pourtant, cette fonction est bien au cœur du service ferroviaire, et relève bien du service public. En une dizaine d'années, les emplois de droit privé liés à la sécurité se sont considérablement développés au sein des entreprises ferroviaires. Poursuivant une politique globale de « réduction des coûts », la SNCF

sous-traite ces tâches. Ce développement s'est aussi renforcé avec la transformation des grandes gares SNCF en zones commerciales. Vigimark, Securitas, Securtance, Main-Sécurité, etc. : au fil des ans, de nombreuses sociétés se sont partagées le marché. En privatisant cette activité, et en passant des appels d'offres, la SNCF a trouvé le moyen de réduire le coût du travail, en clair de payer moins cher ceux qui assurent la sécurité des gares et des sites ferroviaires. Le développement de ces sociétés ferait presque oublier que les obligations professionnelles de ces salarié-es (relations avec les voyageurs, surveillance des installations ferroviaires, aptitude au risque ferroviaire...) devraient logiquement leur donner le Statut de cheminot-es. Si les marchés passés par la SNCF pour la prévention/sécurité se chiffrent désormais en centaines de millions d'euros, les emplois de ce secteur sont toujours marqués par la précarité généralisée. Au niveau salarial, il est souvent très difficile de faire reconnaître son ancienneté et sa qualification. Les salaires stagnent donc à un niveau peu élevé. Dans certaines sociétés il est même difficile de se faire payer les heures supplémentaires effectuées... La situation est aussi catastrophique en ce qui concerne les conditions de travail. De nombreux salariés sont contraints de payer eux-mêmes leur tenue professionnelle faute de dotation et dans la plupart des chantiers, parfois les maîtres-chiens ne disposent d'aucun chenil, ni point d'eau. Pour beaucoup, les plannings de travail sont assez éloignés de la réalité, ce qui a des répercussions sur la santé et la possibilité d'organiser sa vie en dehors du travail.

Des luttes sont menées. Ainsi en 2009, celle des salariés Sans-Papiers employé-es par la SNCF en Ile-de-France. Le 29 juillet, après de longues semaines de grèves, de rassemblements, de manifestations, de négociations et d'interventions syndicales auprès des divers responsables (entreprise sous-traitante, SNCF, État), les dossiers de 39 Sans-Papiers qui assuraient depuis des années la

sécurité dans les gares de la banlieue parisienne, étaient déposés dans les services pré-fectoraux et la régularisation lancée. La SNCF rompt le contrat avec leur exploitateur, Vigimark; la société reprenante s'engageait à garder 100% du personnel (ce à quoi la Convention Collective du secteur n'oblige pas!). C'était encore une fois le fruit du travail syndical mené à la base, dans les syndicats SUD-Rail d'Ile-de-France²⁰ dans lesquels les salarié-es de Vigimark et d'autres entreprises du secteur étaient syndiqués.

Parfois, le militantisme commun entre personnel statutaire et hors-statut prend d'autres biais. C'est ainsi que les pompiers de la Gare d'Austerlitz à Paris ont mené plusieurs grèves, dont une de 100 jours, entre octobre 2011 et janvier 2012. Majoritairement organisés à la CGT, ils n'étaient certes pas organisés dans le syndicat Cheminots du site mais directement à l'union locale²¹; c'est à travers l'outil interprofessionnel de base que cheminots et pompiers CGT du même site ont travaillé ensemble, ce qui a grandement solidifié le mouvement de grève.

LA MULTIPLICATION DES FILIALES

En 1998, les patrons de la SNCF ont inventé EFFIA. Cette filiale est un symbole avec sa présence accélérée dans les gares, en lieu et place de cheminot-es à statut. EFFIA, ce sont des CDD par milliers, la précarité et la flexibilité maximum, des salaires de misère, un turn-over effarant... Très rapidement, EFFIA a assuré de plus en plus de missions, dans les gares: accueil, bagages, objets trouvés, consignes via EFFIA Services, mais aussi parkings avec EFFIA Stationnement, gestion des transports par bus pour le compte de conseils régionaux via EFFIA Voyageurs, billetterie régionale et urbaine ainsi qu'un centre d'appel destiné à ces voyageurs via EFFIA Synergie. Conformément à un des principes de base du capitalisme qui fait alterner phase de «concentration» et «d'éclatement» des entreprises, les mêmes patrons de la SNCF ont ensuite restructuré le Groupe EFFIA: En 2010, EFFIA

Services est sorti du Groupe et devient ITIREMIA: il s'agissait alors d'affaiblir cette entité, afin de faire entrer dans le secteur qui lui avait été initialement confié par des marchés de gré à gré, des entreprises sous-traitantes aux pratiques sociales encore plus scandaleuses; c'est ainsi que quelques mois plus tard ITIREMIA se voit retirer les 2/3 des marchés qu'elle avait, au profit d'entreprises jusque-là limités au secteur du nettoyage ferroviaire. Le fait qu'EFFIA Services – ITIREMIA ait été la filiale du Groupe EFFIA au plus fort taux de syndicalisation et avec une majorité SUD-Rail lors des élections professionnelles a sans doute pesé dans le choix tactique du patronat...

Avec un syndicalisme d'entreprises, ces travailleurs et travailleuses auraient été coupées de celles et ceux de la SNCF: dès l'origine sans doute puisque c'était déjà une filiale et non l'entreprise-mère, à coup sûr à compter de 2010 lors de l'externalisation totale et de la création d'ITIREMIA. C'est l'existence d'un syndicalisme de branches, où salarié-es d'EFFIA, d'ITIREMIA, de la SNCF ou d'autres secteurs ferroviaires sont dans les mêmes syndicats et la même fédération qui a permis une importante victoire juridique.

Le 17 mars 2015, après 10 années de travail syndical mené par SUD-Rail, la SNCF et sa filiale ITIREMIA étaient condamnées par le Tribunal de Grande Instance de Paris, pour prêt illicite de main-d'œuvre et délit de marchandage. 158 salarié-es chargés du portage en gare, de la prise en charge des personnes à mobilité réduite, de la gestion des caddies, des consignes et objet trouvés avaient déposé ce recours. L'amende pour la SNCF est de 150000 € et de 40000 € pour ITIREMIA; les deux entreprises sont également condamnées à payer 184000 € de dommages et intérêts²². Le Tribunal correctionnel a considéré que le véritable employeur était la SNCF, et non sa filiale créée de toutes pièces pour uniquement spolier les salarié-es des droits des cheminot-es au Statut²³. La bataille juridique n'est pas encore définitivement gagnée, elle ne saurait être une fin en soi,

mais elle illustre l'efficacité du syndicat de branches qui permet à tous les salarié-es d'un même secteur de se défendre ensemble. Dans ces mêmes entreprises, EFFIA puis ITIREMIA, plusieurs grèves longues ou «cheminot-es» et «hors-statut» se sont retrouvées ensemble, en témoignent aussi.

Au-delà de cet exemple, de nouvelles filiales SNCF ont été créées dans tous les secteurs. VFLI et FERTIS tirent des trains. L'AREP gère l'urbanisme, la construction et l'aménagement des gares. ORFEA héberge les roulants, PARME gère les foyers «de célibataires». PARVIS réalise des études. CRM-Services gère la partie dite «fidèle» des voyageurs (clients porteurs de cartes commerciales et abonnés VFE). Voyages SNCF.com vend et assure des services par Internet. Thalys, Lyria, Ellipsos, Artesia sont aussi des filiales pour la partie transport qui peuvent être rapidement transformées en entreprise ferroviaire, comme Eurostar. La direction SNCF utilise aussi ses filiales «historiques» pour le dumping social, pour essayer de remettre en cause les conditions de travail des cheminots et cheminotes, on l'a vu par exemple avec Naviland Cargo. La filialisation d'activités auparavant exercées au sein de l'entreprise publique par des cheminots et cheminotes à Statut, est souvent le prélude à une externalisation totale: ainsi, le transport de messagerie (SERNAM), la production d'électricité (SHEM) ou encore le réseau de télécommunications déployé le long des voies (Télécom Développement), d'abord filialisés ont ensuite été totalement vendus au privé. Juste quelques chiffres pour finir ce chapi-

tre: le groupe SNCF compte actuellement 869 filiales²⁴. En 1970, il y avait 300 290 cheminot-es à la SNCF et moins de 10 000 travailleurs et travailleuses dans les filiales. Aujourd'hui, il y en a respectivement 147 900 et 83 000... Il convient de préciser qu'une part non négligeable des filiales n'a pas de rapport avec le secteur ferroviaire, conséquence de la transformation de la SNCF «service public ferroviaire» en un vaste Groupe financier intervenant dans le Transport et la Logistique. C'est là une autre histoire, mais elle rappelle que le syndicalisme organisé par branches n'a de sens qu'inscrit dans une organisation interprofessionnelle: ceci non seulement à travers une Union syndicale à l'échelle nationale, mais aussi (surtout?) sur le plan départemental et local où chaque syndicat et section syndicale doivent prendre en compte cette dimension de notre activité.

LA PLACE LAISSÉE AUX ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES

C'est le 13 juin 2005 que, pour la première fois depuis la nationalisation des Compagnies en 1937, un train privé circulait sur le réseau ferré national. L'entreprise concernée s'appelait Connex, filiale de la multinationale Veolia. L'histoire ultérieure de cette entreprise montre à quel point il est utile de maintenir l'ensemble des travailleurs et des travailleuses d'une même branche au sein d'un seul syndicat, de ne pas les éclater en syndicats d'entreprises au fil des restructurations.

Dès 2005, Connex change de nom pour devenir Veolia Transport. En 2006, une filiale dédiée au fret est créée: Veolia Cargo. En 2009, Veolia Cargo est mis en vente et racheté, pour la partie française par le Groupe Eurotunnel qui l'intègre à Europorte, pour les filiales dans les autres pays par... la SNCF qui les incorpore à une de ses propres filiales, Captrain.

Fallait-il, en courant derrière les décisions des capitalistes qui jouent au Monopoly ferroviaire, passer de SUD Connex à SUD Veolia

²⁰ Essentiellement sur la région Paris-Saint-Lazare.

²¹ Ils avaient refusé de s'organiser dans le syndicat d'entreprises CGT Lancry, dénonçant ses pratiques pro-patronales.

²² Les patrons de la SNCF et d'ITIREMIA ont fait appel. SUD-Rail aussi car le jugement ne prenait en compte que trois années (2007 à 2009) alors que les éléments étaient aussi fournis pour 2010/2011. Par ailleurs, SUD-Rail a entamé une action prud'homale pour obtenir la requalification du contrat de travail de tous les salarié-es concernées.

²³ Par le passé, sur ces mêmes activités, la SNCF avait été condamnée pour travail clandestin; à la suite de quoi avait été créée la filiale EFFIA, devenue ITIREMIA.

²⁴ Réapproprions-nous le service public ferroviaire, fédération SUD-Rail, 2015. Pour un aperçu de ces 869 filiales, on se reportera aux pages 138 à 141.

transport, puis à SUD Veolia Cargo, avant de faire SUD Eurotunnel/Europorte ou SUD Captrain? Fallait-il dénoncer les salarié-es de Connex en 2005 parce qu'ils étaient «du privé» et venaient casser l'entreprise publique, avant de s'apercevoir qu'on en retrouve une partie dans le Groupe SNCF dix ans plus tard? À l'évidence, non. Ce qui permet la stabilité syndicale et l'unité des travailleurs et travailleuses dans des situations pareilles, c'est un syndicalisme de branches, qui rassemble dans les syndicats de base l'ensemble des salarié-es du secteur, nonobstant les aléas des charcutages administratifs décidés par les patrons.

Dix ans plus tard, le constat est d'autant plus valable que le nombre d'entreprises ferroviaires privées a considérablement augmenté²⁵, même si elles n'emploient «que» quelques milliers de salarié-es, à comparer aux 147 900 cheminot-es du Groupe Public Ferroviaire SNCF. Opposer les travailleurs et les travailleuses, parce que leur statut est différent, parce que leurs entreprises se disent concurrentes est une aberration d'un point de vue syndical. C'est la lutte des classes qui est le moteur de l'histoire, pas la lutte entre exploité-es!

LES COMITÉS D'ÉTABLISSEMENT ET LE COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE SNCF

Lieux d'exercice des activités sociales, sportives et culturelles, les centres de loisirs, les restaurants d'entreprise²⁶, les maisons de vacances, les bibliothèques, les terrains de sport, etc., sont gérés par les comités d'établissement et le comité Central d'entreprise SNCF. Le personnel qui y travaille est en contact direct et permanent avec les cheminots et les cheminotes, mais n'a pas les mêmes droits. Dépendant d'une convention collective particulière, le personnel des CE et du CCE SNCF est géré par les élu-es CE cheminot-es. Et pourtant, que ce soit en terme de salaires, de déroulement de carrière, de «dialogue social», ils et elles connaissent les mêmes problèmes que l'ensemble des travailleurs et travailleuses du rail.

Les budgets des CE et du CCE de la SNCF sont directement dépendants de la masse salariale de la SNCF. Certes, la situation se complique parfois avec des choix budgétaires discutables, un mode de gestion du personnel souvent inacceptable. Il en est ainsi de la rémunération, puisque la convention collective maintient des coefficients qui correspondent à peine au SMIC! D'autres (mauvais) exemples pourraient être cités: harcèlement, répression antisyndicale, effectifs très insuffisants, développement de la polyvalence et de la flexibilité.

Quand les élu-es CE cheminot-es effectuent des choix de gestion pour le moins hasardeux, mettant parfois en péril la situation des CE, ce sont les salarié-es des CE/CCE qui en font les frais, alors qu'ils n'en sont pas responsables. On en arrive même à voir sanctionner, et même licencier, des délégué-es qui dénoncent cette situation, qui s'interrogent sur la façon dont est géré ce salaire différé des cheminot-es. C'est désolant dans des structures gérées par des syndicalistes, même s'il faut insister sur le fait que le cadre de l'exercice est fixé par la masse salariale SNCF, donc par la direction de cette entreprise.

Pour SUD-Rail, la solution passe par l'intégration au Statut de cheminot-e du personnel des CE et du CCE. Ceci, sans remettre en cause l'indépendance des CE et du CCE; c'est possible: dans certaines entreprises, les salarié-es des CE ont le même statut que celles et ceux de l'entreprise. Pourquoi celles et ceux qui s'occupent des loisirs et des vacances des enfants de cheminot-es, qui font à manger dans leurs cantines, qui gèrent leurs bibliothèques, n'auraient pas le droit d'avoir le statut de cheminot?

Le personnel des CE et du CCE fait partie des travailleurs et travailleuses du secteur

²⁵ En France, le trafic ferroviaire de fret, dans son ensemble, a chuté de 44,2% en 30 ans. Mais alors que les entreprises privées (alors uniquement des filiales SNCF) n'assuraient que 3,1% du trafic en 1984, on leur a donné 40,06% en 2014 !

²⁶ SUD-Rail considère que la restauration n'est pas une activité sociale et revendique sa reprise, ainsi que celle du personnel, par l'entreprise SNCF.

ferroviaire; il est donc juste de les organiser dans les syndicats locaux de cette branche. Mais il est remarquable de constater que si, pour l'ensemble du secteur, ce type de structuration n'existe qu'à SUD-Rail, et à la CFDT partiellement, dès lors qu'il s'agit du personnel des CE/CCE, il en est de même par exemple à la CGT. C'est qu'il y a là, un paradoxe: lorsqu'il s'agit de l'organisation syndicale qui gère ou cogère le CE ou le CCE, cela signifie que les salarié-es sont organisé-es dans le même syndicat que leurs patrons. Voilà un problème qu'il serait irresponsable d'ignorer! Au sein de l'Union syndicale Solidaires, le syndicat ASSO peut être une ressource utile pour y répondre... Si toutefois, la conclusion tirée devait être que dans ce cas l'appartenance au syndicat de branches n'est pas souhaitable, ce qui n'est pas le choix fait, à ce jour, par les salarié-es de CE et du CCE SNCF syndiqué-es à Solidaires (donc à SUD-Rail). En l'espèce, la vraie question est sans doute tout autre: ne s'agit-il pas, plutôt, de construire un mode de fonctionnement des CE et du CCE qui permette de rompre avec les rapports employeurs/salariés? En quelque sorte d'expérimenter l'autogestion de ces organismes gérés directement par des travailleurs et des travailleuses?

LE FERROVIAIRE: UNE BRANCHE QUI RESTE À DÉFINIR!

Nous avons évoqué les cheminot-es de la SNCF, le personnel des entreprises sous traitantes de nettoyage, de prévention/sécurité ou encore de restauration ferroviaires, les salarié-es des filiales SNCF, des CE et du CCE SNCF, aussi celles et ceux des entreprises de transport ferroviaire privées. La branche ferroviaire, c'est aussi des milliers de salarié-es dans les entreprises de maintenance des installations et du matériel ferroviaire (travaux sur les voies, réparations de locomotives et wagons...), quelques centaines pour la gestion des foyers SNCF, etc.

Nous défendons l'organisation dans des syndicats de branches, refusons l'éparpil-

lement dans des syndicats d'entreprises; en toute cohérence, nous considérons qu'entrent donc dans le champ statutaire de nos syndicats SUD-Rail et de leur fédération toutes les activités pour lesquelles nous revendiquons une unique convention collective nationale; à savoir:

- le transport ferroviaire
- la restauration ferroviaire,
- le nettoyage ferroviaire,
- l'accueil et les services en gare,
- le service à bord des trains,
- la sécurité des circulations ferroviaires,
- la maintenance du matériel et des installations ferroviaires,
- la prévention/sécurité dans les enceintes ferroviaires,
- le personnel des CE et CCE SNCF,
- les établissements publics liés au ferroviaire et leurs filiales.

La fédération des syndicats SUD-Rail a maintes fois argumenté à ce sujet:

- Les entreprises de ce secteur emploient des salarié-es qui, tous et toutes, contribuent au fonctionnement, à l'existence du transport ferroviaire et doivent trouver leur place dans cette future convention collective.
- De nombreux et nombreuses salarié-es du secteur ferroviaire n'ont actuellement que le Code du travail ou des conventions collectives à minima pour défendre leurs droits; pourtant, des règles existent déjà: le statut SNCF, la réglementation du travail des cheminot-es sont à la fois le socle et des appuis importants pour tous. Pour la fédération des syndicats SUD-Rail, la négociation de la CCN est l'occasion de construire un statut social de haut niveau, commun à l'ensemble des salarié-es du secteur ferroviaire.
- La définition du secteur ferroviaire doit être ambitieuse. Elle doit impacter des conventions collectives déjà existantes, dont certaines sont obsolètes, d'autres ont un contenu qui nécessite de fortes améliorations, d'autres encore sont inadaptées au secteur ferroviaire. Sont poten-

tiellement concernées, par exemple les CCN: Restauration ferroviaire - Manutention ferroviaire et travaux connexes - Prestataires de services - Voies Ferrées d'Intérêt Local - CE et CCE SNCF-Prévention et sécurité - Métallurgie. Il convient de réintégrer ce qui est aujourd'hui assujéti de manière pour le moins surprenante à la CCN Bureau d'études techniques (Thello), à la CCN Hôtels - Cafés - Restaurants (LSG, services à bord de Thello), à la CCN Travaux publics (ETF, Colas Rail, Eiffage Rail ou TSO).

Las! En mai 2015, UNSA, CFDT et CFTC ont signé un accord entérinant un champ d'application extrêmement restrictif; SUD-Rail, FO et CGC l'ont dénoncé, mais la CGT ne l'a pas fait, validant ainsi son application.

LA TRANSFORMATION DE LA SNCF EN SOCIÉTÉ DITE DE SERVICES

La SNCF réalisait la plupart des tâches liées au ferroviaire en son sein. Désormais, elle se concentre sur la commercialisation (pour ne pas dire le commerce...), sous-traite les tâches les moins qualifiées, filialise des secteurs et garde en son sein une part de plus en plus importante de cheminot-es avec des responsabilités de contrôle, pas seulement du personnel SNCF mais aussi du personnel extérieur. Ces transferts d'emplois correspondent à une volonté de rentabilité du capitalisme et à la stratégie libérale de la direction SNCF. Ils s'appuient sur la différence de statut entre les salarié-es. Le secteur ferroviaire est un secteur économique comme les autres avec un nombre toujours plus important de salarié-es en butte à la précarité. Le syndicalisme ferroviaire doit prendre en compte dans les faits cette dimension qui, si elle n'est pas nouvelle, prend une place de plus en plus forte.

Pour les cheminot-es de la SNCF, c'est être solidaires que de s'adresser aux autres salarié-es du rail et de profiter des capacités (encore) offertes par le droit syndical SNCF pour les aider à s'organiser et à se mobiliser. C'est une tâche essentielle aussi pour

que les cheminot-es puissent préserver leurs acquis et tenter de les étendre à tout le secteur. Le Statut et les droits du personnel SNCF, même insuffisants, sont supérieurs à ceux de la plupart des autres salarié-es du secteur. Pour les préserver, encore faut-il que les autres les conquièrent, sinon, ils disparaîtront!

L'activité ferroviaire nécessite l'intervention de femmes et d'hommes exerçant des métiers différents mais complémentaires. Certains demeurent au sein de la SNCF, d'autres sont aujourd'hui transférés vers des entreprises privées. Pourtant, il faut insister sur cette affirmation et lui rendre son caractère d'évidence, que la propagande patronale finit par nous faire oublier: rien ne prédétermine le fait qu'agents du nettoyage, du gardiennage, de la restauration ferroviaire, ou d'accueil doivent être payés par l'USP, Challancin, Rail Restauration ou ITIREMIA, plutôt que par la SNCF. D'ailleurs, tous ces métiers furent dans le passé des métiers de «cheminot-es». Avoir des agents de conduite non SNCF sur le réseau ferré national était une hypothèse absurde il y a encore quelques années: l'absurdité est réalité aujourd'hui.

Rien ne justifie ces statuts différents... si ce n'est la recherche de plus de profits pour la minorité qui dirige la société. En tant que salarié-es, notre intérêt est inverse: il faut unifier nos luttes, unifier nos statuts, pour être plus forts et plus fortes, mieux résister, conquérir de nouveaux droits.

RASSEMBLER TOUS LES TRAVAILLEURS-SES DU RAIL DANS LE MÊME SYNDICAT

De même que se proclamer «confédération» ne garantit pas la pratique d'un syndicalisme interprofessionnel et solidaire, le changement du sigle de SUD Cheminots à SUD-Rail ne saurait suffire à répondre aux exigences d'un syndicalisme qui, au quotidien, doit faire vivre cette dimension «travailleur-se du rail». Nous défendons un syndicalisme qui part de la base. Cheminot-es à statut, salarié-es des filiales, personnel

des entreprises de sous-traitance... sont organisés-es dans le même syndicat SUD-Rail local. La majorité des autres organisations syndicales ont des syndicats non pas professionnels mais corporatistes (cheminot-es d'un côté, nettoyeurs/ses de l'autre, filiales à part etc.). Et cela a pour conséquence que des travailleurs et travailleuses, des syndiqué-es qui sont côte à côte à longueur d'années ne se connaissent pas, n'échangent pas entre eux,... et font grève chacun de leur côté au lieu d'unir leurs forces.

Paradoxalement, la phase actuelle du capitalisme, appelée libéralisme, nous offre l'opportunité d'avancer dans la construction du syndicalisme unitaire dont nous avons besoin. L'ouverture du réseau ferré aux nouvelles entreprises ferroviaires privées oblige à une reconfiguration du paysage syndical et patronal. Et là encore, pour éviter le dumping social, pour contrer le développement du privé et garantir le plus haut statut social à tous les travailleurs/ses, nous avons tout intérêt à nous rassembler dans le même syndicat.

L'histoire des syndicats SUD-Rail est faite d'avancées mais aussi parfois de reculs; sur ce sujet, comme sur d'autres. Ce fut une avancée incontestable que le choix politique initial d'organiser l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du rail dans les mêmes syndicats locaux. Il en est de même de sa confirmation, congrès fédéral après congrès fédéral. Mais près de vingt ans plus tard, des reculs sont aussi perceptibles: nombre d'animateurs et animatrices de structures SUD-Rail ont repris le mauvais réflexe de situer notre syndicat d'abord comme un syndicat «de cheminot-es de la SNCF», le cas échéant ouvert aux salarié-es d'autres entreprises du secteur. C'est une déformation vers laquelle nous pousse le système en place, mais il nous faut la combattre vivement: les syndicats SUD-Rail sont les syndicats de tous les travailleurs et les travailleuses du rail, c'est-à-dire du secteur ferroviaire.

Les situations de départ sont inégales: par le nombre de salarié-es, et de syndiqué-es, de chaque entreprise, par le droit syndical aussi. Il faut donc prendre des mesures pour aller vers l'égalité au sein des syndicats SUD-Rail.

- Les réunions syndicales, notamment des conseils, comités ou bureaux, doivent-elles toutes se tenir durant la journée, quand une partie des militant-es n'a pas de droit syndical lui permettant d'y assister?
- Combien de collectifs syndicaux considèrent normal de réellement mutualiser les moyens du syndicat? Cela peut passer par l'utilisation de temps syndical d'entreprise (la SNCF dans notre exemple) pour développer notre outil syndical dans des entreprises privées du secteur présentes sur le champ géographique du syndicat; ou encore par le financement sur le budget du syndicat (alimenté par les cotisations de tous les syndiqué-es, le droit à la formation de tous les élu-es CE, CHSCT, etc.) du remboursement du dégageant de militant-es d'entreprises privées.
- Les ordres du jour des réunions sont-ils vraiment des ordres du jour tenant compte de notre volonté de construire des syndicats de branches? Au contraire, ne sont-ils pas bâtis comme s'il s'agissait de syndicats d'entreprise? Dit autrement, n'avons-nous pas une fâcheuse tendance à, dans le meilleur des cas, traiter de «nos affaires de cheminot-es de la SNCF» très prioritairement vis-à-vis des dossiers d'autres secteurs?

Avancées et reculs se retrouvent aussi au plan fédéral. La composition du Bureau Fédéral, sans être le seul élément à prendre en compte, est significative: de 2006 à 2009, il y avait 3 militants «non SNCF» sur les 16 membres du BF: un personnel de CE SNCF, un salarié du nettoyage ferroviaire, un de la restauration ferroviaire. Sur tous les autres mandats, le nombre oscille entre... 0 et 1.

C'est durant la période où la représentation des secteurs était la plus diverse que nous

avons avancé sur le fonctionnement interne. Car si nous constituons des syndicats de branches, il n'est pas question pour autant de rejeter les revendications propres à certaines catégories, à certains métiers ; de même, il ne serait pas souhaitable d'ignorer la nécessité de coordonner les militant-es d'une même entreprise. C'est ainsi qu'au sein de la fédération des syndicats SUD-Rail, à côté des liaisons nationales « Agents de conduite », « Commercial » ou « Administratifs », ont été créées des liaisons nationales « Nettoyage ferroviaire », « Restauration ferroviaire », « Services en gares » ou encore « Personnel des CE/CCE SNCF »... Ne le cachons pas : certaines liaisons nationales fonctionnent bien moins que d'autres et à l'échelon local, dans les syndicats, peu de ces coordinations existent pour ce qui n'est pas directement SNCF.

L'expérience permet de connaître quelques outils facilement utilisables par les équipes syndicales locales pour ancrer notre syndicalisme de branches, non corporatif. Même si les institutions représentatives du personnel ne sont pas le lieu privilégié²⁷, il est possible de les utiliser dans ce sens.

- En réunions de délégué-es du personnel, le Représentant syndical ne doit pas obligatoirement être de l'entreprise concernée. Un cheminot-e SNCF peut participer aux réunions des D.P. d'une entreprise de restauration ferroviaire, un militant SUD-Rail salarié du CE ou d'une entreprise nettoyage peut assister à la réunion des D.P. de l'établissement SNCF. Toutes les combinaisons sont possibles, sous réserve d'avoir au moins un-e élu-e D.P. titulaire dans l'entreprise concernée.
- Les membres des CHSCT peuvent intervenir sur de nombreuses questions concernant le personnel des entreprises sous-traitantes.

→ Depuis des dizaines d'années, il est possible pour une partie non négligeable des salarié-es d'entreprises sous-traitantes d'être électeurs, électrices et éligibles pour les DP de l'entreprise « donneuse d'ordres », électeurs et éligibles pour le CE. Malgré quelques tentatives il y a quelques années, la réflexion sur le sujet est encore peu avancée.

→ En termes d'informations syndicales, la traduction concrète de notre syndicalisme non corporatiste est de nous adresser à tous les salarié-es du secteur sur une même zone géographique. Pourtant, lors d'une tournée syndicale dans les gares, combien de collectifs militants vont effectivement à la rencontre, à la fois des cheminot-es SNCF, des nettoyeurs et nettoyeuses, des agents de prévention/sécurité, etc. ? Les bulletins de sections syndicales intègrent-ils, aussi bien des articles et comptes-rendus concernant l'entreprise « donneuse d'ordre » que des entreprises sous-traitantes ou des autres entreprises du secteur ferroviaire présentes sur le site ?

UN SEUL STATUT POUR LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU RAIL !

Les garanties collectives du Statut des cheminot-es sont le fruit de nombreuses luttes sociales. Au fil des années et bien souvent au fil des grèves, un socle social a été bâti. Toujours, patrons et gouvernements ont tenté de remettre en cause le Statut. Parfois en s'y attaquant directement, mais cela s'est souvent soldé par une réaction collective forte des cheminot-es, par de grandes grèves. Parfois de manière plus insidieuse, en transférant vers le privé des activités et donc des emplois. C'est cette dernière méthode qui est privilégiée depuis plusieurs années. Rassembler tous les salarié-es du secteur ferroviaire dans le même syndicat à l'échelon local, c'est :

- Défendre les droits acquis à travers un siècle et demi de luttes sociales.
- Se battre pour des droits égaux pour tous et toutes.

²⁷ Indépendamment du sujet ici traité, il convient de rappeler que le syndicalisme se fait en premier lieu... dans le syndicat, pas dans les institutions représentatives du personnel qui ne doivent être utilisées que comme un outil dont le mode d'utilisation est décidé par le syndicat.

- Refuser la pseudo-concurrence entre les salarié-es à laquelle le patronat veut nous faire croire.
- Élaborer des plates-formes revendicatives unifiant toutes celles et tous ceux qui travaillent pour le ferroviaire dans une même zone géographique et donc faciliter l'unité d'action, construire les grèves inter-catégorielles.
- Rassembler dans le même collectif, tous les travailleurs et toutes les travailleuses d'un même secteur, étape indispensable pour travailler à la réorganisation de la production en se passant des parasites patronaux, sur une base anticapitaliste, autogestionnaire, socialiste, etc. Mais c'est là une histoire, plus exactement une autre partie de l'histoire que nous traiterons ultérieurement... ■

Christian Mahieux

LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE DANS LE SECTEUR FERROVIAIRE

Ce tableau a été réalisé pour l'Union Solidaires Transport en 2013; il est basé sur les chiffres transmis par la direction générale du travail au titre de la représentativité nationale, par branches et interprofessionnelle. La juxtaposition ici réalisée ne correspond pas à une définition légale ou réglementaire de la Branche ferroviaire mais à la manière dont Solidaires et SUD-Rail la définissent; comme indiqué certains résultats n'ont pu être pris en compte car imbriqués dans ceux de conventions collectives nationales très vastes.

Secteur Ferroviaire									
Libellé IDCC	Suffrages valablement exprimés	CGT	CFDT	CGT-FO	CFTC	CFE-CGC	UNSA	SOLIDAIRES	Autres syndicates
Secteur ferroviaire									
Statut des chemins de fer	118 045	44 109,00	16 244,00	10 134,00	1 219,00	495,00	25 333,00	20 511,00	
Statut des chemins de fer	118 045	37,37%	13,76%	8,58%	1,03%	0,42%	21,46%	17,38%	
MANUTENTION FERROVIAIRE TRAVAUX	2 987	1 146,00	661,00	502,00	140,00	12,00	53,00	459,00	CNT : 14,00
MANUTENTION FERROVIAIRE TRAVAUX	2 987	38,37%	22,13%	16,81%	4,69%	0,40%	1,77%	15,37%	CNT : 0,47%
RESTAURATION FERROVIAIRE	1 934	546,00	554,00	518,00	41,00	18,00	46,00	211,00	
RESTAURATION FERROVIAIRE	1 934	28,23%	28,65%	26,78%	2,12%	0,93%	2,38%	10,91%	
VOIES FERREES D'INTERET LOCAL	1 450	809,94	324,71	151,33	0,00	16,00	79,00	66,00	CFE-CGC collège 1 : 3,00
VOIES FERREES D'INTERET LOCAL	1 450	55,86%	22,39%	10,44%	0,00%	1,10%	5,45%	4,55%	CFE-CGC collège 1 : 0,21%
Comité d'Entreprise SNCF	1 207	892,00	83,00	13,00	10,50	0,00	4,00	164,50	Tous ensemble : 18 - STC 22
Comité d'Entreprise SNCF	1 207	73,90%	6,88%	1,08%	0,87%	0,00%	0,33%	13,63%	Tous ens.: 1,49% - STC : 1,82%
RESEAU FERRE DE FRANCE	1 092	0,00	577,00	0,00	0,00	191,00	324,00	0,00	
RESEAU FERRE DE FRANCE	1 092	0,00%	52,84%	0,00%	0,00%	17,49%	29,67%	0,00%	
Total du secteur ferroviaire*	126 715	47 502,94	18 443,71	11 318,33	1 410,50	732,00	25 839,00	21 411,50	75
		37,49%	14,55%	8,93%	1,11%	0,58%	20,39%	16,90%	0,06%

* Sauf entreprises de transport ferroviaires privées hors VFIL, car pas de Convention collective

* Sauf entreprises reprises dans des Conventions collectives plus larges : Prévention sécurité - Gardiens, concierges, employés d'immeubles - Propreté - Prestataire de services - BTP ...

La journée de la chemise !

L'affaire de la «chemise du DRH d'Air France» a fait couler beaucoup d'encre cet automne ; ce fut aussi le prétexte à une campagne de dénigrement du syndicalisme, plus précisément du syndicalisme qui soutient sans réserve les luttes des salariés, de la part de la direction d'Air France et du gouvernement. Cet article rappelle quelques vérités sur le contexte actuel, mentionne des luttes passées et pointe la violence permanente du pouvoir patronal pour qui les effectifs salariés sont devenus définitivement la seule variable d'ajustement pour augmenter la rentabilité.

Salariés d'Air France, Pierre « Buenaventura » Contesenne et Léon « Davidovitch » Crémieux ont participé à la création de Sud aérien en 1996, puis à l'animation du syndicat national jusqu'en 2015.

AIR FRANCE: UNE IMAGE DÉGRADANTE

2900 SALARIÉS PERDENT LEUR CHEMISE



La direction d'Air France devait présenter le 5 octobre dernier un nouveau plan de suppressions d'emplois lors d'un CCE. Ce «plan B» est présenté comme la conséquence de l'échec des «négociations» avec les syndicats de pilotes, en l'occurrence le syndicat majoritaire SNPL (Syndicat National des Pilotes de Lignes), et prévoit 2900 suppressions d'emplois: 1700 personnels au sol, 900 PNC (personnels Navigants commerciaux, les stewards et hôteses) et 300 pilotes. Pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise, la direction évoque des licenciements secs.

À l'appel d'une intersyndicale (mais sans la CFDT la CGC), devant le siège à Roissy, 3000 manifestants représentatifs de toutes les catégories de personnels (navigants et sol) expriment leur ras-le-bol des plans successifs - le troisième en quatre ans - à l'origine de 8000 suppressions d'emplois, avec des accords d'entreprise revus et systématique-

ment dégradés, les rémunérations bloquées, le tout avec la complicité de certaines organisations syndicales, sol et navigants.

Manifestation très dynamique, accentuée par la dimension unitaire, perçue par la plupart des manifestant-e-s comme un événement exceptionnel. En effet, les directions successives d'Air France ont toujours joué tactiquement la division, sociale autant que symbolique, entre pilotes et salariés du sol, aidées en cela par un hyper corporatisme historique du SNPL.

La direction actuelle a même mis le paquet ces dernières semaines auprès des médias, sur le thème des «pilotes privilégiés qui refusent de travailler quelques heures de plus, mettant ainsi Air France en péril et portant de fait la responsabilité des suppressions d'emplois»!

Les médias dans leur quasi-totalité reprendront en chœur la fable d'une compagnie aérienne au bord de la faillite et des pilotes égoïstes. En fait, au-delà des arguments objectifs de la concurrence des compagnies low cost, des compagnies du Golfe subventionnées par leurs États et des taxes aéroportuaires, le véritable objectif de la direction est bel et bien d'optimiser la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires - le fameux ROCE, *Return On capital Employed* - dans une industrie considérée comme obsolète à ce niveau.

La direction du groupe Air France-KLM a donc mis en œuvre cette stratégie de rentabilisation à marche forcée (5000 suppressions d'emplois chez KLM ces dernières années) à la suite des compagnies américaines et anglo-saxonnes, avec pour objectif ce qui est devenu l'alpha et l'oméga du capitalisme ultra libéral contemporain: comprimer la masse salariale pour accroître la marge bénéficiaire au profit des actionnaires.

LA FIN DE LA RÉSIGNATION ?

Depuis 2011, il est vrai que les réactions des salariés ont été faibles face aux attaques de la direction, sauf quelques actions ponctuelles, les causes en sont plurielles.

Tout d'abord l'intox de la direction sur la « mauvaise santé économique » de l'entreprise (qui a pourtant annoncé récemment des bénéfices records de près de 900 millions d'euros...), thème là encore repris en chœur par la plupart des organisations syndicales, les pilotes désignés comme cible à l'origine de tous les maux, l'espoir pour des centaines de salariés en fin de carrière de partir dans le cadre d'un PDV (Plan de Départ Volontaire). Enfin, le contexte national (chômage, échec des luttes de 2010 sur les retraites...) et la difficulté pour les organisations syndicales de lutter de générer de vastes actions collectives dans les entreprises. Le faible nombre de syndicats voulant mobiliser et affronter la direction, essentiellement SUD Aérien et Alter pour les pilotes ainsi que quelques sections CGT, a finalement eu pour conséquence la progression des syndicats signataires des accords de reculs sociaux (CGC, FO, UNSA) lors des élections professionnelles de mars 2015, un fort recul de la CGT non signataire et une stagnation de SUD Aérien, malgré une progression dans les secteurs de l'industriel et à Roissy escale.

La direction a dû malgré tout faire une mauvaise analyse de ces résultats, estimant que désormais la route était grande ouverte pour passer à la vitesse supérieure dans sa stratégie. En effet, les syndicats signataires du précédent plan Transform traînent les pieds pour venir signer le nouveau plan Perform : il n'y a plus le moindre « grain à moudre » pour vendre leur signature auprès des adhérent-es et des salarié-es et la fable de la « crise » et de la « dette » commence à sentir le réchauffé.



UN GRÉVISTE D'AIR FRANCE EN 1988.

QUI SÈME LA PRÉCARITÉ ET LE MÉPRIS RÉCOLTE LA – LÉGITIME – COLÈRE !

Très rapidement, le 5 octobre, les manifestants envahiront la salle du CCE, fidèles en cela à une tradition ouvrière bien ancrée au sein de différents secteurs sol de la compagnie. La direction ayant été informée par des élus CGT de l'intrusion des salariés à l'intérieur du Siège s'est alors déplacée dans un angle de la salle du CCE, juste devant une porte de service, qui sera ouverte promptement dès lors que les manifestants envahiront la salle pour permettre au directeur général, Frédéric Gagey de s'enfuir. Le PDG Alexandre de Juniac n'ayant pas jugé nécessaire de se présenter à la session du CCE. Les deux dirigeants restants, le DRH et le directeur de l'Exploitation Long Courrier, ont alors tenté une sortie en force, accompagnés par des vigiles, refusant de répondre aux salariés présents qui les interpellaient.

De mémoire de syndicalistes, nous n'avions jamais vu un tel comportement, mélange de couardise et de mépris de la part des patrons d'Air France. Les événements de ce genre où les sessions de CCE ou de CE sont envahies par des salariés en colère ne manquent pas dans l'histoire de cette entreprise. Xavier Broseta en avait d'ailleurs subi un exemple en février 2012, peu après son arrivée comme DRH.

Les images on fait le tour du monde où l'ont voit un DRH, la liquette déchirée, mais à aucun moment brutalisé ou frappé, escalader une grille pour s'enfuir!

UN DÉLIRE MÉDIATICO-POLITIQUE...

Dans un premier temps, la condamnation des «auteurs de cette inacceptable violence» par les principaux médias, le gouvernement et le parti socialiste, les partis de droite et d'extrême droite, a été unanime, avec des propos parfois hallucinants («lynchage», etc.). Une mention spéciale au premier ministre M. Valls, qui, mouvement de menton à la Duce, dénoncera les «voyous» et à son ministre de l'économie ex-banquier M. Macron, qui qualifiera ces salariés de «stupides»! Bien évidemment, médias et politiques consacreront beaucoup plus de temps et de mots pour dénoncer ces «violences» que pour commenter la politique sociale d'Air France et les suppressions d'emplois.

Malheureusement, y compris des organisations syndicales et non des moindres, en l'occurrence les bureaux centraux de la CGT et FO Air France, publieront immédiatement des communiqués condamnant les «violences», à un tel point que le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, fera une déclaration publique de soutien aux manifestants et donc aux cinq adhérents CGT mis ensuite en garde à vue, après que son homologue de FO Maillay ait également relativisé les «violences» sur les ondes.

DES LUTTES RADICALES ET EMBLÉMATIQUES AU SEIN D'AIR FRANCE...

En fait, la dimension phénoménale de ce qui ne reste néanmoins qu'un fait divers est bien significative d'un air du temps. La criminalisation des luttes ouvrières par le patronat et les gouvernements ne constitue pas une nouveauté dans l'histoire, néanmoins les anciens syndicalistes fidèles à une certaine tradition de luttes collectives ne peuvent que constater une évolution régressive.

En effet, Air France a connu des conflits à la fois de grande ampleur et à forte composante radicale, notamment lors des grèves de fin 1988-début 1989 où à l'image d'autres grands secteurs (SNCF, infirmières,...) une coordination réunissant au minimum une soixantaine de salariés dont des syndicalistes, gérât une grève tournante sur les secteurs de maintenance industriels d'Orly et de Roissy, soit environ 12000 salariés en comprenant Toulouse et Le Bourget, au grand dam des bureaux centraux des syndicats, exclus de la direction de la grève. Cette grève étalée sur 98 jours pour l'obtention de 1500 F d'augmentation pour les ouvriers et techniciens, à raison d'une heure d'arrêt de travail par jour et de productivité diminuée le reste de la vacation, a vu spontanément éclore des pratiques ludiques, que l'on aurait pu qualifier de surréalistes voire de dadaïstes: les fameuses «minutes africaines» au cours desquelles les mécanos tapaient sur tout ce qui leur tombait sous les mains pendant plusieurs minutes, créant ainsi un tintamarre infernal dans les ateliers. Parfois, des équipes entières remplissaient des fûts en aluminium de boulons et cou-raient en phase le long des ateliers, les boulons s'entrechoquant dans les fûts produisant une sorte de crissement battant la mesure de chaque foulée...

Sifflets, cornes de brume, pantins pendus en haut des palans, bataille de sarbacanes... plus prosaïquement les coordinations, dans et au-delà d'Air France, marqueront la fin

d'une époque, celle de l'ouvrier-masse docilement suiviste des consignes des dirigeants syndicaux, notamment sur le site d'Orly où le PCF 94 et la CGT imposaient une chape de plomb sur toute initiative hors de leurs structures.

1993, ORLY ET ROISSY, MAINTENANCE

INDUSTRIELLE, LES PISTES EN FEU...

Il s'agit d'une image bien sûr... mais qui correspond à une certaine réalité puisqu'au cours de cette phénoménale mobilisation des palettes seront régulièrement brûlées sur les pistes. À l'origine du conflit, l'information parvenue aux oreilles des salarié-es au sujet d'un projet de filialisation de secteurs importants de la compagnie dont la maintenance industrielle.

Durant des jours, le gros des troupes étant constitué de centaines d'ouvriers professionnels et de techniciens, ces derniers, souvent équipés de masque filtrants, s'affronteront équipés de frondes et de boulons aux CRS sur les pistes d'Orly et de Roissy.

Par ailleurs, dans les hangars et les ateliers, minutes africaines au menu et production bloquée...

De même, le parcours par la nationale 7 pour rejoindre Orly ou l'autoroute A1 pour rejoindre l'aérogare à Roissy par les manifestants constituait le minimum syndical à proposer aux salarié-es.

Sur Orly, des syndicalistes iront régulièrement récupérer des manifestants auprès du commissaire de police de l'aéroport qui, ouvrant son tiroir, nous mettait sous le nez les boulons ou billes d'acier projetés sur les forces de l'ordre, à quoi nous rétorquions les passages multiples à l'infirmerie de salariés asphyxiés par les gaz lacrymogènes ou le visage ensanglanté par les coups de matraque.

Finalement, ce rituel avait valeur de trêve quotidienne chaque soir, chaque partie pouvant exprimer la légitimité de son action et les collègues étant relâchés sans poursuites judiciaires.

Toutefois, il serait totalement illusoire de considérer qu'il s'agissait d'une sorte de

gentlemen agreement... c'est bien un rapport de forces qui était à l'œuvre. À l'issue de ce mouvement exceptionnel, le projet de filialisation restera dans les cartons, jusqu'à aujourd'hui!

En janvier 1999, une autre lutte âpre dans les hangars de Roissy et d'Orly, contre la mise en place des 35 heures, version accords Aubry où la direction voulait imposer une baisse de 11,4% de rémunération sur les heures majorées. Là encore des pistes occupées avec par exemple un vol Concorde bloqué plus d'une heure. Lors d'une des manifestations sur l'aérogare, certains cadres de l'Industriel ont désigné des «meneurs» aux RG présents pour qu'ils soient interpellés... Dans les minutes qui suivirent, la manif se dirigea vers les hangars de l'Industriel, les bureaux de la direction furent mis à sac et tous les membres de l'encadrement détalèrent vers leurs voitures pour échapper à la vindicte des salarié-es... En décembre 1999, les mécaniciens de l'atelier Moteurs à Orly entament un conflit quotidien durant près de cinq mois, au sujet d'une prime versée de façon discriminatoire, avec quasiment tous les jours des feux de palettes devant l'entrée du site: le directeur de l'atelier sera débarqué à l'issue du conflit.

AÉROPORTS: UNE CONFLICTUALITÉ

PERMANENTE AU SEIN DES CENTAINES

DE SOCIÉTÉS DE SOUS-TRAITANCE

AÉROPORTUAIRE!

Dans les sociétés des plates-formes aéroportuaires, les syndicalistes sont confrontés à des difficultés croissantes: contrats précaires (CDD, intérim) constituant parfois la moitié des effectifs, turn over important des salarié-es, transfert des salarié-es de sociétés à d'autres au gré des restructurations permanentes au sein de ces filiales et sous-filiales des grands groupes en amont, des appels d'offres en perpétuel renouvellement avec les compagnies aériennes générant une précarité permanente. Ces dernières imposant systématiquement le

dumping social par la mise en concurrence des coûts de prestations.

Des grèves au sein de ces centaines d'entreprises employant des dizaines de milliers de salarié-e-s sont quotidiennes. La première difficulté pour les syndicalistes de lutte désirant s'y implanter étant de dépasser le premier cap, après avoir tranché l'alternative qui consiste à accepter la corruption ou la refuser, s'impose la nécessité de combattre la répression qui s'ensuit, ce qui n'est pas systématique mais qui est une pratique managériale extrêmement répandue au sein de ces boîtes, dès la nomination d'un délégué syndical... voire même avant sa nomination dès que le patron est au courant de l'imminence de celle-ci.

Ces dernières années, nous avons pu constater une certaine adéquation entre les patrons de ces sociétés, la Préfecture, la Police de l'Air et des Frontières (PAF) et la Gendarmerie du transport aérien (GTA) pour exercer une répression croissante sur les actions de grève.

La première mesure efficace en ce domaine a été l'obligation d'obtenir un badge d'accès en zone réservée sur les aéroports, c'est-à-dire pouvant permettre l'accès à l'avion, dès 2001, suite à l'attentat contre les Twin towers à New York et aux lois sécuritaires qui s'en sont suivies.

Au départ procédure policière pour repérer d'éventuels terroristes, grâce à la consultation de cinq fichiers différents dont le fameux STIC (regroupant toutes infractions constatées par la police ou gendarmerie), après avoir durant des années refusé l'accès ou le renouvellement du badge aux fumeurs de haschich « constatés », plus récemment nous avons connu des interventions de gendarmes auprès de grévistes, pour les « prévenir » d'un possible retrait de badge s'ils continuaient à occuper leur lieu de travail... alors qu'ils étaient en salle de repos, même si la Préfecture a pris un arrêté interdisant toute occupation en zone réservée.

Sans badge il est impossible pour un salarié d'exercer son activité professionnelle

sur les pistes et il arrive que des employeurs, dont c'est la responsabilité, adresse la demande de renouvellement de badges à la préfecture pour un salarié syndicaliste au dernier moment, obligeant ce dernier à solder ses congés pour continuer à être rémunéré. Cette pratique s'apparente à un véritable interdit professionnel.

En 2005, les bagagistes de la société Connecting Bag Services à Roissy se mettent tous en grève avec SUD Aérien à leurs côtés. Les bagages s'accumulent mais en zone publique. Le sous-préfet chargé de l'aéroport de Roissy prend alors la décision de réquisitionner les grévistes, sous peine de six mois de prison et 10000 € d'amende en cas de refus, sur la base d'une ordonnance ministérielle datant de la guerre d'Algérie faisant explicitement référence à la « sûreté de l'État » ! Il faudra cinq années au tribunal administratif de Pontoise pour déclarer cette réquisition illégale... pourtant décidée par la préfecture, donc par l'État ! Le Sous-Préfet continuera sa carrière après sa retraite au sein de la direction d'un grand groupe d'assistance aéroportuaire ! En 2011, au moment des fêtes de fin d'année les salariés de la société de sûreté aéroportuaire ICTS, soutenus par la CGT et SUD Aérien, se mettent massivement en grève en apprenant que leurs collègues de province ont bénéficié des augmentations que la direction leur refuse. La machinerie médiatique se met en branle pour conspuer les grévistes « preneurs d'otages » et le gouvernement Sarkozy fait voter la loi proposée par le député Diard, obligeant les salarié-e-s à prévenir leur direction 48 heures préalablement à leur arrêt de travail.

Ce dispositif est clairement conçu comme une arme anti-grève, heureusement limitée grâce à une jurisprudence faisant suite à de nombreuses actions en justice menées par SUD Aérien et permettant une annonce collective d'intention de grève, rassurant ainsi les salarié-e-s craignant d'avoir à la signer individuellement.

**UN DISCOURS CONSENSUEL
SUR LA STIGMATISATION DE LA RADICALITÉ
OUVRIÈRE ET LA DÉLÉGITIMATION
DES ACTIONS COLLECTIVES!**

Ces deux derniers exemples démontrent s'il en était besoin le niveau de réactivité et de complicité dans la criminalisation des mouvements sociaux, associant patronat et gouvernement.

Par ailleurs le «risque terroriste» pèse lourdement pour justifier systématiquement toute nouvelle législation remettant en cause des libertés individuelles ou collectives.

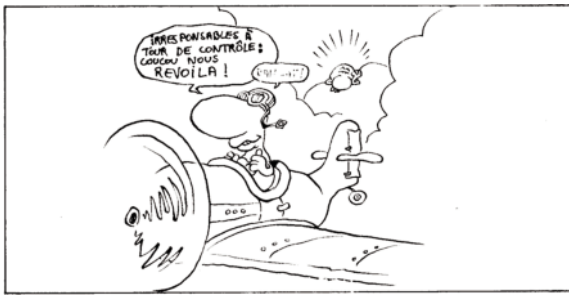
Ces dernières années ont vu une nette progression du discours anti-grève et de stigmatisation de toute lutte radicale, sorte de doxa dominante partagée par le Medef, les gouvernements, les commentateurs médiatiques et les principaux partis politiques toutes tendances confondues.

Pour ce qui nous concerne et dans ce contexte, un des enjeux déterminant pour l'implantation du syndicalisme de lutte est donc de pouvoir s'appuyer sur des collectifs de salarié-es qui trouveront les moyens et le temps d'instaurer un rapport de forces suffisant dans leurs entreprises. C'est une des conditions pour, à leur tour, expérimenter et transmettre des pratiques militantes dans la filiation d'une certaine culture ouvrière: celle du syndicalisme révolutionnaire. Avec un principe: des assemblées générales décisionnelles lors des actions de grève et la consultation systématique des salarié-e-s avant toute signature d'accords. Par ailleurs, nous constatons une nette évolution vers un comportement exprimant une certaine morgue aristocratique et un mépris des soi-disant élites vis-à-vis des salarié-e-s à basses ou moyennes qualification, considérés comme epsilon, c'est-à-dire une partie non négligeable pour le moins du «peuple», celles et ceux que nombre de politiciens professionnels nomment, sans se rendre compte de leur incroyable imbécillité, les «vrais gens» au moment des campagnes électorales... parce que néanmoins

les «vrais gens» se doivent d'avoir un travail et être satisfaits de leur sort, bien sûr. Les propos méprisants et méprisables de Valls et Macron sont le révélateur de ce qui nous semble relever – non pas comme cause univoque bien sûr – d'une certaine représentation sociale du monde du travail par des membres d'une «élite» d'une même génération, socialement et symboliquement considérée comme telle, et exprimant sans complexe ce que nous désignons, à la suite de Pierre Bourdieu, comme étant un racisme de classe. Politiciens professionnels, dirigeants et encadrement d'entreprises, ils partagent pour beaucoup peu ou prou cette représentation. Pour eux, la lutte de classe appartient au passé et le mouvement ouvrier est une vieille lune!

De même, cette direction d'Air France incapable de répondre aux salarié-es qui les interpellent et qui se sauvent en courant, ce PDG qui ne daigne même pas venir au CCE annoncer son plan de suppressions d'emplois aux élus du personnel, cette stratégie chaussée de gros sabots pour tenter d'opposer les pilotes – même si ces derniers l'ont largement favorisé par le passé – aux personnels aux sol marque un certain tournant dans les pratiques managériales dans l'entreprise, creusant encore un peu plus un fossé déjà béant!

Nous en avons subi un autre exemple avec la bataille acharnée menée par nos camarades de Blue Link (filiale de réservation commerciale d'Air France) confrontée à une Direction ne pouvant supporter la place prise par notre section: sanctions à répétition, cinq procédures de licenciements contre des délégués en quelques mois... À chaque fois, la décision de refus de ces licenciements par l'inspecteur du travail a été balayée par la direction générale du travail (notamment de M. Combrexelle, ex-conseiller du premier ministre Lionel Jospin, largement connu désormais pour son rapport de démantèlement du Code du Travail). M. Gateau, futur DRH d'Air France, alors qu'il était au cabinet de M. Sapin avait



même suggéré la médiation de... Combrexelle dans le conflit opposant SUD Aérien à la direction de Blue Link!

UN CONTEXTE DIFFICILE...

MAIS DES POTENTIALITÉS!

Malgré ce contexte peu favorable et l'arsenal mis en place, les concentrations d'entreprises et de salariés des plates-formes de Roissy et d'Orly (120 000 et 25 000 salariés), constituent un bouillon permanent d'actions sociales. La loi Diard et les conditions d'attribution des badges d'accès en zones réservées ont bien sûr entamé et limité les possibilités de résistance, mais les salarié-es trouvent toujours et encore des moyens de s'organiser pour défendre leurs emplois et leurs salaires. De même, ces vingt dernières années ont vu des restructurations dans près de 1 000 entreprises sur les deux plateformes (dans tous les secteurs: industrie, assistance, fret, sûreté, nettoyage, commerce...).

Ce mouvement aléatoire de reconfiguration permanente de sociétés en filiales et sous-filiales pèse sur les capacités d'action commune mais n'empêche pas la perception de former un même ensemble travaillant pour les mêmes donneurs d'ordre. Ces zones d'activités sont des centres économiques de plus en plus névralgiques donnant un impact décuplé à toute action gréviste. Cela donne une idée de la potentialité de combativité et d'efficacité dans la lutte.

Potentialité ne veut pas dire réalité et cela impose d'autant plus au mouvement syndical de ne pas accompagner l'éclatement

des statuts et des entreprises subi par le salarié-es dans le secteur. Peu de syndicats prennent cela en compte, si l'on excepte SUD Aérien qui cherche à structurer en son sein l'ensemble des salariés des plates-formes quel que soit leur statut et quelques Unions locales comme l'UL CGT de Roissy... On peut donc dire que le 5 octobre a été emblématique de la conflictualité existante dans ce secteur, reflet de la précarisation du salariat et des attaques frontales menées contre les emplois stables, où la recherche permanente des gains de productivité est devenue l'unique credo d'un management d'entreprise de plus en plus intellectuellement et idéologiquement formaté sur un même moule.

Même si certains évoquent «l'éclipse» du mouvement ouvrier, et même si objectivement le contexte social et historique est difficile pour mener des luttes radicales, nous ne savons que trop que l'histoire n'est pas gravée par avance dans le marbre...

À l'issue du conflit de 1988, une brochure avait été réalisée par des militants au sein de la coordination des grévistes, avec en première page ce texte de René Char:

«Nous sommes forts. Toutes les forces sont liguées contre nous. Nous sommes vulnérables. Beaucoup moins que nos agresseurs qui, eux, s'ils ont le crime, n'ont pas le second souffle.» ■

Pierre «Buenaventura» Contesenne
et Léon «Davidovitch» Crémieux

Une compagnie interna

**La Compagnie Jolie Môme est une troupe
qui joue ses propres créations et des œuvres
comme celles de Brecht, de Prévert.
Elle chante et joue dans la rue et sur scène.
Elle lutte pour les droits des intermittent-es
du spectacle et soutient les combats
de tous les travailleurs-euses.**

**Compagnie Jolie Môme
BP 22-92235 Gennevilliers cedex
Tél : 01 49 98 39 20 ou 06 83 59 80 11
www.cie-joliemome.org**

tionnaliste



Comment est née votre compagnie?

■ La Compagnie Jolie Môme est née il y a plus de 30 ans, à une époque où se répandait l'idée qu'il fallait savoir se vendre, que la permanence artistique devait laisser la place au changement systématique d'équipes car la flexibilité et la compétition étaient moteurs de création.

Notre compagnie s'est donc dès le début affirmée à contre-courant avec l'envie de construire une troupe de théâtre, qui soit

pérenne, qui partage son aventure collectivement, à salaire égal...

Une autre ambition est d'être capable de s'adresser aussi à des publics qui ne sont pas les publics traditionnels du théâtre.

Après quelques années, la rue est devenue un lieu de rencontre de ces nouveaux publics, grâce au spectacle de chansons qui permet de séduire et d'attirer dans les théâtres des spectateurs qui n'y seraient pas venus naturellement, rebutés par l'image institutionnelle du théâtre.

Quelles valeurs portez-vous ?

■ Rien d'original si nous répondons l'égalité, la fraternité et la liberté !

Nous avons même créé récemment un spectacle à destination des petits et des grands pour évoquer l'appropriation de ces valeurs par trois jeunes filles révoltées. Ce spectacle s'appelle Des Patates et des Roses. Là où nous marquons peut-être la différence avec la devise qui orne certains établissements publics, c'est justement dans l'appropriation de ces valeurs, qui se gagnent dans la lutte, s'entretiennent et se défendent en permanence.

Les déclarer n'engage à rien, les mettre en œuvre devrait nous engager tous.

Une valeur enfin qui nous tient à cœur et a particulièrement porté notre dernière création, c'est l'internationalisme. Tous les travailleurs sont des frères, quels que soient leur pays, leurs cultures, leur emploi : Cette idée nous semble fondamentale pour penser le monde et en déduire les conduites à tenir en matière de solidarités, de projets politiques, économiques, sociaux.

Rappeler que le seul véritable opposant à notre intelligence commune et notre bonheur commun, c'est la classe qui dirige le monde, l'opprime et le divise... pour son propre intérêt.

Ça paraît vieux à certains mais c'est obstinément d'actualité !

C'est pour cela que dans notre dernière création, « 14/19 La mémoire nous joue des tours », nous avons souhaité aborder la première guerre mondiale sous un angle Internationaliste.

Nous avons en même temps abordé les commémorations sous l'angle de leur manipulation, ce qui était tu ou au contraire fabriqué dans la mémoire écrite par nos gouvernants, à travers les discours officiels ou les programmes scolaires.



Quel retour recevez-vous des spectateurs/trices de votre travail ?

■ Nous avons une grande proximité, un rapport de confiance et de fidélité avec notre public qui sont assez étonnants et qui sont un énorme atout pour nous.

Légèrement au ban des médias dominants, nos spectateurs sont notre meilleur média ! Et cela se ressent très vite pour nous lorsque le bouche-à-oreille d'un spectacle est tel que le public revient, amenant avec lui ses amis, ses voisins, ses camarades de travail. Une bonne partie de nos spectateurs sont militants et comme ils le font dans leurs activités syndicales, associatives ou politiques, ils savent partager leurs coups de cœur et plus largement ce qui leur semble utile.

Enfin une bonne partie d'entre eux sont de précieux renforts lorsque la compagnie a besoin de coups de main, qu'il s'agisse d'aider en cuisine ou de monter notre festival chaque été en Auvergne... à ce titre-là, les camarades de Sud Rail Saint-Lazare méritent une mention particulière !

En règle générale, nous qui aidons comme nous le pouvons les personnes qui luttent, à travers des concerts de soutien sur les piquets de grève par exemple, nous recevons bien plus des militants que nous ne pouvons leur donner, car ce qui vient de personnes en lutte est d'une force et d'une générosité inégalables.

Avez-vous d'autres formes d'engagement?

Syndical ou autre ?

■ Nos engagements politiques et syndicaux sont individuels et ne nous divisent pas en interne.

Au niveau syndical par exemple, nous nous retrouvons les uns dans la très majoritaire CGT spectacle, d'autres dans le jeune Sud-Culture/spectacle ou dans la CNT. Tout cela ne nous empêche pas non plus d'agir au sein de la Coordination des Intermittents et Précaires quand la mobilisation l'exige. Mais le tableau n'est pas idyllique, nous sommes malheureusement nous aussi touchés par un taux de syndicalisation relativement faible!

Notre rythme de travail au sein de la Compagnie nous permet peu d'autres implications mais plusieurs d'entre nous tentent quand même d'avoir des activités associatives ou politiques à l'extérieur de Jolie Môme.

Chaque matin le café qui ouvre la journée est l'occasion de discuter ensemble de l'actualité, des événements sociaux et politiques.

Et chaque spectacle ou nouvelle chanson est aussi une occasion d'aborder ensemble des pans d'histoire. Enfin nous avons le plaisir d'être entourés de gens passionnés d'histoire, de sociologie et de nombreux autres sujets, qui interviennent régulièrement à La Belle Étoile, notre théâtre ou à La Belle rouge, notre festival. Bref nous baignons dans la politique au meilleur sens du terme!

Comment concilier la poésie de l'art

et un discours engagé sans tomber

dans la caricature de l'art « prolétarien »?

■ Nous n'avons pas peur d'être didactiques autant que cela nous semble nécessaire... mais nous n'oublions surtout pas d'être avant tout ludiques!

Ensuite, nous nous efforçons d'être en éveil sur l'actualité des luttes ici ou ailleurs dans le monde, sur les crimes de l'impérialisme

et leurs conséquences... mais nous ne sommes que des comédiens.

Nous avons des opinions, nous ne sommes certainement pas neutres, mais nous veillons à ne pas être donneurs de leçons!

Quelles sont vos dernières réalisations?

■ Notre dernière pièce de théâtre est «14/19 La mémoire nous joue des tours». Ce spectacle raconte la première guerre mondiale à travers les défaites et les reconstructions de l'Internationalisme... avec un regard, un ton, un rythme du XXI^e siècle.

Il sera joué en novembre et décembre 2015 à Saint-Denis, puis nous l'espérons dans d'autres régions de France. Nous comptons beaucoup pour cela sur le soutien des réseaux syndicaux et des CE, quand les budgets culturels des collectivités locales sont à la baisse... souvent en parallèle de leur capacité à prendre des risques culturels et politiques.

Les CE, qui sont pourtant des outils des travailleurs, gérés par eux à travers les syndicats, oublient trop souvent qu'ils peuvent jouer un rôle d'éducation populaire en portant par exemple des projets culturels alternatifs.

« Des Patates et des Roses », pour les enfants et leurs parents continue lui aussi à être joué et vient même de sortir dans une version enregistrée sur CD audio.

Enfin, nous écrivons actuellement de nouvelles chansons, en vue de renouveler notre spectacle le plus populaire... qui s'annonce peut-être plus encore qu'avant, à *Contre Courant*. ■

Le CLIC-P, L'INTERSYNDICALE QUI FAIT PEUR AUX PATRONS DU COMMERCE

« Je ne perds jamais : soit je gagne, soit j'apprends. »

Nelson Mandela

Pour Brecht : « Dans toute idée, il faut chercher à qui elle va et de qui elle vient; alors seulement on comprend son efficacité. »

Quel lien peut donc unir des dispositions aussi diverses que l'extension du travail du dimanche et de nuit, l'abaissement des moyens de défense des travailleurs, la marchandisation du sang, des privatisations d'aéroports et l'octroi d'actions gratuites contenues dans la loi Macron? Satisfaire les injonctions de la commission européenne, pour qui la France doit rattraper son retard en matière de réformes structurelles, et accentuer la politique pro-business menée par le gouvernement, à l'œuvre depuis 2013 via l'ANI et le pacte de compétitivité.

**Laurent Degoussée est secrétaire de la fédération
Sud Commerces et services**

NOS DIMANCHES ET NOS NUITS NE SONT PAS À VENDRE!

Créé en 2010, le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris regroupe, en 2015, les syndicats CFDT (oppositionnelle), CGT, SUD et UNSA parisiens ou franciliens du commerce (FO, sur une ligne d'auto-affirmation, l'a quitté en 2013 tout comme la CGC, la CFTC étant désaffiliée par sa centrale car jugée trop véhémente et a rejoint depuis l'UNSA). Sa création part du constat que ce qui les rapproche est plus fort que ce qui les divise et tient compte du taux de syndicalisation pléthorique dans le commerce (2%), un obstacle pour répondre à la violence des attaques des patrons de ce secteur. Après plusieurs assemblées générales avec leurs militants respectifs, une plate-forme commune a été adoptée: pas d'ouverture avant 9 heures, pas de fermeture après

19h30, pas d'extension du travail dominical, refus du temps partiel imposé et deux cent euros minimum d'augmentation pour tous. Le CLIC-P la fait vivre à travers l'organisation de plusieurs manifestations dont le premier jour des soldes mais également de nombreux procès qui sont devenus sa marque de fabrique: d'abord les supérettes parisiennes qui bafouent le repos dominical et ouvre sept jours sur sept puis le travail de nuit dans plusieurs grandes enseignes dont Sephora, ce qui a donné lieu à une âpre bataille juridique et médiatique, ainsi que, plus récemment, contre l'ouverture dominicale illégale d'American Apparel ou des commerces de Bercy Village (un travail commun avec l'inspection du travail est également à l'œuvre).

La page Facebook du CLIC-P:

<https://www.facebook.com/ClicParis>

Le compte Twitter: @ClicParis

Ce «coup de jeune pour la société» selon Hollande, qui assume pleinement son orientation social-libérale au mépris de son engagement de campagne de défense du repos dominical, n'est que la poursuite d'une politique de dérégulation menée depuis une vingtaine d'années pèle mèle au nom de l'emploi, de la croissance, du tourisme et de la liberté du travail, qui s'attaque au repos des travailleurs¹. Le tout pour satisfaire les grandes enseignes commerciales, qui augmentent ainsi substantiellement leurs profits en écrasant la concurrence.

LES JOURS FÉRIÉS, PREMIERS CONGÉS

Au nombre de onze dans notre pays, issus du calendrier religieux de l'ancien régime auxquels viennent s'ajouter, à partir du XIX^e siècle, des fêtes civiles, essentiellement commémoratives. Le Premier Mai jouit lui d'un caractère particulier du fait qu'il est le

seul jour obligatoirement chômé et payé mais aussi que la fête des travailleurs revêt un caractère international et tire son origine de la manifestation réprimée de Haymarket en 1886, expression du combat du mouvement ouvrier pour la journée de huit heures. Ce sont donc les seuls jours fériés qui tiendront lieu de repos avant l'instauration des congés payés suite aux grèves de 1936.

En 2004, le gouvernement Raffarin, éclaboussé par le scandale des quinze mille morts de la canicule de 2003, décrète que le lundi de la Pentecôte sera travaillé sans être rémunéré afin d'abonder un fonds d'aide à la dépendance, une solidarité qui ne repose que sur les seuls salariés (le dispositif sera modifié en 2008, la Pentecôte retrouvant son caractère chômé, la journée

¹ Au risque de ne plus pouvoir reconstituer leur force de travail mais le capitaliste lui fait fi du risque.

dite de solidarité pouvant être effectuée à une autre date, sa durée être répartie sur d'autres jours ou être déduite d'un congé). Il n'en fallait pas plus pour que le Medef, en septembre 2014, réclame lui la suppression de deux jours fériés alors que, pour les employés du commerce, ne reste le plus souvent sanctifiés, outre le premier mai, que le jour de l'An et de Noël.

Le repos dominical, un acquis laïc et ouvrier. Après un vote unanime de l'Assemblée nationale, c'est le 13 juillet 1906 qu'est promulguée la loi établissant le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers qui précise que «le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche.» Cette règle, dès son origine, souffre d'exceptions: il existe ainsi des dérogations pour des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, les musées, les stations-service, les fleuristes, les hôpitaux ou les transports. Dans cas, le travail dominical est de droit et n'est donc pas ou peu compensé (par exemple, la boulangerie prévoit une majoration de salaire de 20% et fixe par arrêté un jour de fermeture hebdomadaire autre que le dimanche) et le fait de travailler ce jour-là est consubstantiel à l'embauche. Des spécificités liées à l'obligation de continuité de l'activité ou à la mise en place d'équipes de suppléance existent aussi dans l'industrie. Enfin, le préfet peut aussi, lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait son fonctionnement normal, l'autoriser.

L'extension continue des ouvertures, portée en premier lieu par la droite, devient ensuite la règle: passage de trois à cinq dimanches annuels d'ouverture en 1993 ainsi que création des zones touristiques où seule l'ouverture des commerces de loisirs est permise suite au lobbying de Virgin Mégastore: l'enseigne anglaise de disques, implantée en France depuis 1988, s'affranchit de la loi sur son magasin phare des Champs Élysées, préférant payer de lourdes astreintes pour finir, à grand renfort de

coups médiatiques², de la faire rédiger en sa faveur. En 2009, c'est le député UMP Richard Maillé, qui parachève l'œuvre: toutes les activités peuvent désormais ouvrir dans lesdites zones où ni volontariat, ni majoration ne sont obligatoires et une quarantaine de zones commerciales, qui ouvraient auparavant en toute illégalité pourront désormais le faire en étant classées Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnelle (PUCE), à commencer par celle de Plan de Campagne près de Marseille, circonscription de notre député. Les choses avancent aussi sur le plan sectoriel: c'est l'amendement Confokéa, déposé par une sénatrice UMP bien intentionnée, qui permet aux géants de l'ameublement d'ouvrir le dimanche depuis 2008. Le bricolage, au motif qu'il vend lui aussi des meubles mais aussi de quoi en fabriquer, ne veut pas être en reste et se lance à son tour dans des ouvertures illégales tous azimuts malgré des condamnations pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. Le Conseil d'État, après une première annulation du décret d'ouverture, légalise cette situation en mars 2014, avec la bénédiction du gouvernement socialiste qui nomme alors un ancien Président de la Poste de sinistre mémoire pour concocter un rapport sur le sujet qui se révèle favorable à d'avantage d'ouvertures dominicales. La boucle est bouclée.

LE TRAVAIL DE NUIT... À LA SANTÉ!

«Le sommeil, en tant qu'obstacle majeur – c'est lui qui constitue la dernière de ces «barrières naturelles» dont parlait Marx – à la pleine réalisation du capitalisme 24/7, ne saurait être éliminé. Mais il est toujours possible de le fracturer et de le saccager.³» La nuit est aussi en passe grignotée: d'abord en 2001

² Dont la venue du chanteur Renaud, alors sous contrat avec le label du même nom, pour qui le dimanche, c'est bon pour les curés. L'aventure Virgin Mégastore s'est mal terminée en 2013 : <http://cdvirgin.over-blog.com/>

³ 24/7 Le capitalisme à l'assaut du sommeil, Jonathan Crary, Edition Zones, 2014.



suite à la transposition, sous le gouvernement Jospin, d'une directive européenne qui, au nom de l'égalité hommes/femmes, autorise le travail de nuit de ces dernières alors qu'il aurait fallu légiférer pour le diminuer pour tous. Légalement, le commerce, milieu fortement féminisé, ne peut pour autant prétendre à ouvrir de 21 heures à 6 heures du matin car son activité n'est justifiée ni par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique, ni par un service d'utilité sociale.

Dans les faits, cette règle est loin d'être respectée, en particulier sur Paris. À partir de 2012, le CLIC-P fait condamner successivement les Galeries Lafayette, le BHV, Uniqlo, Apple et Carrefour. Elle s'attaque ensuite à Sephora qui finira par être contraint, en septembre 2013, à devoir fermer son magasin des Champs Élysées dès 21 heures et non plus à 2 heures du matin comme elle souhaitait le faire avant cette procédure. Une guérilla judiciaire et médiatique s'en suit dont l'enseigne, propriété de LVMH, finira perdante... ce qui n'empêchera pas le milliardaire Bernard Arnault, patron dudit groupe, d'appuyer la création de l'article 81 de la loi Macron, qui permet désormais aux commerces situés dans les nouvelles zones touristiques Internationales, décidées par l'exécutif lui-même, d'ouvrir jusqu'à minuit! À noter que la soi-disant mobilisation du personnel contre la décision de fermeture (une centaine de personnes sur les quatre

mille cinq cents que compte la société), largement entretenue par la direction, n'a pas empêché les syndicats hostiles au travail de nuit d'obtenir près de 70% des voix aux dernières élections.

Les attaques anti-ouvrières précitées ont produit les résultats suivants: d'abord l'extension régulière du travail dominical et nocturne qui, selon les dernières études, concernait respectivement 29% et 15% des salariés. L'État n'est plus là pour sanctionner les infractions mais au contraire leur donne force de loi par la suite; restent les syndicats obligés de jouer les gendarmes pour faire respecter les interdictions. Elles prospèrent car le secteur est précarisé (faible rémunération, temps partiel imposé) et souffre d'un niveau d'organisation très faible. Dans ce contexte, le doublement du salaire versé le dimanche, qui est pour le moment la règle dans beaucoup d'enseignes, est incitatif et coexiste avec le chantage à l'embauche, aux horaires ou à l'emploi qui font relativiser la portée du volontariat.

UNE RIPOSTE INÉDITE

Passage de cinq à douze dimanches annuels d'ouverture, création, par les ministres compétents en passant y compris outre l'accord du maire concerné, de zones touristiques internationales qui pourront ouvrir cinquante-deux dimanches par an, tout comme les grandes gares, et ce jusqu'à

minuit, facilitation du classement des centres commerciaux en zones commerciales pour pouvoir ouvrir toute l'année: voici les dispositions tant décriées relatives au travail dominical et nocturne inscrites dans la loi Macron. Outre le fait qu'elles constituent une négation complète des engagements du Parti socialiste dans l'opposition et du candidat Hollande, elles ouvrent la voie à une généralisation rapide du travail dominical et nocturne qui, à terme, nous mènera à la société 24/7 dont rêvent les capitalistes. Le CLIC-P mène la riposte: les 14 novembre et 16 décembre 2014, ce sont deux à trois mille salariés du commerce, issus des grands magasins dont de nombreux démonstrateurs, de la parfumerie, de l'habillement et de la grande distribution, qui font grève et manifestent. L'importance de ces mouvements, à l'échelle de ce secteur, n'est pas étrangère au refus de la Mairie de Paris de soutenir l'extension des ouvertures voulue par le gouvernement.

Le Sénat, dominé lui par la droite, a sans surprise durci les dispositions en question en étendant le travail en soirée aux zones touristiques existantes et en instaurant le recours au référendum en l'absence d'accord syndical permettant l'ouverture dominicale: la même politique somme toute mais à un degré plus élevé. Plus encore, un amendement, voté conjointement par la droite et les socialistes, autorise lui l'ouverture permanente de droit des commerces de biens culturels, c'est-à-dire sans volontariat, ni compensation!

Une interprofessionnalisation à la peine. On peut affirmer que c'est la persistance de cette mobilisation, dans un secteur pourtant faiblement organisé, qui a conduit plusieurs unions régionales franciliennes à organiser une manifestation le 26 janvier 2015 au moment de l'examen de la loi Macron par l'Assemblée. De même pour la journée de mobilisation interprofessionnelle du 9 avril où, à cette occasion, les fédérations CGT et FO du commerce, respectivement première et troisième organisations



MANIFESTATION AUX GALERIES LAFAYETTE, DU CENTRE COMMERCIAL BELLE-ÉPINE (94).

de la branche, ainsi que la nouvelle fédération SUD Commerce ont lancé un appel commun qui a permis une extension limitée de la mobilisation en régions.

En raison de la décision, en particulier de la CGT, de renvoyer toute nouvelle action interprofessionnelle, seule à même de bloquer l'adoption de cette loi, à la rentrée, le CLIC-P, parfois rejoint par la CNT-SO et FO, a continué à porter seul la contestation. Pas moins de trois rassemblements ont eu lieu depuis mai dernier, marqués entre autre par la participation de centaines d'employés de magasins de biens culturels dont La Fnac qui a fait grève le 29 mai dernier. Cette agitation a permis le retrait de l'amendement Fnac et de revenir sur les dispositions durcies par le Sénat.

LES PATRONS AVANCENT...

Après un simulacre de consultation, le décret définissant les ZTI, suivi d'arrêtés en délimitant pas moins de douze sur Paris, a été publié le 23 septembre. Parmi ces zones, certains étaient attendues comme celles des Champs Élysées, dont le périmètre est élargi, ou du boulevard Haussmann. Plus incongrues, celles créées dans des quartiers aussi peu touristiques que les Olympiades, Bercy ou Beaugrenelle... Le ministre a beau s'en défendre, sa volonté de généraliser le travail du dimanche et de nuit est flagrante. Reste, pour autant, à franchir le cap des négociations, à savoir obtenir un accord, qui

fixe le niveau des contreparties y compris salariales dans chaque entreprise de plus de 11 salariés, pour pouvoir ouvrir tous les dimanches (six gares parisiennes sont également concernées). Pour le travail dit en soirée spécifique à ces zones, il faut nécessairement passer par un accord d'entreprise, la loi fixant entre autres une majoration minimum des heures travaillées entre 21 heures et minuit.

Passage en revue des négociations en cours dans la capitale :

- chez Sephora, un accord sur le travail en soirée, majoritaire suite au ralliement de la CFDT, a finalement été obtenu suite à la quatrième tentative depuis l'interdiction d'ouverture du magasin des Champs après 21 heures. C'est cette organisation qui a poussé à l'organisation d'un référendum dont celles non-signataires ont été écartées de la préparation. C'est un plébiscite (96,6% de votes favorables) dont le résultat est en trompe-l'œil : tenant compte du taux de participation, des quelques votes Non et d'un corps électoral resserré aux seuls salariés en CDI avec l'enseigne de plus de trois mois d'ancienneté, on descend à 45% pour le Oui. De surcroît, comme précisé sur les bulletins de vote, « Être favorable ne signifie pas être volontaire pour travailler en soirée.
- à Darty, la direction, qui communique sur l'ouverture de sept de ses magasins parisiens, veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes en exhumant un accord de 2010, inapplicable en l'espèce. Plus encore, les cinquante emplois soi-disant créés à cette occasion correspondent en fait à des reclassements suite à la fermeture du SAV. Enfin, deux des établissements concernés ne sont eux-mêmes pas situés en ZTI...
- à la Fnac, des négociations sont prévues à partir du 29 octobre au niveau du groupe, un des cinq niveaux prévus par la loi, et pour cause : sur Paris, les syndicats CGT et SUD sont résolument opposés au travail dominical.

- dans les grands magasins, le syndicat patronal, l'UCV, souhaite obtenir un accord au niveau de cette branche (une négociation a cependant débuté au BHV) or, selon le dernier état du projet, plus le nombre de dimanches travaillés est élevé, moins la majoration de salaire est forte : on passe ainsi du doublement du salaire à seulement 30% à partir du seizième dimanche. Et pour les frais de garde d'enfants, il faudra se contenter de moins de deux euros par heure pour les salariés amenés à bosser tous les dimanches !

... FAISONS-LES RECULER !

Le CLIC-P a non seulement déjà annoncé sa volonté de s'attaquer à ces accords qui sont non seulement mauvais mais, sur certains points, illégaux. La juridiction administrative va également être saisie, Macron étant le premier à violer les principes de sa propre loi dont le contenu même sera également déferé devant le Conseil constitutionnel.

Le plus précieux dans le rapport de force ainsi mis en œuvre face au gouvernement et aux patrons reste le haut niveau de mobilisation des travailleurs du commerce eux-mêmes : ainsi, le 15 septembre, ce sont deux cents militants, rejoints par des représentants d'organisations politiques, féministes et de jeunesse solidaires de notre lutte, qui se sont rassemblées sous les fenêtres de Bercy. Un mois plus tard, c'est plus de mille salariés, au cri entre autres de « Macron, fais gaffe à ta chemise, ton pantalon » qui étaient en grève et en manifestation pour rejoindre le boulevard Haussmann afin de contrer les patrons des grands magasins, protégés par la police, qui se réunissait en pensant pouvoir nous extorquer en toute tranquillité. Oui vraiment, l'hiver sera chaud et les fêtes de fin d'année mouvementées ! ■

Laurent Degoussé

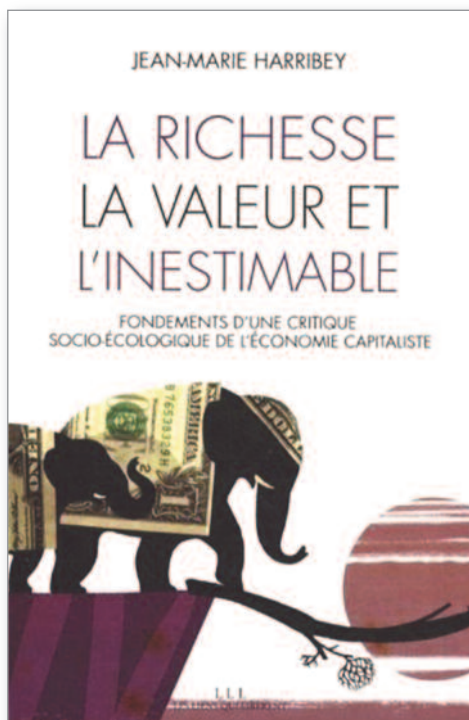
FACE À LA CRISE GLOBALE **la décroissance soutenable ?**

**La croissance indéfinie est impossible.
Mais que recouvre la décroissance ?
Et si le débat croissance-décroissance
cachait celui sur la richesse et la valeur ?**

Jean-Marie Harribey, professeur agrégé de sciences économiques et sociales à la retraite, a coprésidé ATTAC de 2006 à 2009 ; il en copréside aujourd'hui le Conseil scientifique. Membre de Sud éducation, il était secrétaire général de l'union départementale CFDT de la Gironde en 1976, lors de la suspension de celle-ci par sa confédération.

DU CAPITALISME GLOBAL, est-elle une voie

Le capitalisme mondial est entré dans une crise majeure dont la cause fondamentale est la conjonction de l'éclatement de contradictions sociales et de contradictions écologiques. Cette simultanéité marque le caractère systémique inédit de cette crise. Elle peut être interprétée en termes simples comme l'impossibilité d'aller au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la force de travail, sous peine de surproduction invendable et d'insuffisance du taux de profit, et au-delà d'un certain seuil d'exploitation de la nature, sous peine de destruction des équilibres écosystémiques, d'épuisement de toutes les ressources naturelles non renouvelables et d'un réchauffement du climat incontrôlable. En termes théoriques, la crise est une crise de production et de réalisation de la valeur¹, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus difficile pour le capitalisme de dégager des taux de profit suffisants, dont la progression est bornée par le taux d'exploitation de la force de travail qui ne peut croître indéfiniment, et par l'efficacité du capital aujourd'hui de plus en plus dépendante de la difficulté d'accès aux ressources et de leur coût. Il en résulte un ralentissement très net de l'augmentation de la productivité du travail dans tous les



pays capitalistes développés depuis près d'un demi-siècle et on voit apparaître les prémices d'une même évolution dans les pays dits émergents comme la Chine.²

Le modèle capitaliste de l'accumulation infinie est donc aujourd'hui en panne. Et ce n'est pas la fuite en avant de la financiarisation tous azimuts qui peut constituer une

¹ Selon Marx, produire de la valeur est la tâche assignée à la force de travail par le capital ; réaliser la valeur est la transformation du fruit du travail effectué dans la société en monnaie par la vente des marchandises, biens de production comme biens de consommation.

² Pour un approfondissement, voir J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, Les Liens qui libèrent, 2013 ; Les feuilles mortes du capitalisme, Chroniques de fin de cycle, Le Bord de l'eau, 2014.*

voie de substitution durable. Crise sociale et crise écologique conjuguées appellent donc à une révision complète du mode de développement humain. Et c'est là que la discussion commence, parce que beaucoup de propositions alternatives sont nées, des plus orthodoxes aux plus radicales : de la croissance verte à la décroissance, en passant par le développement soutenable. Comme la croissance économique infinie est impossible, la recherche d'une croissance matérielle forte comme voie de sortie de la crise globale du capitalisme productiviste est impraticable et vouée à l'échec à long terme. Mais la proposition de décroissance immédiate prônée par certains théoriciens n'est-elle pas tout aussi illusoire, en ignorant ou sous-estimant la nécessité d'une transition qui s'étalera vraisemblablement sur plusieurs décennies à l'échelle mondiale ? Ainsi, la transformation des systèmes énergétiques, des systèmes et modes de transport, de l'urbanisme, de l'habitat, ainsi que la reconversion de pans entiers de l'industrie et le passage d'une agriculture industrielle polluante et destructrice des paysages et de la biodiversité à une agriculture biologique ou plus raisonnable exigeront des investissements massifs qu'un contexte de diminution de la production globale – au sens strict d'une décroissance – ne permettrait sans doute pas. Pourrait-on alors concevoir une stratégie de développement qualitatif aussi éloignée d'une économie où la recherche du profit prime sur toute autre considération que d'une « sortie de l'économie » ?

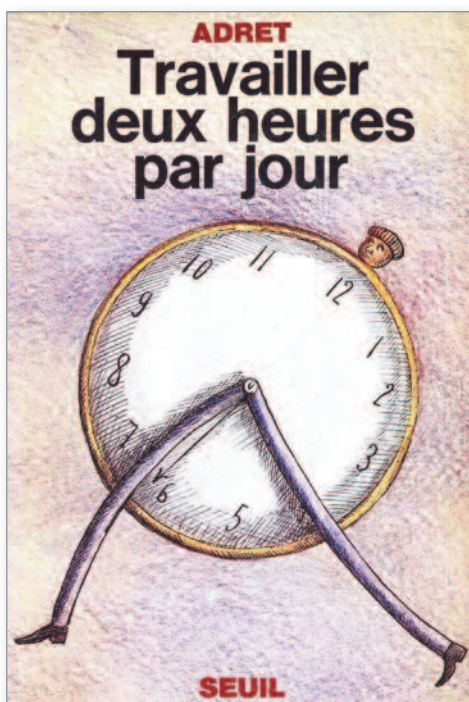
³ Variation de la production = variation de la quantité de CO₂ / variation de l'intensité en CO₂ de la production. Sur 35 ans d'ici 2050 : $0,5 / 0,98535 = 0,849$; par an : $0,8491/35 = 0,9953$, soit une baisse de la production de 0,47 % par an. L'influence de l'évolution de la population pendant cette période (le dernier scénario central de l'ONU table sur une augmentation de 7,349 milliards d'habitants en 2015 à 9,725 milliards en 2050) est implicitement incluse car si on divise le produit par la population à gauche de l'équation, on divise aussi la quantité de CO₂ par la population à droite de l'équation.

⁴ $(0,5 / 1)/35 = 0,98$; soit 2 % de baisse par an.

⁵ $(0,5 / 1,0135)/35 = 0,97$; soit 3 % de baisse par an.

UN CONSTAT INDÉNIABLE: L'IMPOSSIBILITÉ D'UNE CROISSANCE INFINIE

Le constat est sans appel. L'épuisement des ressources, notamment des combustibles d'origine fossile, est désormais programmé. La perte de biodiversité, tant sur le plan de la faune que de la flore, l'accélération de la déforestation sont avérées et la manipulation du vivant prend des allures industrielles. Le GIEC alerte sur le grave risque de dépasser 2 °C de hausse de la température moyenne du globe, ce qui provoquerait très probablement au cours du siècle un emballement du climat qui ne serait plus maîtrisable. Les experts proches des classes dominantes espèrent que l'amélioration des processus techniques de production permettra de découpler l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre de celle de la production. Mais, jusqu'ici, le seul découplage constaté est relatif, à cause d'un effet dit rebond : la croissance de la production est plus rapide que la diminution de son



contenu en gaz à effet de serre ou de son contenu en énergie.

Quelle évolution du produit mondial par tête serait compatible avec un maintien de la hausse de la température en dessous de 2 °C? Si la baisse de l'intensité de la production en carbone se maintient au niveau constaté au cours des deux dernières décennies, soit environ 1,5% de baisse par an, et si on veut diminuer de moitié les émissions mondiales de CO₂ d'ici 2050, il serait nécessaire de diminuer la production de 0,47% par an, soit 15,1% en 35 ans.³ Pour stabiliser la production (croissance zéro) et maintenir le réchauffement en dessous de 2°, il faudrait une diminution de l'intensité de la production en CO₂ de 2% par an.⁴ Pour le même but, une croissance économique moyenne de 1% par an exigerait une baisse de l'intensité de la production en CO₂ de 3% par an.⁵ Les contraintes sont donc énormes. Et l'avertissement de Nicholas Georgescu-Roegen prend son sens. Selon lui, bien que la Terre ne soit pas un système isolé (elle reçoit en permanence l'énergie solaire), l'humanité est contrainte par la rareté des ressources, dont le renouvellement n'obéit pas à la même temporalité que l'activité humaine, et par le fait que le recyclage de la matière ne peut jamais être total.⁶

Plusieurs études ont essayé d'évaluer les coûts d'une inaction face au réchauffement climatique et ceux au contraire d'une politique résolue, ou bien pour apprécier l'ampleur du découplage à opérer entre, d'un

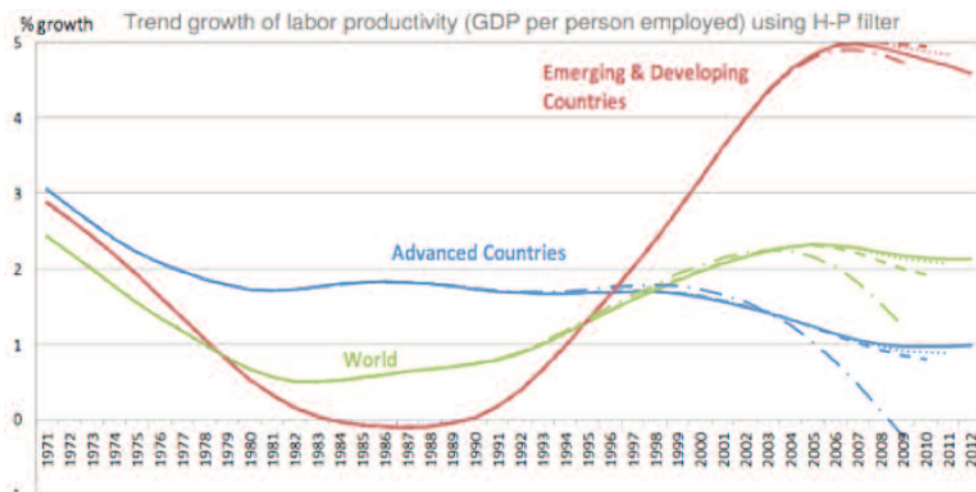
côté, la production et, de l'autre, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Le rapport de Nicholas Stern⁷ en 2006 établit que 1% de PIB par an serait nécessaire pour atténuer les effets du réchauffement climatique. En cas d'inaction, les conséquences seraient bien supérieures en termes de coût pour l'humanité: des pertes équivalentes à 5 à 20% du produit mondial par an. Deux ans après avoir rendu son rapport, l'auteur a considéré que le dérèglement s'accélérait et qu'il faudrait, d'ici 2050, réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et de 90% aux États-Unis. Mais le rapport Stern conserve une conception très orthodoxe de la croissance économique. Il estime en effet que la croissance peut être poursuivie tout en stabilisant les émissions de gaz à effet de serre. Ce n'est pas la conclusion à laquelle arrive Tim Jackson⁸ car il juge que l'estimation des coûts à engager pour contenir le réchauffement climatique faite par Stern est trop optimiste. À titre d'exemple, l'intensité des émissions mondiales de carbone par rapport à la production a baissé de près d'un quart au cours des quatre dernières décennies. Mais, en dépit de la baisse des intensités énergétiques et en carbone, les émissions de CO₂ ont augmenté de manière absolue de 80% depuis 1970 et de 40% depuis 1990, année de référence du Protocole de Kyoto, à un rythme annuel de 2%. L'Union européenne a 27 a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 17,5% entre 1990 et 2011, ce qui lui permet d'afficher un bilan apparent favorable, ses obligations étant fixées à hauteur de 9%. Cependant, si l'on tient compte des importations, la baisse n'est que de 4% de 1990 à 2010, et les émissions de CO₂ contenues dans les importations de biens de consommation de l'Union ont augmenté de 130%.⁹ Cependant, ces alarmes sont contrebalancées par une interrogation de plus en plus souvent évoquée jusque dans les sphères dirigeantes: le capitalisme ne serait-il pas

⁶ N. Georgescu-Roegen, *La décroissance*, Entropie-écologie-économie, Paris, Éd. Sang de la terre, 2^e éd. 1995. Voir J.-M. Harribey, À la (re)découverte de Georgescu-Roegen avec Antoine Missemmer, Nicholas Georgescu-Roegen, pour une révolution bioéconomique, 2014, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/missemmer-ngr.pdf>.

⁷ N. Stern, *L'évaluation économique des conséquences du dérèglement climatique*, octobre 2006, <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article165>.

⁸ T. Jackson, *Prosperité sans croissance*, La transition vers une économie durable, 2009, De Boeck et Etopia, 2010.

⁹ Selon les chiffres donnés par le Réseau Action climat-France, « Mais où se cachent les émissions issues de nos importations ? », Communiqué du 26 octobre 2012, <http://www.rac-f.org/Mais-ou-se-cachent-les-emissions>. On notera cependant que la méthodologie n'est pas toujours claire pour distinguer les flux import/export ou bien les émissions correspondant à la production nationale ou à la consommation finale nationale.



tombé dans une stagnation longue? À l'appui de cette thèse, on note un ralentissement très net des gains de productivité du travail dans le monde (graphique ci-dessous), qui serait dû à la perte d'influence sur celle-ci du progrès technique (le rôle du progrès technique étant estimé par l'évolution de la productivité totale des facteurs).¹⁰

Si cette évolution de la productivité était confirmée à long terme, la discussion sur la décroissance serait-elle renouvelée? Au premier abord, l'assimilation du progrès humain au progrès matériel, lui-même découlant de la croissance économique, n'est plus possible. Mais il n'est pas juste d'en attribuer la paternité aux philosophes des Lumières, car, pour ceux-ci, le progrès était avant tout celui de l'esprit, de la morale et des libertés politiques.

LA DÉCROISSANCE DE QUOI ET POUR QUI?

À la question: «Comment définir la décroissance?», les réponses apportées par les partisans de cette option, («c'est un mot obus», ou bien «la décroissance n'est pas le contraire de la croissance», ou bien «c'est la transformation de l'imaginaire») sont-elles à la hauteur des problèmes posés?

«La décroissance, pour nous, n'est pas la croissance négative, expression oxymorique et absurde qui traduit bien la domination de l'imaginaire de la croissance», explique Serge Latouche¹¹. Or, on ne peut pas critiquer la croissance du PIB qui serait l'objectif de nos sociétés (ce qui est contestable car le but du capitalisme n'est pas le taux de croissance économique mais le taux de profit le plus élevé possible) en refusant ensuite d'admettre que la décroissance ne vise pas à le faire diminuer. «La décroissance n'est envisageable que dans une "société de décroissance", c'est-à-dire dans le cadre d'un système reposant sur une autre logique»¹², poursuit l'auteur. La difficulté tenant à cette tautologie est censée être résolue par l'idée que le mot d'ordre de la décroissance ne vise qu'à sortir de l'imaginaire de la croissance, mais n'y a-t-il pas le risque d'une épistémologie idéaliste, où tout se joue au niveau des représentations, totalement coupées des rapports de classes?



¹⁰ Cette thèse a été défendue en premier aux États-Unis par R. J. Gordon, « Is US economic growth over ? Fluctuating innovation confronts the six headwinds », Center for Economic Policy Research, Policy Insight, no 63, septembre 2012, http://www.cepr.org/sites/default/files/policy_insights/PolicyInsight63.pdf. Pour le détail technique, voir J.-M. Harribey, « L'impact cumulé des crises sociale et écologique du capitalisme sur la croissance : la fin programmée de celle-ci », Colloque de la Régulation, 10-12 juin 2015, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilit/fin-croissance-rr.pdf> ; « La nouvelle crise arrive », <http://alternatives-economiques.fr/blogs/harribey/2015/07/23/la-nouvelle-crise-arrive/#more-447>, 23 juillet 2015. Les médias font un grand tapage autour du dernier opus de Daniel Cohen, *Le monde est clos et le désir infini*, A. Michel, 2015, mais peu s'interrogent sur sa thèse qu'il répète depuis quinze ans (« le paradoxe de Solow, selon lequel l'informatisation de la société ne laissait pas de traces visibles sur la productivité globale de l'économie, est désormais résolu », dans Conseil d'analyse économique, « Nouvelle Économie », rapport de D. Cohen et M. Debonneuil, n° 28, 2000, p. 46) et sur le fait que les auteurs en concluaient que la « nouvelle économie » due aux nouvelles techniques avait un impact important sur la croissance économique.

¹¹ Latouche S., *Petit traité de la décroissance sereine*, Mille et une nuits, 2007, p. 21.

¹² Ibid.

¹³ Latouche S., *L'invention de l'économie*, Albin Michel, 2005.

¹⁴ Rist G., *Le développement, Histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sc. po., 1996, 2^e éd. 2001.

¹⁵ Ariès P., *Décroissance ou barbarie*, Éd. Golias, 2005.

¹⁶ Loin de nous l'idée de nier l'existence de cet hubris dont les Grecs avaient eu l'intuition, et que Castoriadis avait souligné ; ce que nous contestons, c'est l'idée que l'hubris pourrait être isolé de l'enracinement social et des phénomènes de domination dans lesquels il se débride.

¹⁷ S. Latouche, *Pourquoi la décroissance implique de sortir de l'économie*, La Décroissance, n° 121, juillet-août 2015.

¹⁸ K. Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1983.

L'assimilation entre « économie » et « capitalisme » ou entre « économie » et « productivisme » est intenable, car Serge Latouche¹³, Gilbert Rist¹⁴ et Paul Ariès¹⁵ font de l'économie une invention de la modernité, en confondant l'économie en tant que catégorie anthropologique et l'économie capitaliste en tant que catégorie historique, et en considérant qu'avant le capitalisme il n'y avait pas d'économie. En pratiquant cette confusion, on risque d'occulter la nécessaire critique du capitalisme contemporain, alors que la transformation qu'il a imposée au monde depuis quatre décennies a exacerbé sa tendance à la marchandisation généralisée en soumettant toutes les activités humaines à une rentabilité financière exorbitante, par le sacrifice de l'emploi, des salaires, du droit du travail, de la protection sociale et aussi des investissements qui seraient nécessaires pour prendre vraiment en compte l'écologie. Dans ces conditions, affirmer qu'une critique du capitalisme est devenue inutile, et qu'il suffit de parler d'anti-productivisme, est une erreur théorique mais aussi une impasse stratégique. En effet, quel est le principe fondamental qui gouverne notre société : s'agit-il de la croissance ou du capitalisme ? Les théoriciens de la décroissance cités ci-dessus abandonnent la critique marxienne du capitalisme parce que fondamentalement ils n'adhèrent pas ou plus à cette critique, et qu'ils situent l'origine de nos maux au-delà de ce système. La « société de croissance » ou bien la « démesure humaine », l'hubris, surdétermineraient tout, indépendamment des rapports sociaux.¹⁶ L'idée selon laquelle il faudrait « sortir de l'économie »¹⁷ renvoie à la confusion signalée plus haut et, de plus, est contradictoire avec l'autre idée exprimée conjointement de la « faire rentrer dans son lit », car on ne peut pas à la fois se revendiquer du réencastrement de l'économie dans la société à la suite de Polanyi¹⁸ et vouloir sortir de l'économie.

Dans le contexte de crise majeure du capitalisme mondial qui se traduit en de nom-

breux endroits par la récession économique frappant les plus pauvres, on doit pouvoir répondre aux interrogations concernant les transformations à envisager pour passer d'un modèle productiviste à un modèle socio-écologique sans provoquer encore davantage de dégâts sociaux. Après s'y être opposés, la plupart des théoriciens de la décroissance se sont ralliés à l'idée de réduire le temps de travail. Mais ce choix est aussitôt troublé par l'idée qu'il conviendrait d'instaurer un revenu universel dont on se demande d'où il sortirait puisqu'il serait versé «préalablement¹⁹» à tout travail. Une fois de plus, le mythe de la génération spontanée est la version «de gauche» de la fécondité du capital: la richesse monétaire naît en dehors du travail humain; on sait combien cette fable fait des ravages pour imposer les fonds de pension à la place des retraites par répartition.

À juste titre, les penseurs de la décroissance font souvent l'éloge de la gratuité. Or celle-ci n'est possible que par construction sociale ou bien parce que la productivité du travail le permettrait. Mais la critique en soi de la productivité, quel que soit son contenu, est incompatible avec un éloge de la gratuité.

Que vaut alors l'affirmation que la décroissance n'est pas le retour en arrière, après avoir loué les communautés indiennes qui réservaient l'usage de la roue aux jouets.²⁰ La nécessité de diviser par 4 ou 5 les émissions de gaz à effet de serre va exiger de telles économies d'énergie, de telles améliorations de nos processus de production qu'elles ne seront pas compatibles avec les normes de rentabilité capitaliste, telles qu'elles s'expriment dans le capitalisme néolibéral, justifiant le dépassement du capitalisme et du productivisme. Seraient-elles compatibles avec une diminution rapide de la production, par exemple une diminution du PIB pendant plusieurs décennies de 2% par an (-33% en 20 ans, - 55% en 40 ans), 3% (- 47% en 20 ans, - 70% en 40 ans) ou 4% (- 56% en 20 ans, - 80% en 40 ans) ? C'est impossible parce que l'économie n'est pas simplement une affaire de tuyaux que l'on branche et débranche dans l'instant à loisir, en redirigeant les investissements par un coup de baguette magique. Les interdépendances entre secteurs font qu'il y faudra du temps. Un peu comme lorsqu'on dit qu'on peut sortir du nucléaire en deux décennies environ et pas immédiatement.

**Le capitalisme
nuit gravement
à la santé**



La transition entre une société d'exploitation des humains et de la nature et une société solidaire et écologiste doit donc être pensée simultanément sur le plan de l'équilibre social et de la reconversion écologiste de l'économie :

→ en termes de justice sociale: la reconversion de pans entiers de l'économie ne peut pas être conduite sans prendre en compte l'emploi, la qualification, la qualité du travail et sa durée, la réduction des inégalités (revenu maximum, réforme fiscale)...

; en termes d'investissements: la transformation de nos systèmes énergétiques, de nos modes de transport, de notre urbanisme et de notre habitat exigera des investissements très importants pendant des décennies (entre 2 et 3% du PIB par an pendant au moins 10 ans pour amorcer la phase de transition) ;

→ en termes de productions qui, pour certaines, pendant cette phase de transition, devront diminuer et, pour d'autres qui devront croître, parce que le capitalisme est très réticent à les mettre à disposition s'il n'a pas réussi à les privatiser; d'où l'import-

tance de la distinction entre sphère marchande et sphère non marchande, car, au sein de cette dernière, du travail productif de valeur d'usage et de valeur économique pour la société – et non pour le capital – y est effectué²¹; autrement dit, la sélectivité du type de production est au moins aussi importante que le niveau de la production: c'est la qualité qui permettra la sobriété²².

Dès lors, il vaudrait mieux parler de décroissance des consommations de matières premières et d'énergie que de décroissance de la production globale pendant la phase initiale de la transition, bien qu'il ne soit pas certain que l'on puisse avoir l'une sans l'autre dans un laps de temps aussi court que quelques décennies. En tout cas, l'idée de décroissance sélective renforce l'exigence de ne pas mettre les pays du Sud au même régime que les pays du Nord. Cette exigence n'étant aujourd'hui pas satisfaite, les négociations préparatoires à la conférence sur le climat de Paris en décembre 2015 piétinent et n'augurent rien de bon pour l'immédiat parce que la remise en cause du modèle de développement capitaliste imposé au monde entier n'a pas été inscrite à l'ordre du jour!

DERRIÈRE LA DISCUSSION SUR CROISSANCE OU DÉCROISSANCE, CELLE SUR LA RICHESSE ET LA VALEUR

Comment les institutions internationales et les gouvernements réagissent-ils à la crise écologique? En accélérant le processus de marchandisation et de financiarisation visant à transformer la nature en capital. Ce processus porte les doux noms de « croissance verte » et de « croissance inclusive » dans les publications de la Banque mondiale²³. En réalité, ces expressions dissimulent la multiplication des cat bonds ou obligations catastrophes, les contrats de réassurance de l'assurance, les bio-banques spécialisées dans l'appropriation de ressources et de terres, sur lesquelles elles élèvent un échafaudage financier. L'une crée des obligations animales pour sauver telle ou telle espèce,

¹⁹ P. Ariès, *Décroissance ou barbarie*, op. cit., p. 106.

²⁰ Ibid., p. 17.

²¹ Sur ce point voir J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit.

²² J.-M. Harribey, *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan, 1997 ; « Écosocialisme », dans D. Bourg, A. Papaux, *Dictionnaire de la pensée écologique*, PUF, 2015, p. 371-374, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/dico-ecosocialisme.pdf>.

²³ World Bank, *Where is the Wealth of Nations ? Measuring Capital in the 21st Century*, 2006, <http://siteresources.worldbank.org/INT/EEI/214578-1110886258964/20748034/All.pdf> ; *Inclusive Green Growth, The Pathway of Sustainable Development*, 2012, http://siteresources.worldbank.org/EXTSDNET/Resources/Inclusive_Green_Growth_May_2012.pdf?cid=ISG_E_WBWeeklyUpdate_NL.

l'autre des obligations-coraux, ou encore des obligations-forêts et autres espèces végétales, toutes qualifiées d'obligations vertes. Un marché potentiel de 2,5 à 4 milliards de dollars par an existe, et on estime à 36,6 milliards de dollars le total des obligations dites vertes déjà en circulation.

Le principe de cette financiarisation est le suivant: quand une entreprise a un projet de développement qui détruira un écosystème, on lui propose d'acheter un titre émis par la bio-banque qui a acquis une sorte de zone-musée, et, ainsi, l'entreprise «compense volontairement» la dégradation ou la destruction que son projet occasionne. L'alter ego de la compensation est le «paiement pour services environnementaux» (PSE) ou le «paiement pour préservation des services écosystémiques» (PPSE). De nombreux supports existent, allant de la préservation des espaces, des sols ou des biotopes à la régulation du cycle de l'eau, du carbone, voire du climat. Mais alors se posent quelques questions complexes: s'agit-il de rémunérer les «services rendus par les écosystèmes» ou par les hommes qui les rendent grâce à leur activité, ou bien encore par les propriétaires des biens naturels? On ne répond pas de la même façon à ces trois questions car elles renvoient à des conceptions différentes de la propriété: privée, collective, voire commune.

Peu à peu se répand l'idée qu'il est possible de réguler les ressources naturelles par l'instauration de marchés spécifiques à chacune d'elles. Après le marché des permis d'émission de gaz à effet de serre, sont projetés des marchés de droits à pêcher la baleine ou toute espèce de poissons. Les quotas seraient transférables dès lors qu'on peut identifier des propriétaires ou des quasi-propriétaires.

La justification théorique avancée par les promoteurs de ces démarches est bien résumée par Pavan Sukhdev, ancien banquier, directeur d'études de The Economics of Ecosystems and Biodiversity, aujourd'hui promoteur de la «révélation de la valeur

économique intrinsèque de la nature trop longtemps restée invisible».²⁴ Cette notion est malheureusement avalisée par certaines ONG environnementales. Ainsi WWF vient d'estimer à 2500 milliards de dollars par an les services rendus par les océans et leur valeur totale à hauteur de 24000 milliards. Ou bien on trouve ce genre d'élucubration: «Imaginons le cas simple d'un berger vivant de sa capacité à produire de la laine en tondant des moutons et en lavant la laine brute. Admettons que notre berger est relativement performant à la tonte artisanale avec 10 tontes et 5 toisons propres à l'heure. Le propriétaire décide de faire une expérience en demandant au berger de tondre et laver les toisons des moutons sans utiliser d'eau. Comme c'est bien plus difficile, notre berger arrive à tondre toujours 10 moutons, mais ne peut nettoyer que 2 toisons à l'heure. Dans ce cas, la productivité de la ressource en eau correspond aux trois toisons manquantes. Une partie de la création de valeur est donc imputable à l'eau!»²⁵ La vacuité de cet énoncé, faussement pédagogique, est évidente: si on empêche le berger de respirer, pourrait-on dire que toute la valeur était, avant son asphyxie, créée par l'air? En fait, on a affaire ici à un problème dû à un facteur limitant, alors que la position économique néoclassique tente de théoriser ledit capital naturel au moyen de l'idée fausse de valeur économique créée par la nature. En réalité, la nature est une richesse mais ne crée pas de valeur, cette dernière étant une

²⁴ Union européenne, L'économie des écosystèmes et de la biodiversité (Sukhdev Pavan, dir.), Rapport d'étape, 2008, http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf.

²⁵ C. De Perthuis, P.-A. Jouvett, *Le capital vert, Une nouvelle perspective de croissance*, Odile Jacob, 2013, p. 196.

²⁶ K. Marx, *Le Capital*, Livre III, dans *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, 1968, tome II, p. 1430. Pour un développement détaillé, voir J.-M. Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, op. cit.

²⁷ Voir A. Accardo, «Pour une critique raisonnée du progrès humain», *Les Possibles*, n° 6, Été 2015, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-7-ete-2015/debats/article/pour-une-critique-raisonnee-du-progres-humain>.

catégorie humaine. De la même façon, la notion de « valeur économique intrinsèque » de la nature n'a aucun sens.

En jetant par-dessus bord tout ce qui a trait de près ou de loin à l'économie politique et à sa critique marxienne, toutes les apories concernant la richesse et la valeur refont surface, tant au sein des cercles dominants que chez certains écologistes tentés par l'idée de la décroissance. Or, ce qui relève de la nature est incommensurable à ce qui relève de l'économie. La « valeur » de la nature est d'un autre ordre que celui de l'économie et de la valeur que le travail engendre : *« La terre peut exercer l'action d'un agent de la production dans la fabrication d'une valeur d'usage, d'un produit matériel, disons du blé. Mais elle n'a rien à voir avec la production de la valeur du blé »,* écrivait déjà Marx il y a un siècle et demi²⁶. La critique radicale de la marchandise (incluant le refus de marchandiser le vivant) et la légitimité d'un espace non marchand (dans lequel de la

valeur est produite pour la société et non pour le capital) sont incluses dans la loi de la valeur de Marx, dont toutes les critiques vulgaires, sous couvert de critique de l'économisme, ne voient pas l'enjeu. C'est ce qui fonde sur le plan théorique l'unité de la lutte sociale et de la lutte écologique. Il reste à traduire cette unité pratiquement. C'est tout l'enjeu de la définition d'un mode de vie soutenable, c'est-à-dire d'un mode de développement humain qualitatif, car la richesse et a fortiori le bien-être ne se réduisent pas à la valeur marchande. Réciproquement, à l'encontre d'un marxisme traditionnel vulgaire, il ne suffira pas de changer les rapports de propriété fondant les rapports de production, il faudra aussi changer la production.

Derrière toutes ces questions socio-économiques, restent en filigrane et en suspens toutes celles qui concernent la redéfinition du progrès²⁷, le rapport de la société à la science et à la raison versus le réenchantelement du monde, l'universalisme versus le relativisme culturel. Le débat technique autour de la croissance et de la décroissance n'épuise pas ces questions de philosophie politique. ■

Jean-Marie Harribey



LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES

l'exercice de leurs de représentation

Dans le numéro 6 de *Droit social*, en juin 2001, Jean-Marie Verdier, président honoraire de l'Université Paris X (Nanterre) rédigeait un article fondamental :

« *La protection des représentants des salariés dans l'entreprise : une logique du statut.* »

C'est dans la suite du chemin ainsi ouvert que se situe cette contribution centrée sur la situation à La poste.



Thierry Renard est avocat. Il a été responsable des questions juridiques pendant vingt ans pour le syndicat SUD PTT dont il est un des fondateurs, puis pour l'Union syndicale Solidaires.

DE LA POSTE DANS mandats

La Poste est la seconde entreprise de main-d'œuvre après l'Etat¹. Les dispositions en vigueur au sein de La Poste constituent souvent des mesures qui s'étendent ensuite.

L'évolution de La Poste, sans revenir à La Poste de Louis XI ou au budget annexe du cartel des gauches en 1923², s'est faite ces dernières années à marche forcée.

Parmi les singularités de La Poste, il y a la coexistence de deux catégories de personnel (privé et public)³.

La loi du 2 juillet 1990 qui a porté création des deux exploitants publics La Poste et France Télécom, a permis le recrute-

ment de salariés de droit privé, au lieu des non-titulaires de droit public recrutés antérieurement.

Ces salariés de droit privé exercent leur activité sur les mêmes postes de travail que les fonctionnaires d'État servant en position d'activité au sein de La Poste et de France Télécom.

La loi du 2 juillet 1990 comportait au départ des restrictions pour le recrutement de contractuels de droit privé (article 31)^{4,5}

L'évolution de France Télécom a vite fait céder la digue des conditions restrictives⁶. Puis, La Poste a suivi la même voie⁷.

De sorte que dorénavant le nombre salariés de la société anonyme La Poste est supérieur au nombre de fonctionnaires⁸.

La Poste s'est fait une spécialité à jongler avec le droit public, le droit privé et quand aucun des deux ne lui convient en créant du droit sui generis⁹.

Ainsi, La Poste a tenté de recruter massivement des contractuels de droit privé pour briser les grèves¹⁰.

¹ Près de 240 000 salariés et fonctionnaires.

² <http://www.laposte.fr/chp/mediasPdf/evtPasses/bercy1999.pdf>

³ Par personnel public on entend les fonctionnaires et les contractuels de droit public qui sont moins de 200 aujourd'hui.

⁴ Art. 31. - Lorsque les exigences particulières de l'organisation de certains services ou la spécificité de certaines fonctions le justifient, les exploitants publics peuvent employer, sous le régime des conventions collectives, des agents contractuels, dans le cadre des orientations fixées par le contrat de plan.

L'emploi des agents mentionnés à l'alinéa précédent n'a pas pour effet de rendre applicables à La Poste et à France Télécom les dispositions du code du travail relatives aux comités d'entreprise. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les agents mentionnés à l'alinéa précédent sont représentés dans des instances de concertation chargées d'assurer l'expression collective de leurs intérêts, notamment en matière d'organisation des services, de conditions de travail et de formation professionnelle.

⁵ Conseil d'Etat N° 277491, 13 février 2006 – Fédération SUD PTT.

⁶ Dans un premier temps, l'article 31 est seul maintenu pour La Poste.

⁷ Article 31 Modifié par LOI n°2010-123 du 9 février 2010 – art. 11. La Poste emploie des agents contractuels sous le régime des conventions collectives.

L'emploi des agents soumis au régime des conventions collectives n'a pas pour effet de rendre applicables à La Poste les dispositions du code du travail relatives aux comités d'entreprise, ni celles relatives aux délégués du personnel et aux délégués syndicaux.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions dans lesquelles les agents de La Poste sont représentés dans des instances de concertation chargées d'assurer l'expression collective de leurs intérêts, notamment en matière d'organisation des services, de conditions de travail et de formation professionnelle. Il précise en outre, en tenant compte de l'objectif d'harmoniser au sein de La Poste les institutions représentatives du personnel, les conditions dans lesquelles la représentation individuelle des agents de droit privé est assurée, et établit les règles de protection, au moins équivalentes à celles prévues par le code du travail pour les délégués du personnel, dont bénéficient leurs représentants.

⁸ 109 013 fonctionnaires au 31/12/2014 et 122 334 salariés de droit privé à la même date.

⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Sui_generis

¹⁰ Cour de cassation chambre civile 1 – 19 mai 1998 – n° de pourvoi: 97-13916 CGT PTT.

Bien entendu, la justification était d'assurer la continuité du service public.

La Poste dont la politique des ressources humaines est particulièrement brutale, fait l'objet de nombreux conflits sociaux.

Pour essayer d'en limiter la portée, la direction de la société anonyme mobilise un arsenal de moyens qui va de l'usage très fréquent des constats d'huissiers, aux saisines à répétition des tribunaux pour contester les préavis de grève, les motifs de la grève, plaintes pénales, etc.

Les cadres sont souvent mis à contribution pour s'opposer à l'entrée des militants syndicaux.

À cet égard, La Poste invoque le décret n° 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique de l'État, décret qui ne limite pas la libre circulation des militants syndicaux.

Mais cela ne fait rien. Il est courant que les militants syndicaux soient sanctionnés pour «intrusion» c'est-à-dire d'avoir pénétré dans l'enceinte des locaux sans autorisation expresse de la hiérarchie.¹¹

Il aura fallu attendre le décret du 26 novembre 2014 (décret n° 2014-1426) relatif à la représentation des agents contractuels et à la protection des agents contractuels de droit privé de La Poste exerçant un mandat de représentation, pour qu'un texte réglementaire prévoie expressément l'existence d'une protection.^{12, 13}

Tout cela s'accompagne d'un bricolage sur mesure quant à la représentativité syndicale et la signature d'accords.¹⁴

UNE ENTREPRISE SANS CONTRÔLE

Le ministre de tutelle n'a exercé aucune tutelle et en réalité la tutelle s'est exercée à l'envers, le pouvoir réglementaire satisfaisant la plupart du temps les demandes de la direction de La Poste.

Le ministre en charge du travail n'a pas dérogé à cette attitude plus que bienveillante à l'égard de La Poste.

Plusieurs circulaires de ce ministre insistaient pour que les inspections du travail

ne se déclarent pas compétentes pour les services de La Poste¹⁵.

Le syndicat SUD Travail a ainsi saisi le Conseil d'État concernant la note du 29 juillet 2010, du directeur général du travail indiquant à ses services qu'un projet de décret prévoit de «différer» jusqu'au 31 décembre 2011 «la compétence de l'inspection du travail» pour contrôler l'application à La Poste des dispositions de la quatrième partie du Code du travail et qu'il convient, dans l'attente de son édicton, de «continuer à différer» jusqu'à cette date «les interventions de l'inspection du travail à La Poste sur la quatrième partie du code du travail».

Le Conseil d'État a considéré : «qu'aux termes de l'article L. 8112-1 du Code du travail : "Les inspecteurs du travail sont chargés de veiller à l'application des dispositions du Code du travail et des autres dispositions légales relatives au régime du travail (...)"; que l'article 31-3 de la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom, dans sa rédaction résultant de l'article 15 de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales, dispose que "la quatrième partie du Code du travail s'applique à l'ensemble du personnel de La Poste, sous réserve des adaptations, précisées par un décret en Conseil d'État, tenant compte des dispositions particulières relatives aux fonctionnaires et à l'emploi des agents contractuels"; qu'il résulte de la combinaison de ces dispositions que la compétence de l'inspection du travail pour contrôler l'application à La Poste des règles du code du travail relatives à la santé et à la sécurité est prévue par la loi elle-même, sans que cette dernière ait assorti de mesures transitoires l'exercice de cette compétence; que si la loi renvoie à un décret en Conseil d'État le soin de prendre, pour autant qu'elles seraient nécessaires, les adaptations relatives à l'application de la quatrième partie du Code du travail justifiées par la diversité des personnels de La Poste, de telles adaptations ne sauraient conduire à remettre en cause ou à différer, de manière générale, l'exercice par l'inspection du travail des missions ainsi confiées par le législateur / ».¹⁶

La Cour de cassation dans un arrêt du 21 octobre 2009 n° 09-42708 a considéré qu'un contractuel de droit privé de La Poste désigné pour siéger dans un CHSCT devait être considéré comme étant un salarié protégé : « Attendu cependant que selon l'article 31-3 de la loi 90-568 du 2 juillet 1990 relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, "les titres III et IV du livre II du Code du travail s'appliquent à l'ensemble du personnel de La Poste sous réserve des adaptations, précisées en Conseil d'État tenant compte des dispositions particulières relatives aux fonctionnaires et à l'emploi des agents contractuels" que, toutefois, aucun décret n'ayant été pris par le pouvoir réglementaire, l'organisation, au sein de La Poste, des CHSCT est toujours soumise aux dispositions du décret n° 2453 du 28 mai 1982 organisant les CHSCT dans la fonction publique de sorte qu'en application de l'article 40 de ce décret les représentants du personnel au CHSCT sont désignés par les organisations syndicales ; Qu'en statuant comme elle a fait alors que M. Jean X..., en sa qualité de représentant du personnel au CHSCT bénéficiait du statut protecteur, la cour d'appel a violé les textes susvisés ; » Comme il vient d'être exposé c'est le décret du 26 novembre 2014 (décret n° 2014-1426) relatif à la représentation des

agents contractuels et à la protection des agents contractuels de droit privé de La Poste exerçant un mandat de représentation, qui régit maintenant la protection des salariés titulaires de mandats au sein de La Poste.

IL N'Y A AUCUNE PROTECTION ÉQUIVALENTE POUR LES FONCTIONNAIRES TITULAIRES DES MÊMES MANDATS

Les fonctionnaires en activité¹⁷ titulaires de mandats dans l'intérêt indifférencié des fonctionnaires ou des salariés n'ont aucune protection.

En cas de grève, le salarié de La Poste bénéficie des règles applicables en matière disciplinaire dans le Code du travail et notamment la règle de prescription des fautes (L. 1332-4), 2 mois à partir de la connaissance du fait fautif (aucune limite de prescription pour les fonctionnaires).

À l'occasion d'une grève, il ne peut faire l'objet d'une sanction que sur le fondement d'une faute lourde.

Son licenciement est soumis à la décision de l'inspection du travail

La sanction ne peut être notifiée au-delà d'un délai d'un mois.

Le fonctionnaire représentant syndical au sein de La Poste ne bénéficie d'aucune des règles précitées.

SUR LES PRINCIPES DE PROTECTION

La protection des délégués syndicaux et des membres des institutions représentatives du personnel trouve un fondement constitutionnel dans les sixième et huitième alinéas du Préambule de 1946 (liberté syndicale et principe de participation des travailleurs à la gestion des entreprises).

Plusieurs textes internationaux ratifiés par la France visent la protection des salariés.

→ La Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adoptée en 1971 n° 135.

→ La convention de l'OIT n° 158 du 22 juin 1982 (art. 5).

¹¹ A cet égard, V. sur le principe de libre circulation des représentants des salariés, Cour de cassation du 4 février 1986 n° 84-95402, 28 juin 1994 n° 93-82824

¹² De la loi du 2 juillet 1990 à ce décret, plus de 24 ans !

¹³ La situation au sein de France Télécom et Orange a vite été différente dans la mesure où il a été fait le choix d'institutions représentatives du personnel de droit privé (DP/CE/DS)

¹⁴ Ainsi la direction de la société anonyme a inventé la possibilité de signature d'accords par des organisations syndicales d'une liste commune, alors qu'aucune de ces organisations n'est représentative.

¹⁵ Circulaire DRT n° 03 du 1er mars 2000, circulaire du 6 septembre 2001, circulaire de la mission centrale d'appui et de coordination des services concentrés (MICAPCOR) du 11 mai 2006, note du 29 juillet 2010.

¹⁶ V. Semaine sociale Lamy – 2012 1543.

¹⁷ Les fonctionnaires d'Etat affectés à La Poste ne sont ni placés en position de détachement, ni en position de mise à disposition. Ils exercent directement leur activité sous la direction de la hiérarchie de la société anonyme. Le Conseil constitutionnel a rejeté le 12 octobre 2012 une « question prioritaire de constitutionnalité » (QPC) contestant la validité du maintien de fonctionnaires au sein du groupe privatisé France Télécom-Orange. Il a considéré qu'il n'y avait aucune incompatibilité à l'emploi de fonctionnaires dans une société anonyme. Décision n° 2012-281 QPC du 12 octobre 2012.

Plusieurs directives de l'Union européenne ont consacré l'obligation d'accorder aux représentants des salariés un statut protecteur¹⁸ :

- la Charte sociale Européenne du 18 octobre 1961 révisée le 3 mai 1996, signée par la France le 13 mai 1996, ratifiée le 7 mai 1999, et entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1999 (L. n° 99-173 et n° 99-174, 10 mars 1999);
- la directive 2001/23/CE du 12 mars 2001 portant rapprochement des législations des États membres relatives (art. 6, § 2 : JOCE n° L 082/16, 22 mars 2001);
- la directive n° 89/391/CEE du 12 juin 1989 portant promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs prévoit (art. 11), à propos de la consultation et de la participation des travailleurs, que leurs représentants ne doivent pas subir de préjudice du fait de leur fonction;
- la directive n° 2002/14/CE du 11 mars 2002, concernant le cadre général à l'information et à la consultation des travailleurs dans l'Union européenne et qui énonce que "les États membres veillent à ce que les représentants des travailleurs jouissent, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une protection et de garanties suffisantes leur permettant de réaliser d'une façon adéquate les tâches qui leur ont été confiées" (art. 7 : JOCE n° L 80/29, 23 mars 2002);
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000 (art. 30 : JOCE n° C 364/01, 18 déc. 2000);
- la directive n° 2001/86/CE du 8 octobre 2001 complétant le règlement portant statut de la société européenne (Règl. CE n° 2157/2001, 8 oct. 2001).

¹⁸ Etant rappelé que la jurisprudence européenne ne distingue pas entre salarié et fonctionnaire.

¹⁹ La Poste est un employeur comme un autre.

²⁰ Cette décision du Conseil d'Etat concernait des faits de juin 1996 avant la transformation de France Télécom en société anonyme en juillet 1996

²¹ La Semaine juridique administrations et collectivités territoriales n° 12, 21 mars 2005, 1146, Conclusion générale Etude par Pierre-Henri Prélôt, professeur de droit public, université de Cergy-Pontoise.

LA NÉCESSAIRE PROTECTION

DE TOUS LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

La nécessaire protection de tous les représentants syndicaux d'une société anonyme, même sans texte, à l'occasion de l'exercice de leur mission de représentation et à l'occasion de l'exercice du droit de grève, s'impose.

L'exercice effectif de la liberté syndicale implique d'aménager un régime légal permettant un exercice effectif de la liberté syndicale. Cette exigence, qui découle naturellement du caractère de droit subjectif qui s'attache à celle-ci, a été rappelée nettement dans la décision n° 2011-205 QPC (Cons. const., 9 déc. 2011, consid. 5 : Rec. Cons. const. 2011, p. 584).

Dans cette dernière, le Conseil constitutionnel devait juger de la constitutionnalité de l'article L. 311-2 du Code du travail de Nouvelle-Calédonie en tant que ses dispositions excluent de leur champ d'application les agents des administrations territoriales et ceux de leurs établissements publics administratifs (soumis à un régime de droit privé en Nouvelle-Calédonie). Or, cette exclusion avait pour conséquence de priver ceux d'entre eux exerçant des fonctions représentatives de toute protection légale, qu'il s'agisse d'une protection émanant du Code du travail français ou de celui de Nouvelle-Calédonie. Le Conseil constitutionnel a dénoncé cette carence législative en relevant que « ni ces dispositions ni aucune loi du pays de Nouvelle-Calédonie n'assurent la mise en œuvre, pour ces agents, de la liberté syndicale et du principe de participation des travailleurs; que, par suite, les dispositions contestées portent une atteinte inconstitutionnelle aux (alinéas 6 et 8) du Préambule de 1946; qu'elles doivent être déclarées contraires à la Constitution. »

Cette nécessité de rendre possible un exercice effectif de la liberté syndicale (et partant de la liberté de négociation collective, voire du droit grève) en protégeant les représentants syndicaux et, plus largement,

tous les représentants des travailleurs contre les employeurs¹⁹ n'est d'ailleurs pas nouvelle. Dès 1988 (Cons. const., 20 juill. 1988, déc. n° 88-244 DC, consid. 24), le Conseil constitutionnel a jugé qu'il était loisible au législateur, statuant en matière d'amnistie, de «tenir compte des difficultés que présente l'exercice des fonctions de représentants élus du personnel et de responsable syndical dont la protection découle d'exigences constitutionnelles».

Cette décision a ensuite été confirmée en 1996, lorsqu'il a énoncé que relèvent des garanties que l'organe législatif peut apporter à la mise en œuvre du principe de participation «la détermination d'un statut de nature à permettre aux personnes conduites à conclure des accords collectifs l'exercice normal de leurs fonctions en toute indépendance par rapport à l'employeur» (Cons. const., 6 nov. 1996, déc. n° 96-383 DC, consid. 17 s.).

Plus récemment, dans une décision du 14 mai 2012 (Cons. const., déc. n° 2012-242 QPC: Journal Officiel 15 mai 2012), le Conseil constitutionnel a, une nouvelle fois, eu à connaître de la question des salariés protégés. Étaient en cause le 13° de l'article L. 2411-1 du Code du travail ainsi que ses articles L. 2411-3 et L. 2411-18. Ces dispositions prévoient que les salariés exerçant un mandat de membre du conseil ou d'administrateur d'une caisse de sécurité sociale ne peuvent être licenciés qu'après autorisation de l'inspecteur du travail. Il a retenu qu'en accordant une telle protection à ces salariés, le législateur a entendu préserver leur indépendance dans l'exercice de leur mandat et a ainsi poursuivi un but d'intérêt général. La jurisprudence constitutionnelle est donc stable sur la nécessité de protéger les représentants des travailleurs.

Pour sa part, le Conseil d'État a énoncé, récemment, que dans le cas où «un fonctionnaire se trouve investi d'un mandat représentatif qu'il exerce, en vertu de la loi, dans l'intérêt tant d'agents de droit public que de salariés de droit privé, les décisions prises à son égard ne doivent pas être en rapport avec les fonctions

représentatives normalement exercées ou l'appartenance syndicale de l'intéressé; que ces décisions doivent tenir compte à la fois de l'intérêt du service et des exigences propres à l'exercice normal du mandat dont il est investi; qu'il appartient à l'autorité administrative de veiller, sous le contrôle du juge administratif, y compris, le cas échéant du juge des référés, à ce que, sous réserve de ne pas porter une atteinte excessive à l'un ou l'autre des intérêts en présence, une mutation ne compromette pas le respect du principe de participation qui découle du préambule de la Constitution» (CE, 24 févr. 2011, n° 335453)²⁰.

En l'espèce, il importe que les représentants syndicaux de la société anonyme qu'ils soient salariés ou fonctionnaires soient traités à l'occasion de l'exercice du droit syndical et à l'occasion de mouvements de grève, de la même manière. Ils agissent dans l'intérêt d'une seule et même communauté de travailleurs.

Les dispositions du Code du travail interdisent la restriction à la liberté de circulation des salariés représentants syndicaux.

Les salariés protégés à l'occasion de mouvements de grève ne peuvent être sanctionnés que pour une faute lourde.

Ces dispositions doivent être appliquées aux fonctionnaires titulaires de mandats représentatifs et représentants syndicaux. Et ce, d'autant comme l'écrit un auteur: «Dans de nombreux cas la qualité de fonctionnaire se réduit, peu ou prou, à celle de salarié d'une personne publique régi par un statut.»²¹

Devant les insuffisances du législateur, les juridictions suprêmes; Cour de cassation et Conseil d'État ont su parfois trouver des solutions d'origines jurisprudentielles pour régler des cas où les textes étaient défaillants.

On peut citer la jurisprudence de la Cour de cassation relative à des tentatives de licenciements de salariés protégés par d'autres moyens (résolution judiciaire etc.) et la jurisprudence du Conseil d'État qui a étendu son contrôle des décisions administratives d'autorisation de licenciement en ne se limitant pas à l'erreur manifeste d'appréciation mais

en se fondant sur un contrôle normal. (CE, ass., 5 mai 1976: Rec. CE 1976)

En l'espèce, les textes en vigueur au sein de La Poste ne donnent aucune protection aux fonctionnaires de La Poste exerçant leur mandat en faveur de la communauté des travailleurs de cette société anonyme.

Il est indéniable que les fonctionnaires de La Poste investis de mandats agissent dans l'intérêt des fonctionnaires et des salariés. La Cour de cassation considère que les dispositions relatives au licenciement des salariés investis de fonctions représentatives instituent au profit de ces salariés, et dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs qu'ils représentent, une protection exceptionnelle et exorbitante du droit commun qui interdit à l'employeur de rompre le contrat de travail sans respecter le dispositif destiné à garantir cette protection.

Le statut de fonctionnaire ne peut être un outil au service de l'employeur pour priver le militant de la protection qui s'attache à l'exercice de son mandat.

Le principe d'égalité est proclamé à l'article 1er de la Déclaration de 1789 suivant lequel «*les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*».

Ce principe découle également de l'article 6 de la Déclaration qui dispose que «*la loi (...) doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse*».

À cet égard, le Conseil rappelle souvent, dans une formule de principe, que «*le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en*

résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit».

Les dispositions en vigueur au sein de La Poste soumettent à des règles différentes des personnes placées dans une situation identique, et méconnaissent le principe d'égalité devant la loi.

La Poste utilise largement la technique des représailles en cas de grève ou à l'occasion de l'exercice du droit syndical.

Les juridictions administratives sont encore très sensibles aux arguments de «service public» de «pouvoir de chef de service»²², d'usages abusifs du droit syndical ou du droit de grève pour statuer sur les sanctions décidées par la direction de la société anonyme à l'égard de militants syndicaux fonctionnaires.

UN VÉRITABLE STATUT DU MILITANT

SYNDICAL FONCTIONNAIRE EST NÉCESSAIRE

Pour les salariés, ce sont les batailles menées pour l'existence d'un véritable statut protecteur qui ont mené à la situation actuelle (même si celle-ci est encore imparfaite).²³

Les contradictions puis les harmonisations entre les positions des différentes juridictions (chambre sociale, chambre criminelle) ont harmonisé le statut protecteur.

Pour les fonctionnaires de La Poste, même sans texte spécifique en vigueur au sein de cette société anonyme, les dispositions constitutionnelles et l'interprétation des celles-ci par le Conseil constitutionnel (cf. DC 6 novembre 1996 précitée) devraient conduire à la reconnaissance du statut protecteur pour les militants syndicaux fonctionnaires.

LE CAS DE FRANCE TÉLÉCOM

Le choix d'institutions représentatives du personnel de droit commun (DS/CE/DP) a été fait à France Télécom. Les fonctionnaires participent directement au fonctionnement et à l'élection de ces IRP.

La Poste a préféré un bidouillage inspiré des organismes de représentation de la fonc-

²² Les prétoires administratifs sont bien l'un des rares lieux où ces expressions sont encore utilisées. Dans l'activité au quotidien de La Poste la logique commerciale et concurrentielle a pris depuis bien longtemps le dessus.

²³ On peut notamment citer les travaux de Jean-Maurice Verdier Président honoraire de l'université Paris Ouest Nanterre la Défense. A titre d'exemple : Droit social, n° 2, février 2010 « Une inégalité paradoxale de protection: délégué désigné ou élu et conseiller du salarié », Cour de cassation, ch. soc 5 mai 2009.

²⁴ Voir Revue de droit du travail, 2011, p. 496, AJFP 2011. 288.

tion publique. Les droits collectifs des salariés de droit privé de La Poste reposent sur des organismes transgéniques publics.

Le choix fait par France Télécom a été la conséquence de la mutation rapide de cet ancien EPIC en société anonyme et l'arrêt du recrutement des fonctionnaires.

Le choix fait pour La Poste reposait sur une présence prépondérante de fonctionnaires (situation aujourd'hui dépassée).

La Cour de cassation dans un arrêt du 17 mai 2011 n° 10-15577 concernant un litige suite à une mutation opposant un militant SUD fonctionnaire à France Télécom a considéré : «Lorsqu'un fonctionnaire se trouve investi d'un mandat représentatif qu'il exerce, en vertu de la loi, dans l'intérêt tant d'agents de droit public que de salariés de droit privé, les décisions prises à son égard ne doivent pas être en rapport avec les fonctions représentatives normalement exercées ou l'appartenance syndicale de l'intéressé; que le juge administratif étant compétent, le cas échéant en référé, pour veiller à ce que, sous réserve de ne pas porter une atteinte excessive à l'un ou l'autre des intérêts en présence, une mutation ne compromette pas le respect du principe de participation qui découle du préambule de la Constitution, c'est à bon droit que la cour d'appel a retenu que le juge judiciaire n'était pas compétent pour connaître en référé de la demande litigieuse.»²⁴ Le Conseil d'État sur le même sujet a statué le 24 février 2011 en considérant :

«Qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir hiérarchique de prendre à l'égard des fonctionnaires placés sous sa responsabilité les décisions, notamment d'affectation et de mutation, répondant à l'intérêt du service; que, dans le cas où, comme à France Télécom, un fonctionnaire se trouve investi d'un mandat représentatif qu'il exerce, en vertu de la loi, dans l'intérêt tant d'agents de droit public que de salariés de droit privé, les décisions prises à son égard ne doivent pas être en rapport avec les fonctions représentatives normalement exercées ou l'appartenance syndicale de l'intéressé; que ces décisions doivent tenir compte à la fois de l'intérêt du service et des exigences propres à l'exercice normal du

mandat dont il est investi; qu'il appartient à l'autorité administrative de veiller, sous le contrôle du juge administratif, y compris, le cas échéant du juge des référés, à ce que, sous réserve de ne pas porter une atteinte excessive à l'un ou l'autre des intérêts en présence, une mutation ne compromette pas le respect du principe de participation qui découle du préambule de la Constitution;

Considérant, en premier lieu, qu'il ne résulte d'aucun principe général ni d'aucune disposition du Code du travail que la mutation d'un fonctionnaire de France Télécom investi d'un mandat représentatif doive être soumise à une autorisation de l'inspecteur du travail ou précédée de l'avis du comité d'entreprise; qu'il résulte de ce qui précède qu'en relevant que M.B..., délégué syndical, délégué du personnel et membre du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans un établissement de France Télécom, n'était pas fondé à soutenir que la décision qu'il contestait de mutation dans l'intérêt du service prise à son égard aurait dû faire l'objet d'une autorisation préalable de l'inspecteur du travail et de la consultation du comité d'entreprise, le tribunal administratif n'a pas commis d'erreur de droit;

Considérant, en deuxième lieu, que les juges du fond n'ont pas inexactement qualifié les faits qui leur étaient soumis en estimant, d'une part, que les modifications apportées à la situation de M. B...étaient justifiées par l'intérêt du service, notamment la réorganisation d'ensemble du service auquel il appartenait, et, d'autre part, que la décision de mutation, même si elle avait pour effet de mettre fin aux mandats de l'intéressé, était dépourvue de lien tant avec les fonctions représentatives qu'il exerçait qu'avec son appartenance syndicale et avait été prise en prenant en compte les exigences de la représentation du personnel, eu égard notamment au fait que lui avaient été proposées plusieurs affectations lui permettant de garder ses mandats, représentatifs et syndicaux, et que d'autres délégués du personnel appartenant à d'autres syndicats avaient également fait l'objet de mutations dans l'intérêt du service dans les mêmes conditions;»

L'invocation de l'intérêt du service issu du droit de la fonction publique paraît bien dans le cadre des activités commerciales de droit commun mises en œuvre par la société anonyme, en décalage avec la réalité.

L'arrêt précité du Conseil d'État a été rendu sous les conclusions conformes du rapporteur public Monsieur Damien Botteghi.

Celui-ci a notamment rappelé la jurisprudence de la Cour de cassation relative aux fonctionnaires.

«Le cas d'un fonctionnaire en activité n'a jamais été jugé. Mais la Cour a jugé le statut protecteur applicable à un fonctionnaire en disponibilité (Cass. soc., 6 mai 2009, n° 07-44.449, Bull. civ. V, n° 144), ou à un fonctionnaire mis à disposition (Cass. soc., 13 mars 2001, n° 99-40.139, Bull. civ. V n° 91, RDSS 2001. 817, obs. E. Alfandari), dès lors qu'ils sont regardés comme liés à leur employeur privé par un contrat de travail. Pour un fonctionnaire détaché dans une entreprise de droit privé, de même, il y a liaison par un contrat de travail et donc application du statut protecteur. Ainsi, si l'organisme d'accueil décide de mettre fin au détachement avant son terme, il faut une autorisation car cette décision s'apparente à un licenciement (Cass. soc., 27 juin 2000, n° 97.43.536, Bull. civ. V n° 251, RJS 2000 n° 1016, D. 2000. 203, et les obs.; RDSS 2001. 119, obs. E. Alfandari). /... »

« Le cadre général posé, l'intervention d'un (pour un fonctionnaire d'État: Cass. Ass. plén., 20 déc. 1996, n° 92-40.641, Bull. A.P. n° 5, AJDA 1997., obs. S. Salon; D. 1997., note Y. Saint-Jours; AJFP 1997. 35; *ibid.* 36, note J. M.; RDSS 1997. 129, obs. E. Alfandari. Ou pour la territoriale: TA, 10 mars 1997, n° 03065, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin c/ CA de Colmar, p. 526, Dr soc 1997 p. 717) inspecteur du travail, selon ces modalités, est-elle nécessaire dans le cas d'un fonctionnaire disposant d'un mandat dans une structure où les agents de droit public et de droit privé sont mélangés? »

LE RAPPORTEUR PUBLIC A TENU À INDIQUER QUE SES CONCLUSIONS VALAIENT POUR LA POSTE

«Une considération forte plaide en faveur de l'intervention de l'inspecteur du travail. Depuis la décision d'assemblée du 5 mai 1976, SAFER d'Auvergne c./ sieur Bernette (n° 98647, au Lebon; GAJA, 18e éd. 2011, n° 86; GADT, 4e éd. 2008, n° 151-152), reprise des arrêts Perrier de 1974 de la Cour de cassation (Cass. Ch. mixte, 21 juin 1974, n° 71-91.225, Bull. civ. n° 236, concl. Toufait, Dr soc 1974 p. 454), vous jugez en effet qu'en vertu des dispositions légales qui subordonnent le licenciement du salarié protégé à l'autorisation préalable de l'inspecteur du travail, "les salariés légalement investis de fonctions représentatives bénéficient dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs qu'ils représentent, d'une protection exceptionnelle" (formule reprise des arrêts Perrier rendus par la chambre mixte de la Cour de cassation de 1974: Cass. Ch. mixte, 21 juin 1974, préc.). Cette formule traduit bien l'esprit de la protection et de votre jurisprudence: ce qui est protégé, ce n'est pas l'emploi du salarié "protégé", c'est l'exercice des fonctions qu'il assume. La protection vaut pour «l'ensemble des travailleurs», c'est-à-dire pour la collectivité de travail.

Si, au travers de la protection du fonctionnaire titulaire d'un mandat, l'intervention de l'inspecteur vise à protéger tous les salariés que ce fonctionnaire peut représenter, comment ne pas faire primer le statut protecteur découlant du code du travail et la jurisprudence de la Cour de cassation dès lors que le collège électoral, comme en l'espèce à France Télécom, est unique en raison d'une représentation commune?

L'argument est d'une grande vigueur. /... L'idée sous-jacente est qu'à tout mandat, il faut une protection et qu'il est souhaitable qu'elle soit large dans ces structures hybrides. Il semble en effet peu compréhensible que, dans une même structure où tous les statuts sont mélangés, les uns disposent du statut protecteur et les autres non. Et faire échec à une protection instituée dans l'intérêt de tous du seul fait que le représentant se trouve être un fonctionnaire pose difficulté.

²⁵ Recueil Lebon, recueil des décisions du Conseil d'État 2011 : « Du cadre juridique de la mutation d'un fonctionnaire de France Télécom investi d'un mandat représentatif - Arrêt du 24 février 2011 et conclusions du rapporteur public ».

²⁶ Fédération CGT et SUD Bourgogne.

D'où la tentation, qui était la nôtre au début, de faire primer le statut protecteur sur le statut de la fonction publique. »

Mais en définitive, le rapporteur public a écarté cette première argumentation pour tant rigoureuse.

Se fondant sur le cas d'espèce, relatif à une mutation, il a opposé les règles en place pour un salarié protégé de droit privé et pour un fonctionnaire.

Dans le cas du salarié qui refuse une mutation, l'inspecteur du travail intervient dans le cadre de la demande de licenciement qui fait suite au refus de la modification du contrat de travail.

Dans le cas du fonctionnaire l'intervention de l'inspecteur du travail serait non pas de statuer sur une demande de licenciement mais sur le bien-fondé de la mutation: «Et nous ne trouvons aucun titre qui puisse permettre à l'inspecteur du travail d'intervenir non pour autoriser un licenciement en tirant les conséquences d'un refus mais pour contrôler directement une décision de gestion en l'autorisant.

Il s'est opposé à la mise en place d'un système prétorien qui reviendrait à remplacer le «licenciement» prévu par le Code du travail par la «décision de gestion».

Fondamentalement l'opposition de Monsieur Botteghi à l'intervention de l'inspecteur du travail est fondée sur l'existence ou non d'un contrat de travail. Le fonctionnaire n'ayant pas de contrat de travail.

Il réalise que l'existence de règles à géométrie variable est peu satisfaisante, mais finalement il prend position pour une position bancale.

Dans cette affaire, il a cru pouvoir soutenir que le référé administratif permettait de colmater en quelque sorte l'absence d'intervention de l'inspection du travail.²⁵

Il n'apparaît pas pertinent que l'existence ou non d'un contrat de travail soit déterminante pour la mise en œuvre des principes constitutionnels de protection du salarié investi de mandats dans l'intérêt de salariés et de fonctionnaires.

On peut considérer que le salarié en grève ou dans l'exercice de ses mandats n'est pas dans un rapport de subordination avec son employeur. On pourrait admettre la même chose en le transposant pour les fonctionnaires en considérant que le fonctionnaire agissant dans l'intérêt des salariés et des fonctionnaires se trouve dans une position statutaire d'exercice des mandats primant sur sa situation de fonctionnaire.

Le recours au juge des référés administratif après coup, n'a pas la même portée que l'intervention de l'inspection du travail.

La Cour de cassation dans un arrêt du 5 mars 2008 n° 07-11123 a considéré que l'action de syndicats à l'encontre d'une mutation d'un fonctionnaire de France Télécom membre du CHSCT²⁶ constituait un trouble manifestement illicite.

À ce stade, on peut donc considérer selon le Conseil d'État que le fonctionnaire qui fait l'objet d'une mutation et alors qu'il est investi d'un mandat peut saisir le juge des référés administratifs et que les syndicats peuvent saisir le juge des référés judiciaires. La meilleure solution serait sans doute que le pouvoir réglementaire prenne un texte pour prendre en compte cette situation particulière des fonctionnaires ayant des mandats dans l'intérêt de la communauté de travailleurs unique composée de salariés et de fonctionnaires.

Mais sans attendre et même sans texte, il convient de défendre à chaque occasion, l'existence d'un statut tiré des principes protecteurs.

On ne peut réclamer la contractualisation à tout va, au mépris souvent des règles statutaires, l'effet normatif des accords y compris applicables aux fonctionnaires, pour qu'ensuite les militants chargés de la négociation n'aient pas le minimum de protection en vigueur pour les salariés investis des mêmes missions.

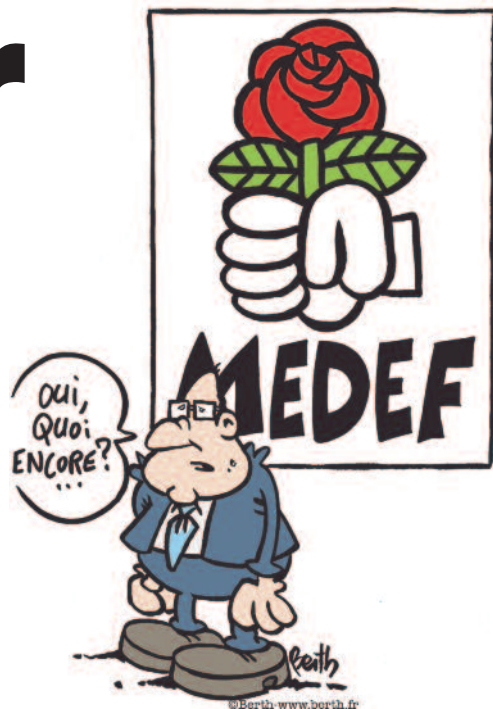
L'exception La Poste qui pourrait faire rêver bien des employeurs, doit cesser. ■

Retour vers le

Ce texte a paru dans Solidaritat, revue de l'union départementale Solidaires Gard. C'est une contribution au débat, pour l'unité d'action du syndicalisme de lutte. Il est signé, et là réside aussi son intérêt, à titre individuel, mais par quatre animateurs syndicaux gardois issus de Solidaires, la CGT, la CNT et la FSU. Il ouvre des perspectives et des pistes de réflexion qui invite à la poursuite du débat dans les prochains numéros de notre revue.

Les signataires sont Jérémie Berthuin de Solidaires 30, Niko Sallaberry de la CNT 30, Thomas Sattucci de la FSU 30 et Bernard Vire de l'UL CGT Alès.

futur



En ce 120^e anniversaire de la création de la CGT, se rappeler de l'abécédaire des valeurs du syndicalisme français à ses origines, peut nous aider à y voir plus clair et à dégager des perspectives.

Des perspectives qui nous manquent cruellement en ces temps maudits, pour reprendre les mots de Jack London.

Des temps maudits de recul d'un mouvement social offensif et créatif. Condition sine qua non pour redonner du sens à notre action syndicale et peser sur le rapport de force.

EN CES «TEMPS MAUDITS»...

En ces temps, notre temps, où la colère sociale existe (les lambeaux de la chemise des DRH d'Air France en sont la preuve...). En ces temps, où les attaques contre nos conquêtes sociales se multiplient: Pacte de responsabilité, Loi Macron, casse du Code du travail, accord PPCR, remise en cause du statut des fonctionnaires, Loi Rebsabem, enjeux autour des salaires, du chômage et de l'austérité.

Oui, des attaques qui ont comme dénominateur commun, un gouvernement Hollande aux ordres du Medef. Un même Hollande qui en 2012 promettait, avec un

faux ton enjoué à la Jaurès, de s'en prendre à la Finance et qui le lendemain, se revendiquait comme étant un social-démocrate (non dans le sens du XIX^e, qui visait à désigner une classe ouvrière, mais dans sa reconnaissance de l'économie de marché). Un gouvernement Hollande, qui multiplie des réformes dont le seul bénéficiaire est le patronat. Des réformes qu'un gouvernement de droite n'aurait jamais pu fantasmer, ni pu appliquer sans une contestation syndicale d'envergure...

Une histoire vieille, celle des promesses non tenues par un gouvernement de Gauche! Une histoire qui bégaye hélas tant les exemples sont nombreux!

Et pour n'en détacher que quelques-uns: rappelons-nous de l'action du ministère Gayssot, sous le gouvernement de la «gauche plurielle» de Jospin, à la fin des années 90. Au ministère des Transports, le zélé «camarade-ministre», ex-leader syndical du Rail, avait laissé une trace indélé-

bile dans sa contribution à la casse du statut des cheminots et la privatisation d'Air France.

En retraçant plus loin – tant les trahisons et/ou les fausses promesses furent nombreuses –, nous ne pouvons que nous souvenir de quelques épisodes pris, parmi d'autres : l'invention de la précarité sous le ministère Fabius avec ses TUC, la séparation des PTT en La Poste et France Télécom ou encore les attaques contre la Sécurité sociale en imposant la CSG, etc.

En ces temps, où les salarié-es, les chômeurs et chômeuses, la jeunesse se retrouvent dans une impasse qui leur fait oublier, à tous et à toutes, que c'est dans l'action collective et la convergence des luttes que l'on gagne, que l'on retrouve la dignité : celle d'imposer de grands choix collectifs de vie ; celle de refuser ceux du CAC 40 et de l'impasse de la politique institutionnelle.

En ces temps, de perte de confiance dans des alternatives de rupture avec la loi des patrons et des possédants, qui a pour conséquence corrélative et meurtrière : une extrême droite qui monte en flèche.

En ces temps, encore, de répression de classe, où la chasse est ouverte aux syndicalistes (en 2010, suite à des actions pendant le mouvement des retraites, cinq militants de la CGT Alès sont condamnés, dont deux d'entre eux à des peines de prison avec sursis, Fouad Harjane de la CNT Metz condamné à 40000 euros d'amende par la SNCF, Yann Lemerrer de SUD PTT 92 licencié de La Poste pour ne prendre, une fois de plus, que des exemples parmi d'autres). Une chasse et une criminalisation des militant-es qui prend, d'autant plus un sens lourd et grave, dans ce contexte de recul des luttes. Comme s'il s'agissait de réduire au silence les derniers foyers déterminés de la résistance sociale. En ces temps, enfin, de recul du mouvement social et syndical qui peine à retrouver un second souffle après les échecs répétés des dernières mobilisations de masse. Des mobilisations pourtant pleines d'espoir mais sabordées par certains responsables



syndicaux en 2003 ou lors du mouvement des retraites en 2010. Un recul, surtout, de la confiance en l'action de masse qui ne manque pas d'affecter le moral et la motivation des adhérent-e-s, des militant-e-s et des équipes syndicales...

VERS ENFIN UNE AUTONOMIE DU MOUVEMENT SOCIAL ?

Un autre facteur qui contribue (même si ce phénomène n'est pas nouveau, hélas !) à l'attentisme du syndicalisme, aujourd'hui, réside dans son inféodation (directe ou indirecte) à des impératifs extérieurs.

Les fondateurs de la CGT, en 1895, l'avaient parfaitement compris. Quand un Victor Griffuelhes ou encore un Émile Pouget jetaient les bases théoriques et pratiques d'un syndicalisme fondé sur le boycottage, le sabotage, l'anti-parlementarisme, l'idée de grève générale expropriatrice et la stricte indépendance de l'action de classe à l'égard des partis politiques, de l'État et du patronat (Charte d'Amiens, en 1906).

Dans sa brochure, *L'action directe*, Émile Pouget précisait en ces mots ce dernier concept : « *L'action directe signifie que la classe ouvrière, en réaction contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances et des forces externes à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi les moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le citoyen, se dresse désormais le producteur.* »

De ce débat ancien, et pourtant toujours d'actualité, le syndicalisme, du moins celui dont nous nous réclamons, se renforcerait en réaffirmant son autonomie d'action et de décision vis-à-vis des partis politiques. Quels qu'ils soient.

Pour aller vite, redéfinir un agenda militant qui ignorerait le calendrier électoral. Car, et c'est bien la preuve que cette réalité est prégnante, à la veille d'échéances électorales importantes (du moins pour ceux et celles qui les portent), nous constatons à chaque fois que la lutte des classes, du fait entre autres de certaines Directions syndicales, devient moins prioritaire pour nombre d'organisations.

Une réalité, qui relègue, en conséquence, au second plan la construction du nécessaire rapport de force.

Une réalité, qui a le don d'anesthésier la colère sociale, comme si, le «salut» du syndicalisme ne pouvait se concrétiser qu'au prix d'un supposé «débouché électoral», validé par le dépôt d'un bulletin de vote «utile».

Là réside, une autre vraie question qui se pose à nous.

Et la perspective des prochaines échéances électorales, avec comme point d'orgue les élections présidentielles de 2017, ne peut

que renforcer notre crainte d'anesthésie de cette colère de classe, d'autant que le chantage au vote «utile» jouera à pleins feux, avec le spectre d'une potentielle victoire de Marine Le Pen.

Les zapatistes de l'EZLN l'avaient, d'ailleurs, bien compris, en 2012, en pleine campagne présidentielle au Mexique, avec la Otra Campaña, leur caravane avait parcouru le pays pour rappeler à la population, que les élections passent, les gouvernements passent, la lutte des classes demeure.

VERS UN PÔLE DES CONVERGENCES DES LUTTES?

En ces temps maudits d'arrogance patronale et gouvernementale, ne serait-il pas temps d'inverser cette tendance?

Comment redonner du sens à notre militantisme quotidien en tâchant de détacher quelques pistes et perspectives?

Dans certains pays, en Espagne ou en Italie par exemple, des cadres unitaires d'action se sont fait jour ces dernières années.

LES ZAPATISTES DE L'EZLN : « IL EST TEMPS DE CONSOLIDER ET GLOBALISER LA RÉSISTANCE ET LA RÉBELLION. »



Tournant le dos aux sectarismes, à toute forme de patriotisme d'organisation, dépassant les nuances entre les organisations intervenant dans le même camp de la lutte des classes, des plates-formes larges se sont mises en place. Des plates-formes unitaires de masse qui coordonnent et impulsent des luttes d'envergure sur des thématiques aussi variées que la lutte contre le chômage, les licenciements et la précarité, les expulsions de locataires, la solidarité avec les travailleurs et travailleuses migrant-es.

Pourquoi n'en serait-il pas de même, en France, pour le syndicalisme de lutte ?

Des organisations du mouvement syndical (que ce soit au niveau confédéral, fédéral ou au niveau de sections syndicales) présentent des caractéristiques communes.

Tant au niveau des pratiques quotidiennes

que dans leurs soucis de faire vivre un syndicalisme différent, basé sur la parole de la base, sur l'importance de la solidarité interprofessionnelle au travers de notre implication dans nos unions locales, sur l'autogestion des luttes et un projet de transformation sociale, nous ne pouvons que trouver des points de convergence évidents entre des acteurs et actrices de syndicats : qu'ils et elles soient adhérent-es à la FSU, CGT, CNT-SO, Solidaires, CNT ou FO.

Au-delà des organisations syndicales, il est évident également que des accointances existent avec des associations intervenant sur certaines questions sociétales (chômage, précarité, lutte des travailleurs et travailleuses migrant-es, féminisme et antifascisme...). Des associations que l'on appuie dans leurs combats, parce que jus-





LES MILITANTS DE VISA, DEPUIS 1996, RECENTENT, ANALYSENT, DÉNONCENT, LES INCURSIONS DE L'EXTRÊME DROITE ET PLUS PARTICULIÈREMENT DU FRONT NATIONAL SUR LE TERRAIN SOCIAL.

tement l'on se retrouve au coude à coude dans les mêmes luttes, et parce que notre syndicalisme dépasse le cadre étriqué et corporatiste du monde du travail.

Pourquoi, dès lors, ne pas lancer le débat d'un appel à la constitution d'un Pôle de regroupement des convergences des luttes qui s'adresserait aux organisations et équipes syndicales comme à des associations de chômeurs et chômeuses (AC!, MNCP, Apeis), celles intervenant sur les questions liées au logement (DAL, Droits devant) ou enfin les divers collectifs de sans-papiers, féministes et antifascistes... ? Il ne s'agirait pas, bien sûr, d'une unification organique de nos cadres militants respectifs. Il s'agirait, néanmoins, d'asseoir la possibilité de travailler ensemble, depuis la base, dans un cadre structurel permanent sur des projets et propositions communes. Une préoccupation que l'on partage déjà ici localement dans notre département.

Il s'agirait de trouver ensemble des revendications unifiantes : campagne pour la réduction du temps de travail à 32 heures, le droit de veto dans les CE des entreprises

qui licencient, la régularisation de tous et toutes les sans-papiers, le droit à un logement digne etc.

Sans oublier un approfondissement nécessaire et indispensable de notre travail pour contrer syndicalement l'extrême droite. Un travail initié avec un succès certain, mais qui demeure à renforcer, par le collectif VISA (Vigilances Initiatives Syndicales Antifascistes).

En un mot, créer les bases d'un travail commun pour redonner du dynamisme à notre camp dans la lutte des classes.

En un mot, sortir notre syndicalisme d'une posture défensive (hélas, nécessaire en ces temps d'attaques anti-sociales tous azimuts) et retrouver le chemin d'un syndicalisme qui réinvente l'utopie d'une alternative face au rouleau compresseur capitaliste. ■

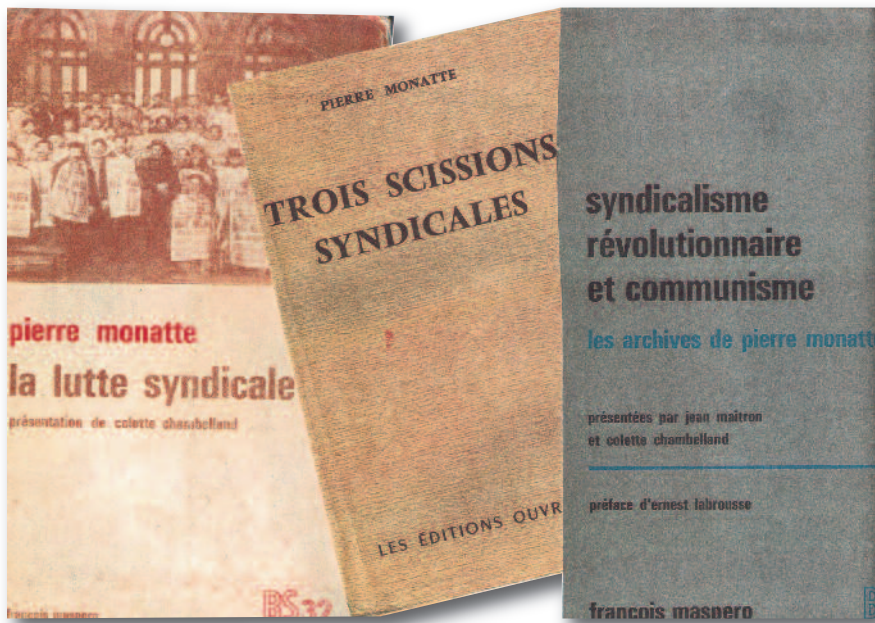
Jérémie Berthuin, Niko Sallabary, Thomas Sattucci et Bernard Vire

DU PASSÉ, ne faisons pas toujours table rase...

« Avant, c'était plus facile », « dans le temps, on mobilisait plus facilement. » Vraiment ?

La référence à un passé mythifié nous sert trop souvent à dissimuler nos faiblesses présentes. Le texte, dont nous vous proposons quelques extraits, a été écrit en... 1947. Si quelques références sont datées, soixante-huit ans après, l'ensemble est très actuel ! Cette « Deuxième lettre d'un Ancien à quelques syndiqués sans galons », parue dans *La Révolution prolétarienne* d'avril 1947. Elle figure dans ce qui fut le dernier ouvrage de Pierre Monatte, *Trois scissions syndicales*.

Pierre Monatte (1881-1960) était correcteur d'imprimerie. Syndicaliste révolutionnaire, il est notamment fondateur de *La Vie ouvrière*, en 1909, puis de *La Révolution prolétarienne*, en 1925.



« **D**ans le tourbillon actuel, vous n'arrivez pas à voir clair et à trouver votre chemin. Il vous faudrait une boussole. Et pour vous, une boussole, c'est une théorie [...]

Vous voulez des raisons d'espérer. Malgré vos vingt-cinq ans, vous ne voulez pas vous battre pour le seul plaisir de se battre. Ce n'est pas la morve du jeune poulain que vous voulez jeter. Vous voulez vous battre pour quelque chose de précis, pour des résultats; non des résultats individuels et immédiats; mais pour un but certain, même lointain, mais élevé, et qui en vaille la peine. Vous êtes exigeants. Vous avez raison. C'est bien d'être exigeants. À condition que ce ne soit pas une excuse pour ne jamais commencer. Ni pour mépriser le petit travail corporatif de chaque jour dans les syndicats.

Vous trouvez que vos aînés ont eu de la chance: en 1906¹, la route était toute droite devant eux, devant nous; en 1919², mieux encore, l'horizon brillait du feu de la Révolution russe, le chemin était lumineux. Aujourd'hui, en ce pauvre 1947, l'horizon est bouché. Le nationalisme, celui de la guerre et celui de la Résistance, a tout submergé. L'esprit de classe est recouvert par le chauvinisme. Pas en France seulement, mais partout. Si bien que l'internationalisme ouvrier a disparu. Il n'y a plus de liens entre militants de pays différents. [...]

¹ 1906 : congrès de la CGT où est adopté ce qui prendra le nom de « Charte d'Amiens ».

² 1919 : création des Comités syndicalistes révolutionnaires au sein de la CGT.

Ne croyez pas qu'autrefois tout était facile. Gardez-vous du romantisme et ne vous figurez pas que tous les malheurs sont réunis sur votre tête. Le chemin ne fut aisé à trouver ni en 1906 ni en 1919. C'est après, avec un certain recul, qu'on s'aperçoit que le chemin suivi était tracé en effet dans les événements. Vous aussi, vous verrez ça. Pour tout le monde, il sera clair dans quelques années que notre chemin, celui du mouvement ouvrier, passe en France, en 1947, entre deux menaces de coups de force, le coup de force stalinien et le coup de force gaulliste, qu'il doit rendre impossibles, l'un et l'autre. Notre chemin passe entre deux dangers de guerre, l'impérialisme russe et l'impérialisme américain; notre place n'est ni dans l'un de ces camps ni dans l'autre; nous devons nous opposer aux deux. Ça aura l'air d'une lapalissade dans quelques années, peut être dans quelques mois; pourtant aujourd'hui, combien le pensent et le disent? [...]

Dites-vous bien, jeunes amis, que toujours tout a été difficile au début. Aujourd'hui, je vous le concède, c'est encore plus difficile, plus compliqué. C'est que l'enjeu est plus formidable. C'est le sort du socialisme qui se joue définitivement. Dans son agonie, le capitalisme aura des sursauts furieux. L'étatisme, sous sa forme russe, prétendra lui succéder. Nous allons vivre une époque qui marquera l'histoire du monde. Préparons-nous.

Vous avez besoin d'une boussole. Je n'en connais qu'une: l'intérêt ouvrier, celui de la classe ouvrière française, celui aussi des ouvriers de tous les pays. L'intérêt général, l'intérêt national, fichtaises et tromperies. Au moment où il faut rompre avec le passé, c'est le compromis avec lui. L'intérêt de la démocratie, l'intérêt de l'humanité, formules vagues qui permettent trop de jongleries.

Vous demandez une théorie. Elle existe, il n'y a qu'à la reprendre. C'est celle qui constitue la base de tous les courants du socialisme, c'est l'émancipation matérielle et morale des travailleurs. Il n'y a qu'à l'adapter aux conditions présentes. Voir ce qui a cloché, ce qui a pu manquer et qu'il faut modifier ou ajouter. Tout ce que nous pouvons vous dire, nous, les vieux syndicalistes révolutionnaires, c'est qu'une organisation comme le syndicat, formée uniquement de travailleurs, exprimera mieux les besoins des travailleurs, si elle n'est pas faussée, que n'importe quel parti formé d'éléments divers.

[...] Dites-vous bien, jeunes amis, que toujours tout a été difficile. Aujourd'hui, le plus important, c'est de voir clair. On ne répètera jamais assez que le plus pénible n'est pas de faire son devoir, c'est de savoir où il est. »

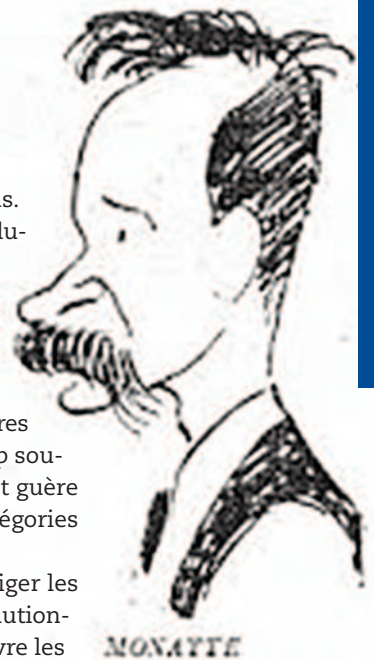
Dans le chapitre premier de ce même ouvrage, Monatte dresse le tableau de qui se dit alors (nous sommes en 1958) du mouvement syndical français... Encore un texte d'une résonance très contemporaine, un encouragement pour nous à ne pas nous réfugier derrière une «inélucltable évolution des mentalités», bien commode pour ne pas nous interroger sur nos propres responsabilités!

« Le total des syndiqués, de toutes les centrales, reste fort bas. Deux salariés sur dix appartiennent-ils à un syndicat? La plupart des autres semblent plutôt indifférents et se contentent de bénéficier des améliorations qu'arrachent leurs camarades syndiqués. Moralement, il n'en va pas mieux. La concurrence entre organisations ne constitue pas un stimulant. Les polémiques entre elles portent plus sur des questions secondaires que sur les vrais problèmes posés à la classe ouvrière. Trop souvent elles détournent même de ces problèmes. On ne voit guère loin. Un corporatisme étroit, des luttes sordides entre catégories ont remplacé les visées plus hautes et plus larges. L'esprit révolutionnaire d'hier ne conduisait-il pas à négliger les revendications journalières? Nullement. Les ouvriers révolutionnaires ont été presque toujours les plus résolus à poursuivre les réformes.

Aujourd'hui, trop souvent le syndiqué est apathique. Il n'est pas allé au syndicat pour se battre, mais pour se dispenser de tout effort personnel. Le syndicat n'est aux yeux de beaucoup qu'une société protectrice, non des animaux bien sûr, mais des travailleurs sans courage. On paye sa cotisation sociale comme on règle sa feuille d'impôts.

De bien des côtés, on se lamente sur le bas niveau intellectuel et moral du mouvement [...] La solidarité au travail, à l'atelier, à l'usine, au bureau, serait en baisse. On vivrait chacun pour soi. Pour soi et contre les autres.

Il est probable que le fonctionnaire³ syndical est de moins en moins doublé d'un militant. On veut faire carrière, non se battre pour une idée et se dévouer à sa classe. On se regarde comme un expert, souvent comme un chef: non comme le simple porte-parole de ses camarades de travail et leur entraîneur à l'occasion. Les circonstances ont changé sans doute. Un permanent syndical a besoin de plus de connaissances qu'hier. Certains parlent même de l'utilité d'un syndicalisme supérieur, pourvu d'experts techniques et économiques, capables de se retrouver dans les problèmes admi-



³ Fonctionnaire syndical est alors couramment utilisé pour parler des permanents syndicaux ; cela n'a pas de connotation péjorative. Aujourd'hui, ce terme est celui toujours utilisé en Suisse, par exemple.

nistratifs et sociaux aussi bien que les patrons [...] Où sont les monographies d'industrie d'autrefois, les historiques de grandes grèves qui montraient qu'on avait compris ces mouvements et tiré leur leçon, les brochures de toutes sortes sur les petits et les grands problèmes? On lit beaucoup moins, paraît-il. On pense beaucoup moins aussi. Il se dépense beaucoup moins d'initiatives, en haut comme en bas.

Dans ces conditions, fini l'espoir en l'émancipation des travailleurs, fini l'effort individuel des syndiqués, fini l'effort collectif du mouvement pour réaliser un jour prochain l'émancipation de tous les ouvriers? Cette variété originale de socialisme qu'était le syndicalisme révolutionnaire, pour qui le syndicat était le groupement essentiel de la classe ouvrière, qui avait semblé faire revivre le socialisme ouvrier de la Première Internationale, avec ses conceptions de l'action directe et de la grève générale, est-elle définitivement morte? Ou simplement endormie? »

Pierre Monatte

Et Monatte poursuit, démontrant l'inanité de ces désespérantes désolations qu'il faut remplacer par un rigoureux travail individuel et collectif d'analyse et de réflexion, encourageant à poursuivre la lutte pour cette utopie si nécessaire et si réaliste qu'est l'émancipation des travailleurs et des travailleuses... ■

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Monatte

- *Réflexions sur l'avenir syndical*, Cahiers du Travail, 1921.
- *Les Commissions syndicales*, librairie de l'Humanité, 1924.
- *Lettre aux membres du parti communiste, 1924 – Où va la CGT? 1946 –*
- *Trois scissions syndicales*, éditions ouvrières, 1958. Collaborations: *Les Temps Nouveaux*, *La Révolution*, *La Bataille syndicaliste*, *La Vie ouvrière*, *l'Humanité*, *la Révolution prolétarienne*.

Voir aussi

- **Colette Chambelland et Jean Maitron**, *Syndicalisme révolutionnaire et communisme. Les archives de Pierre Monatte 1914-1924*, François Maspero, éditeur, 1968.
- **Colette Chambelland** (textes réunis), *Pierre Monatte: la lutte syndicale*, François Maspero éditeur, 1976.
- **Colette Chambelland**, *Pierre Monatte: une autre voix syndicaliste*, les éditions de l'Atelier, 1999.